

6211-24-098

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS : **Mme MIREILLE PAUL, présidente**
 Mme STELLA LENEY, commissaire

**CONSULTATION PUBLIQUE
PROJET DE CONSTRUCTION DU PARC ÉOLIEN DE GROSSE-ÎLE DANS LA
COMMUNAUTÉ MARITIME DES ÎLES-DE-LA-MADELEINE**

PREMIÈRE PARTIE

VOLUME 2

Séance tenue le 11 février à 19 h
Salle communautaire de Cap-aux-Meules

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DE LA SOIRÉE DU 11 FÉVRIER 2026

MOT DE LA PRÉSIDENTE 1

PÉRIODE DE QUESTIONS

QUESTIONS DE LA COMMISSION 8

Mme HÉLÈNE CHEVRIER..... 19

ATTENTION FRAGILES

Mme Mélanie Bourgeois 39

M. JEAN-PAUL ROY (par téléphone)..... 47

Mme TINA DAUDELIN (par téléphone)..... 52

ATTENTION FRAGILES

M. Bruno Savary..... 60

REGROUPEMENT VIGILANCE ÉNERGIE QUÉBEC RVÉQ

Mme Louise Morand (par téléphone) 63

PAUSE

REPRISE

M. ALAIN DERASPE (par téléphone)..... 73

M. LÉONARD CHEVRIER (par téléphone)..... 75

M. GLEN JUNG (par visioconférence) 85

Mme MARIANNE PAPIILLON 92

Mme HÉLÈNE CHEVRIER..... 98

M. JEAN-PAUL ROY (par téléphone)..... 122

REGROUPEMENT VIGILANCE ÉNERGIE QUÉBEC RVÉQ

Mme Louise Morand (par téléphone) 129

ATTENTION FRAGILES

Mme Mélanie Bourgeois 136

M. ANDRÉ THORNE (par téléphone)..... 140

M. LÉONARD CHEVRIER (par téléphone)..... 148

MOT DE LA FIN 153

SÉANCE AJOURNÉE AU 12 FÉVRIER 2026 À 13 h 30 (heure des îles)

SÉANCE DU 11 FÉVRIER 2026
SÉANCE DE LA SOIRÉE
MOT DE LA PRÉSIDENTE

5 **LA PRÉSIDENTE :**

Bienvenue à cette seconde séance de l'audience publique sur le Projet de construction du parc éolien de Grosse-Île. J'ai un très court discours d'ouverture. Rassurez-vous, ça ne va pas être aussi long qu'hier soir.

10

Puisque nous avons reçu des demandes d'obtenir l'information en anglais, nous allons débiter en français, et fournir les explications en anglais par la suite, pour ce qui est du discours.

Welcome to this second session of the public hearing on the Grosse-Île wind farm project.

15

Since we have received requests for information in English, we will provide information for the different sections in French first, followed by English.

20

D'abord, je souhaite vérifier si le représentant de l'initiateur du projet a déposé de nouveaux documents ou a des informations à fournir suite à la dernière séance.

I would like to check if the proponent's representative has submitted any new documents since the last meeting.

25

Monsieur Leblanc?

M. JEAN-MICHEL LEBLANC :

30

Oui, Madame Paul. Donc, nous avons déposé des documents à la commission en fin de journée aujourd'hui. Je peux vous en faire la liste, si vous le permettez?

LA PRÉSIDENTE :

S'il vous plaît.

35 **M. JEAN-MICHEL LEBLANC :**

Donc, tout d'abord, nous soumettons les documents qui font suite à des questionnements qui ont été abordés hier, soit :

- 40
- L'échéancier de la garantie financière de démantèlement pour le projet selon notre contrat avec Hydro-Québec;
 - La liste des documents qui demeurent à déposer pour l'évaluation environnementale du projet, les dates approximatives prévues pour leur dépôt;
 - Une note technique sur les mesures en cours d'évaluation pour mitiger les risques d'érosion
- 45
- et de submersion par notre contracteur Foundaxis;
 - Une carte numérotée, carte 14, sur les ombres mouvantes;
 - Une précision sur l'acronyme utilisé hier pendant une réponse à une question citoyenne. Donc, le PACES, que j'avais mentionné, c'est un acronyme pour les projets d'acquisition de connaissance sur les eaux souterraines;
- 50
- La capsule sur les mesures d'atténuation pour les oiseaux lors de l'exploitation du parc éolien de Grosse-Île; et
 - Les documents également que nous avons présentés lors de la séance hier soir, donc la carte numéro 6, corème de Conrad, réalisée par PESCA;
 - La carte numéro 7, le climat sonore, réalisée également par PESCA;
- 55
- La carte 8, visibilité, par PESCA;
 - La carte numéro 12, climat sonore du volume 2 par PESCA;
 - La capsule sur les retombées économiques de l'Alliance de l'énergie de l'Est;
 - La capsule sur le corème de Conrad, de PESCA;
 - La capsule sur l'inventaire des oiseaux et de chauves-souris, par PESCA; et
- 60
- La simulation visuelle numéro 1, du pont de Grosse-Île du volume 2 de l'étude d'impact, également par PESCA.

LA PRÉSIDENTE :

65 D'accord. Donc, il reste, vous avez fait, vous avez déposé tout ce qu'on vous avait demandé, il n'y a rien en suspens?

M. JEAN-MICHEL LEBLANC :

70 Tout à fait.

LA PRÉSIDENTE :

75 Parfait. Merci. Ensuite, du côté des personnes-ressources, est-ce que vous avez des réponses à fournir ou des documents à déposer? Madame Leclerc?

Mme JULIE LECLERC :

80 Oui, Julie Leclerc, ministère de l'Environnement. En fait, premièrement, on devait valider si le ministère pouvait prendre la relève d'un suivi qui est encadré dans une autorisation gouvernementale, puis après vérification, non, le ministère ne prendrait pas la relève d'un suivi, puis tel que mentionné lors de la dernière séance, les programmes de suivis et les rapports de suivis sont validés par les différents experts au sein du ministère.

85 Puis si un suivi montre des résultats qui supposent des impacts plus importants qui avaient été prévus, par exemple, bien, des mesures d'atténuation supplémentaires peuvent être exigées puis les programmes de suivis peuvent être adaptés.

90 Puis on avait aussi une question sur le corème de Conrad, donc je vais passer la parole à ma collègue Catherine Gagnon.

LA PRÉSIDENTE :

95 D'accord.

Mme CATHERINE GAGNON :

100 Bonjour, Catherine Gagnon, ministère de l'Environnement. La question, c'était quelles mesures étaient envisageables dans le cas de découverte de plants de corème de Conrad lors des travaux? Alors, en premier lieu, la mesure préconisée par le ministère de l'Environnement, quand il y a des espèces floristiques à statut, c'est l'évitement.

D'ailleurs, ce qui était prévu dans l'étude d'impact de l'initiateur, c'est ça, là, puisque la configuration du projet a été adaptée selon les inventaires du corème de Conrad qui ont été réalisés.

105 Depuis le dépôt de l'étude d'impact, dans le cadre des modifications apportées à la *Loi sur la qualité de l'environnement* et adoptées en mai 2025, il faut savoir qu'il y a eu des modifications à la *Loi sur les espèces menacées et vulnérables*, notamment pour l'article 16. Avec la bonification de cette loi, la notion de susceptibilité de porter atteinte s'est ajoutée, ce qui fait en sorte que ce n'est plus seulement l'individu qui est pris en compte, mais aussi son environnement.

110 Puisqu'il n'y a pas eu encore d'autorisation pour les travaux dans ce projet-ci, cette notion-là va être prise en compte dans l'analyse de l'acceptabilité. Ça, c'est l'étape qui débutera dès qu'on aura reçu tous les documents attendus de la part de l'initiateur.

115 Normalement, lors de leur analyse, les experts appliqueraient d'emblée un rayon de 60 mètres autour de chaque individu pour anticiper si des activités sont susceptibles d'affecter son habitat.

120 Alors, ce qui est regardé, c'est en général s'il y a, par exemple, un changement de luminosité, donc s'il y a ouverture de la canopée ou le déboisement, ou s'il y a une modification du drainage, chose qui pourrait surtout affecter des espèces floristiques en milieux humides.

125 Dans le cas du corème de Conrad, ce que l'expert du ministère mentionne, puis qu'on lui a parlé ce matin, c'est que c'est une espèce de pleine lumière et que ce n'est pas une espèce de milieux humides. Donc, le rayon regardé à l'analyse serait probablement moindre que 60 mètres.

130 Ce qui pourrait affecter son habitat immédiat serait, par exemple, une modification de la topographie du terrain, comme créer un creux qui occasionnerait un nouveau milieu humide ou ne pas bien stabiliser les dunes autour, ce qui pourrait amener un enjeu d'ensevelissement.

À ce niveau, il y a possibilité de demander à modifier localement les travaux pour s'assurer de ne pas se retrouver dans ces situations-là, et de s'assurer que les bonnes mesures d'atténuation sont mises en place par l'initiateur.

135 En cas vraiment d'impossibilité d'éviter les plants, et où on croit l'habitat immédiat d'un individu serait suffisamment modifié pour lui porter atteinte, il serait aussi possible de déplacer un ou deux individus dans un environnement récepteur adéquat, par exemple dans l'habitat floristique de Dune-du-Nord, mais cette option-là serait vraiment utilisée en dernier recours pour des cas exceptionnels.

140

LA PRÉSIDENTE :

D'accord, merci beaucoup. Avant de passer à monsieur Richard, qui avait une question en suspens par rapport à la richesse foncière, je voudrais rappeler à tout le monde que la séance est traduite, donc de ralentir un petit peu le débit quand vous parlez pour permettre aux traducteurs de suivre la conversation.

145

Monsieur Richard?

150

M. DAVID RICHARD :

Oui, David Richard, Chef de division en aménagement du territoire et d'urbanisme pour la Communauté maritime. En effet, on nous avait posé une question concernant la répartition des montants. On avait expliqué que c'était basé sur le partage en fonction de la richesse foncière uniformisée. Donc, j'inviterais mon collègue Jean Hubert, directeur général par intérim, pour vous donner un petit peu plus d'explications.

155

M. JEAN HUBERT :

Merci. Merci de l'invitation. Donc, pour préciser, Madame Paul, sur les revenus éoliens, je peux parler des revenus passés, donc je ne peux pas parler des revenus à venir pour Grosse-Île ni pour la Municipalité des Îles.

160

Alors, grosso modo, je vais faire des arrondis pour que tout le monde saisisse bien l'ordre de grandeur des chiffres – quand on ajoute des cents, on s'y perd, et on voit très bien dans les médias aujourd'hui que les gens ont mêlé un peu ce qui concerne les revenus éoliens.

165

170

Alors, la distribution pour la Communauté maritime des Îles se fait sur la base de la richesse foncière uniformisée, qui est une base de calcul de taxes foncières utilisée dans toutes les municipalités au Québec.

175

Or, ici, pour la Communauté maritime des Îles, on a donc une répartition ainsi : on a 2,1 G\$ pour la Municipalité des Îles, en richesse foncière uniformisée, et 66 M\$ pour Grosse-Île. En pourcentage, on a 97 % pour la Municipalité des Îles, et 3 % pour la Municipalité de Grosse-Île.

180

En termes de revenus des ventes de l'électricité produite par l'énergie éolienne, c'est la même répartition. Donc, en termes de dollars, ça nous donne environ 660 000 \$ pour la Municipalité des Îles, et environ 20 000 \$ pour la Municipalité de Grosse-Île. Et ça, c'est le même pourcentage, donc 97 % pour la Municipalité des Îles et 3 % pour la Municipalité de Grosse-Île.

185

Ce qui vient s'ajouter aux revenus de la vente d'électricité, ce sont les baux de location. Or, le bail de location pour le terrain à la Dune-du-Nord qui est sur le territoire de la Municipalité des Îles représente environ 36 000 \$ annuellement. Et s'ajoute à cela, ce qu'on appelle des paiements fermes ou des revenus territoriaux, et ça, ça représente 65 000 \$ annuellement pour, encore, la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine.

Normalement, ça répond à votre question.

190

LA PRÉSIDENTE :

Oui. On aura certainement l'occasion d'y revenir parce que la commission a d'autres questions concernant les retombées économiques, mais ça met très bien la table, je vous remercie beaucoup, monsieur Hubert.

195

M. JEAN HUBERT :

Plaisir.

LA PRÉSIDENTE :

200

Alors, je continue. Le registre est maintenant ouvert et vous pouvez vous inscrire pour poser des questions. En salle, vous pouvez vous inscrire à la table d'accueil à l'entrée de la salle et pour les personnes à distance, en remplissant le formulaire qui se trouve dans le site Web du BAPE ou en téléphonant au 1 800 463-4732, poste 6.

205

Registration is now open, and you can sign up to ask questions. If you are attending in person, you can register at the reception desk at the entrance to the room. If you are participating remotely, you can register by filling out the form on the BAPE website or by calling 1-800-463-4732, ext. 6.

210

Les personnes intéressées à exprimer leur opinion sur le projet à l'occasion de la deuxième partie de l'audience publique peuvent s'inscrire sur le site Web du BAPE dans l'onglet réservé au dossier du projet éolien de Grosse-Île. Si vous avez des questions sur les façons de participer, vous pouvez vous adresser à la table à l'entrée de la salle, ou écrire à l'adresse grosse-ile@bape.gouv.qc.ca.

215

Those who wants to express their opinion on the project during the second part of the public hearing can register on the BAPE website. If you have any questions about how to participate, you can ask at the table at the entrance to the room or write to [grosse-ile \(in French\) at bape.gouv.qc.ca](mailto:grosse-ile (in French) at bape.gouv.qc.ca).

220

Je tiens à vous rappeler les règles de procédure en audience publique :

225

- 1- D'abord, c'est à moi ou à madame Leney que vous adressez les questions, et les réponses doivent nous être adressées.
- 2- Ensuite, je vous demande d'éviter les préambules dans vos questions.
- 3- Vous aurez droit à deux questions par intervention.
- 4- Ceci dit, vous pouvez vous réinscrire pour de nouvelles interventions aussi longtemps que le registre sera ouvert.
- 5- Enfin, je vous rappelle que nous ne tolérons pas les manifestations, les remarques désobligeantes, les propos diffamatoires et les attitudes méprisantes.

230

I would like to remind you the rules regarding the question period:

- 1- First, all questions and answers are to going to be addressed to me and Ms. Leney.
- 2- Second, I ask that you avoid preambles.
- 3- You can ask two questions per intervention.
- 4- You may sign up again for further interventions as long as the register is open.
- 5- Finally, I would like to remind you that we do not tolerate demonstrations, derogatory remarks, defamatory comments, or contemptuous attitudes.

PÉRIODE DE QUESTIONS
QUESTIONS DE LA COMMISSION

LA PRÉSIDENTE :

Alors, avant d'appeler une première personne qui se serait inscrite au registre, nous avons actuellement deux candidats au registre, la commission aurait quelques questions pour ouvrir la séance, qui vont permettre de mettre la table sur, entre autres, la définition du projet même qui est à l'étude. C'est madame Leney qui va procéder aux questions.

LA COMMISSAIRE :

Donc, la question s'adresse à l'initiateur. Alors, dans vos documents, l'étude d'impact et le résumé, vous avez mentionné à plusieurs reprises que le projet, c'était de quatre à sept éoliennes. Hier, dans votre présentation, vous nous avez indiqué quatre éoliennes et sept emplacements. Est-ce que vous êtes en mesure de confirmer le nombre exact d'éoliennes que vous comptez implanter dans ce projet?

M. JEAN-MICHEL LEBLANC :

Oui, Madame Leney, nous sommes en mesure de confirmer que nous avons quatre éoliennes en projet à cette étape-ci. Donc oui, c'est quatre éoliennes qu'on propose.

265 **LA COMMISSAIRE :**

À cette étape-ci, est-ce que ça veut dire que ça pourrait changer dans le temps?

270 **M. JEAN-MICHEL LEBLANC :**

Non, c'est, en fait, pour reprendre ce que vous avez indiqué. Dans les premières préparations du projet, il y avait une incertitude sur le modèle d'éolienne qui pourrait être installée, et cette incertitude-là s'est précisée, en fait, le modèle d'éolienne s'est précisé, ce qui nous a amenés à préciser le nombre d'éoliennes à quatre éoliennes.

275 **LA COMMISSAIRE :**

O.K., et vous anticipez sur ma prochaine question. Donc, le modèle à ce moment-là, c'est le modèle qui est à peu près comme celui de Dune-du-Nord, en termes de hauteur et d'envergure?

280 **M. JEAN-MICHEL LEBLANC :**

Oui, en fait, oui, c'est un modèle d'envergure semblable à celle de Dune-du-Nord. Nous sommes en discussion avec différents grands turbiniers établis ou en « réparation » au Québec, mais le modèle final n'est pas, à ce moment-ci, choisi.

LA COMMISSAIRE :

Et on parle d'une hauteur, à ce moment-là, de?

290 **M. JEAN-MICHEL LEBLANC :**

De maximum 168 mètres, comme indiqué dans l'étude d'impact.

295 **LA COMMISSAIRE :**

O.K., parfait. Alors, maintenant qu'on a bien établi quatre éoliennes, dans votre présentation, vous parlez donc de quatre emplacements proposés et donc, trois emplacements de réserve. Est-

300 ce qu'à ce moment-ci, donc les emplacements proposés, vous pouvez nous confirmer qu'ils sont choisis et que ce sera les emplacements définitifs?

M. JEAN-MICHEL LEBLANC :

305 Nous ne pouvons pas le confirmer tant que le modèle final de l'éolienne n'est pas choisi. Dans les différents paramètres pour positionner les éoliennes, évidemment, on en a parlé hier dans la présentation, il y a différentes contraintes environnementales, sociales, réglementaires, mais également au niveau technique, nous devons nous assurer d'avoir une bonne... de respecter les espacements requis entre les éoliennes, qui dépendent du modèle, de leurs caractéristiques et, également, de l'appréciation.

310 Donc, chacun des turbiniers, pour garantir une durée de vie de 30 ans au projet, s'assure que la topographie du site et l'espacement et les emplacements finaux correspondent aux paramètres de design des éoliennes. Donc, les emplacements finaux vont dépendre du modèle d'éolienne qui sera choisi, mais pour nous, pour l'instant, avec les discussions que nous avons avec les turbiniers, ce sont les quatre emplacements proposés.

315 Et, peut-être qu'on pourrait, pour le bénéfice des citoyens qui sont dans la salle ou en ligne, mettre à l'écran une carte qui montre ces emplacements.

320 **LA COMMISSAIRE :**

Oui, une carte que vous aviez dans votre présentation hier.

M. JEAN-MICHEL LEBLANC :

325 Donc, voilà. Donc, on voit les quatre emplacements proposés sont en face des installations portuaires de Mines Seleine. Donc, les emplacements 1, 2, 3 et 4 sont les emplacements proposés, mais le modèle de turbine en particulier va pouvoir déterminer si l'espacement est suffisant ou si on doit y aller pour des emplacements de réserve.

330

LA COMMISSAIRE :

O.K., excellent. Est-ce que vous savez dans quel délai vous allez pouvoir préciser les emplacements? Donc, en fonction des modèles?

335

M. JEAN-MICHEL LEBLANC :

On prévoit pouvoir le préciser dans les prochains mois.

340

LA COMMISSAIRE :

Les prochains mois, O.K. Donc, si je comprends bien, le choix des emplacements est plus en fonction de critères techniques que je dirais, de critères environnementaux?

345

M. JEAN-MICHEL LEBLANC :

Effectivement.

LA COMMISSAIRE :

350

O.K.

M. JEAN-MICHEL LEBLANC :

355

Effectivement. Je dirais, les emplacements privilégiés, 1, 2, 3 et 4, tiennent compte aussi de critères environnementaux, par exemple la présence dans les lagunes près de 6 et 7, d'enjeux environnementaux plus complexes, mais également les surcoûts que pourrait apporter au projet d'avoir un réseau collecteur qui relie deux zones éloignées.

360

Donc, c'est un autre élément qui rentre dans notre préférence pour les sites 1, 2, 3 et 4.

LA COMMISSAIRE :

365 Merci. Si on poursuit avec des questions sur la localisation, vous avez indiqué aussi dans vos documents que vous étiez en train de discuter une entente de cohabitation sur le site avec le ministère du Transport et de la Mobilité durable pour l'usage, notamment, d'un chemin que le ministère des Transports a réalisé, et pour des zones d'entreposage de sable.

370 Est-ce que cette entente-là est conclue? Je vais poser la question d'abord à vous, puis je vais poser ensuite la question au ministère.

M. JEAN-MICHEL LEBLANC :

375 Non. Pour l'instant, cette entente n'est pas conclue.

LA COMMISSAIRE :

380 O.K. Donc, Monsieur du ministère des Transports et Mobilité durable, donc vous confirmez que vous êtes toujours en discussion pour que l'initiateur puisse utiliser ces espaces?

M. ALEXANDRE SAUVAGEAU-BUTEAU :

385 Alexandre Sauvageau-Buteau, ministère des Transports. Donc oui, nous sommes en discussion pour une entente de cohabitation.

LA COMMISSAIRE :

390 Si cette entente-là, elle est conclue, est-ce qu'on peut... ça ferait en sorte que l'empiètement au sol du projet sera moindre?

M. JEAN-MICHEL LEBLANC :

395 Oui, Madame Leney, tout à fait. C'est notre objectif que l'empiètement soit moindre, entre autres sur les chemins d'accès aux éoliennes qui sont montrées dans notre étude d'impact. Par contre, comme nous n'avions pas d'entente avec le MTMD au moment de déposer l'étude d'impact,

bien, nous avons demandé, mandaté notre expert PESCA pour que les impacts maximaux du projet, dans l'éventualité où il n'y aurait pas d'entente, soient évalués dans le projet, mais effectivement, ça bonifierait le projet d'avoir une entente avec le MTMD.

400 Je crois que ce serait également bénéfique pour l'entretien éventuel des chemins d'avoir une collaboration entre deux organismes également, oui.

LA PRÉSIDENTE :

405 Une petite précision, Monsieur Leblanc, par rapport à ça. Est-ce que l'objectif de signer l'entente ou est-ce que cette entente-là fait partie de la liste des documents que vous allez déposer et qu'il vous reste à conclure pour l'évaluation environnementale du projet ou ça peut se poursuivre plus loin que ça?

410 **M. JEAN-MICHEL LEBLANC :**

De notre compréhension, ce n'est pas un document qui a été demandé pour compléter la... en fait, pour compléter l'étude d'impact par le ministère de l'Environnement. Donc, de notre compréhension, l'évaluation de l'acceptabilité environnementale pourrait se poursuivre malgré la négociation en cours de cette entente.

415

LA PRÉSIDENTE :

D'accord, merci beaucoup. Madame Leney?

420

LA COMMISSAIRE :

425 Merci. Si on continue toujours sur la question de la localisation, est-ce que, encore une fois, si l'entente était conclue, on disait tantôt que ça réduirait l'empreinte au sol du projet, vous disiez dans vos documents que l'empreinte était de 11 hectares, un petit peu plus que 11 hectares, avez-vous des précisions quant à la réduction de l'empreinte au sol que ça permettrait? Du 11 hectares, on tomberait à combien?

430 **M. JEAN-MICHEL LEBLANC :**

Oui, nous avons ce chiffre sur la réduction de l’empreinte au sol. Je passerais la parole à madame Castonguay qui a les données avec elle.

435 **Mme MARJOLAINE CASTONGUAY :**

Oui, bonsoir, Madame Leney. Marjolaine Castonguay de PESCA Environnement. Dans l’étude d’impact, la variante à quatre éoliennes, ce qu’on a mentionné, l’utilisation de nouveaux chemins nécessiterait une surface de 1,5 hectare. Donc, pour la configuration à quatre éoliennes, l’empreinte au sol était de 5,8 hectares, donc moins 1,5 serait la surface qui serait nécessaire.

440 **LA COMMISSAIRE :**

4,3.

445

Mme MARJOLAINE CASTONGUAY :

Oui, exact.

450 **LA COMMISSAIRE :**

Et non 4,5.

455 **Mme MARJOLAINE CASTONGUAY :**

Merci.

460 **LA COMMISSAIRE :**

Parfait. Merci pour la précision. Dans un document, vous indiquez dans une carte qu’il y a des bancs d’emprunt sur le site où seraient implantées les éoliennes, toujours dans le secteur autour de Mines Seleine, les bancs d’emprunt, comme on le voit sur la carte, semblent être directement, en fait, dans l’emplacement des futures éoliennes. Est-ce que vous avez aussi

465 entrepris des démarches? À qui appartiennent ces bancs d'emprunt? Est-ce qu'ils sont utilisés
actuellement puis est-ce que donc, vous avez entrepris des démarches avec les utilisateurs ou
propriétaires de ces bancs d'emprunt?

M. JEAN-MICHEL LEBLANC :

470 Oui, bien en fait, Madame Leney, si vous permettez, je passerai la parole à madame
Marjolaine Castonguay qui a documenté pour nous la présence, en fait, de ces bancs d'emprunt là,
elle pourrait répondre à la question.

Mme MARJOLAINE CASTONGUAY :

475 Oui, Marjolaine Castonguay de PESCA Environnement. Effectivement, le site dans les bases
de données qu'on consulte, qui nous sont fournies par le gouvernement du Québec, c'est
effectivement des appellations qui sont indiquées dans les bases de données, qu'il y a présence de
bancs d'emprunt.

480 Au niveau de l'organisation du chantier, qu'est-ce qui serait utilisable pour le chantier, qui
pourrait être plus localement, ça, c'est des décisions qui viennent plus tard dans l'ingénierie détaillée
du projet.

LA COMMISSAIRE :

485 Donc, est-ce que vous comptez utiliser ces bancs d'emprunt là pour le projet?

Mme MARJOLAINE CASTONGUAY :

490 En fait, dans un premier temps, il faut qualifier le substrat, la qualité de ces bancs d'emprunt,
pour voir s'ils correspondent aux besoins du chantier. Si je prends un exemple, par exemple des
chemins, supposons la possibilité d'utiliser les chemins déjà du ministère des Transports, le matériel
qui serait nécessaire pour modifier, si c'est le cas, il faudrait voir si la qualité du matériel qui est dans
495 les bancs d'emprunt correspond aux besoins du chantier.

LA PRÉSIDENTE :

500 Je me tourne maintenant vers monsieur Richard. Ces bancs d'emprunt là, est-ce que c'est vous qui les gérez vu que vous gérez la disposition des terres publiques? Est-ce qu'il y a des utilisateurs connus, actuellement? Est-ce qu'il y a des baux qui ont déjà été délivrés pour l'utilisation de ces bancs d'emprunt là?

505 **M. DAVID RICHARD :**

À l'heure actuelle, si je ne me trompe pas, en fait, non, nous ne gérons pas ces bancs d'emprunt là.

510 **LA PRÉSIDENTE :**

O.K.

M. DAVID RICHARD :

515 Non. En fait, je pense que c'est un partage, là, un transfert d'autorité, si on veut, entre les différents ministères. Donc, je ne peux pas répondre qui gère ces bancs d'emprunt.

LA PRÉSIDENTE :

520 Mais ce n'est pas vous.

M. DAVID RICHARD :

525 Ce n'est pas nous.

LA PRÉSIDENTE :

530 Bon. On va aller voir du côté du ministère des Transports, Monsieur Sauvageau-Buteau?

M. ALEXANDRE SAUVAGEAU-BUTEAU :

Non, ce n'est pas nous qui gérons.

535

LA PRÉSIDENTE :

O.K., donc c'est le banc d'emprunt qui n'appartient à personne, il est mystérieux.

540

M. ALEXANDRE SAUVAGEAU-BUTEAU :

Bien, dans le fond, nous avons un droit de gérance là où on a notre type d'entreposage de sable, mais ça se limite au site d'entreposage.

545

LA PRÉSIDENTE :

D'accord. Bon. D'accord.

LA COMMISSAIRE :

550

Maintenant, je vais me tourner vers le représentant de Sel Windsor. Hier, il y a une citoyenne qui a posé une question qui concernait quel était l'impact d'avoir des éoliennes à proximité d'une mine de sel, comme c'est le cas, et est-ce que vous, de votre côté, est-ce que ça a un impact sur l'utilisation de votre terrain actuellement et dans le futur, qu'il y ait des éoliennes près de votre mine?

555

M. JEAN-BAPTISTE DROMER :

Bonjour. Jean-Baptiste Dromer, Sel Windsor. Donc nous, on agit uniquement comme propriétaires du terrain. Puis, depuis le départ, lorsqu'on a été approchés par le promoteur, notre objectif principal a toujours été de nous assurer que le projet n'aurait aucun impact sur les opérations de Mines Seleine. Mines Seleine produit du sel de déglacage et n'a pas l'intention de changer ça. Donc, ce projet-là ne doit pas avoir une interférence sur ses activités.

560

Pour vous expliquer un petit peu l'emplacement de la mine. Si on prend une carte, puis pour simplifier les choses, on va dire que la route, elle est orientée est-ouest. Ce qui n'est pas tout à fait

565

le cas, mais on va assumer ça. La mine, elle est, c'est un dôme de sel qui fait 1 200 mètres de long du nord au sud, et 600 mètres de large, d'est en ouest.

570 Donc, ce n'est pas tout à fait un vrai cercle, c'est une forme de dôme, et l'éolienne la plus proche de ce dôme est à 300 mètres de distance vers l'ouest. Donc, les éoliennes ne sont pas au-dessus de la mine.

575 Évidemment, on s'est posé la question : est-ce que les éoliennes pourraient avoir un impact? L'impact auquel on peut penser immédiatement, c'est de la subsidence, donc un déplacement vertical du sol en raison des activités humaines qu'il y a dans la mine et en raison des activités humaines qu'il y a avec les éoliennes.

580 On a demandé à une firme d'ingénierie, qui s'appelle RESPEC, de faire une étude sur une analyse numérique pour comprendre, sur le long terme, ce que pourraient avoir comme effet, les éoliennes, et l'étude a démontré qu'il y avait un impact absolument minime pour ne pas dire non existant, donc pas de problème.

585 Donc, de notre point de vue, il n'y a pas d'impact direct des éoliennes sur les activités de la mine, à court, moyen et long terme.

LA COMMISSAIRE :

590 Puis est-ce que dans l'étude d'impact, on disait qu'il y avait des discussions en cours entre l'initiateur et Sel Windsor, étant donné qu'il y aurait peut-être des éoliennes qui seraient sur vos terrains, dont vous êtes propriétaires. Est-ce que dans les emplacements que vous proposez, il y en a encore qui sont sur vos terres, sur vos terrains?

M. JEAN-BAPTISTE DROMER :

595 Donc, actuellement, les ententes sont complétées. Je veux vraiment dire qu'on ne retire aucun bénéfice significatif de ce projet. Mines Seleine, Sel Windsor, veut vraiment agir par responsabilité corporative et collaboration locale. Donc, c'est dans ce sens qu'on a accepté de collaborer avec le promoteur.

600

LA COMMISSAIRE :

Donc, l'entente, on comprend que l'entente, elle est maintenant conclue?

605

M. JEAN-MICHEL LEBLANC :

Oui, tout à fait. Je confirme ce que monsieur Dromer a indiqué, donc nous avons une entente sur l'utilisation des superficies pour les sites qui sont proposés dans l'étude d'impact.

610

LA COMMISSAIRE :

Parfait. Merci.

615

Mme HÉLÈNE CHEVRIER

LA PRÉSIDENTE :

620

On va maintenant aller du côté du public et on va accueillir devant nous notre première participante ce soir, madame Hélène Chevrier. Alors, vous connaissez la procédure, Madame Chevrier, vous être une habituée, deux questions à nous et on la redistribue. Et ça se peut qu'on utilise, ça se peut que la commission utilise l'aspect que vous voulez aborder pour passer ses propres questions.

625

Mme HÉLÈNE CHEVRIER :

Oui, tout à fait.

630

LA PRÉSIDENTE :

Mais on ne vous oublie pas.

Mme HÉLÈNE CHEVRIER :

635

Bien, c'est en même temps pour une mise en situation. J'aimerais ça qu'on nous parlerait de la question d'érosion, submersion avec un peu de modélisation, là. Est-ce que, qu'est-ce qu'on a comme information fiable là-dessus? Fiable, en autant qu'on puisse appeler ça fiable. Est-ce qu'on peut avoir cette information-là pour se faire une tête?

640

LA PRÉSIDENTE :

Oui, d'accord, pas de problème. Monsieur Leblanc, est-ce que vous pourriez, s'il vous plaît, entre autres, résumer pour madame Chevrier l'étude de Lasalle que vous avez commandée et qui est annexée au document d'étude d'impact, peut-être en allant vers les grandes conclusions que l'étude a apportées, à la fois érosion et submersion?

645

M. JEAN-MICHEL LEBLANC :

Oui. Donc, tout à fait, Madame Paul. Donc, pour répondre à la question de madame Chevrier – je tiens à spécifier cependant que nous avons un expert de Lasalle NHC qui ne peut être présent ce soir. Si la commission se poursuit dans les prochains jours, il pourra être présent, s'il y a d'autres séances.

650

Par contre, pour résumer les résultats de l'étude d'impact, donc comme je viens de dire, nous avons fait réaliser par un consultant indépendant, une modélisation du site projeté pour l'installation des éoliennes, bien, en fait, de la zone face au port de Mines Seleine, sur le côté nord de la route, et de la zone où il y a deux emplacements de réserve du côté sud de la route, du côté lagune.

655

Donc, cette modélisation-là vise à évaluer les risques de submersion et l'évaluation potentielle...

660

LA PRÉSIDENTE :

Je m'excuse de vous interrompre, je suis désolée, mais si par hasard vous aviez une carte qui résume et que vous pourriez projeter, ça aiderait, ça permettrait à tout le monde de se

665

positionner, là, de savoir exactement de quel secteur on parle. Je ne sais pas si vous en avez une qui résume bien un peu toute l'étude? En tout cas, la meilleure que vous avez.

670 **M. JEAN-MICHEL LEBLANC :**

Oui, tout à fait. Donc, je pense qu'on en présente une actuellement, le temps que l'Internet fasse son effet... parfait. Donc, c'est une étude qui a été réalisée par Lasalle NHC, qui fait une projection sur le long terme des risques d'érosion et des limites de retrait.

675

Donc, première chose à mentionner, c'est que ce sont des modélisations qui essaient de prédire le futur, donc il y a différents scénarios, différentes probabilités à tenir en compte. Donc, les scénarios qui ont été retenus par le consultant pour regarder les différentes limites ou le potentiel de limites de marge de retrait qui pourraient se produire dans le futur, il y a un scénario de réchauffement climatique élevé, donc par rapport au climat actuel, et un scénario où il y a un réchauffement climatique un peu moins élevé. Donc, avec des actions au niveau mondial sur les émissions de GES, entre autres.

680

Donc, c'est représenté par les couleurs sur la carte, là : vert pour lequel le scénario a une émission modérée de CO2 et changements climatiques modérés; rouge pour un scénario où il y a des changements climatiques plus élevés.

685

Donc, l'évolution du trait de côte, première conclusion, dans un horizon court moyen terme, nous avons une marge de sécurité suffisante, prévisible pour le site.

690

À l'horizon 2050, nous avons une marge qui est plus réduite, qui est suffisante pour le scénario réaliste, qui est plus réduite pour le scénario de forts changements climatiques et il y a la possibilité, à l'horizon 2060 – je vous rappelle que notre parc a une durée de vie prévue, un contrat avec Hydro-Québec de 30 ans –, donc selon le calendrier prévu avec une production jusqu'en 2058, donc notre parc pourrait être affecté par le retrait de la côte, à l'horizon 2060.

695

Donc, la dernière ligne rouge qu'on voit, en fait soit la plus haute du côté gauche de l'image, là, du côté des sites 6 et 7, au niveau de la lagune, donc l'érosion a atteint potentiellement, donc c'est hypothétiquement, mais dans un scénario d'érosion de pouvoir voir où est le risque, donc on atteint hypothétiquement les bases des éoliennes 6 et 7 et la même chose – on est du côté droit de

700

l'image –, on voit nos sites côtés 1, 2, 3, 4 et 5 où là, on a certains sites qui sont vraiment atteints potentiellement par l'érosion si aucun geste n'est fait.

705 Donc, comme on a une fourchette de prévisibilité dans les scénarios qui sont présentés entre les lignes vertes et rouges, donc dans un scénario où il y a moins d'érosion, on sait qu'il va y en avoir naturellement dans la zone, mais si on a moins d'érosion, moins de changements climatiques, etc., on pourrait avoir une marge de sécurité suffisante.

710 Si on a un scénario de forts changements climatiques, on pourrait avoir un enjeu par rapport à l'érosion, donc c'est pour ça que notre consultant nous a suggéré fortement de mettre en place des mesures pour faire face à l'érosion, une mesure de prévisibilité, donc de chaque année suivre le trait de côte, partager ces informations avec les acteurs du milieu pour voir venir, pour savoir où on se situe dans la fourchette, et ne pas agir en urgence, pour préparer nos fondations, nos chemins au rythme de l'érosion et de la submersion.

715 Donc, pour des mesures soit de solidification des fondations ou de rehaussement de nos fondations et de nos chemins, pour faire face à la submersion dans la montée de l'eau et aux vagues de tempête, et également pour se préparer, dans l'éventualité où ces fourchettes-là seraient du côté de la forte érosion, à se coordonner avec les acteurs du milieu qui feront face, eux aussi, à une forte érosion, pour mettre en place éventuellement, dans un horizon long terme, de mesures de protection qui pourraient hypothétiquement avoir à protéger nos installations, mais également la route, les installations d'Hydro-Québec, de Mines Seleine, etc.

725 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci beaucoup, Monsieur Leblanc. Madame, est-ce que vous avez une autre question ou sur le même sujet?

730 **Mme HÉLÈNE CHEVRIER :**

Bien, oui, sur le même sujet, toujours. Donc, quelles sont vos mesures pour contrer ou pour faire face à cette... ce scénario qui touche vos éoliennes 1, 2, 3, 4?

735 **LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Leblanc?

740 **M. JEAN-MICHEL LEBLANC :**

Oui, bien, en fait, comme je le disais, Madame Paul, Madame Chevrier, nous avons trois types de mesures.

745 Donc, d'abord, dans le design des fondations, dans le design des chemins, ce design préliminaire là, et je souligne que nous avons déposé le résumé, une note technique de notre consultant qui travaille sur le design des fondations, nous évaluerons l'installation de palplanches, c'est-à-dire de feuilles métalliques qui sont enfoncées dans le sol à une très grande profondeur et qui pourraient... pas qui pourraient, mais en fait, qui sont « designées », qui ont un design pour subir... pardonnez-moi, pas subir, mais pour résister à un retrait de 6 à 8 mètres de sol de façon
750 verticale, donc pour résister à l'érosion.

Et, également, nous rehausserons les fondations à une hauteur suffisante, 2,5 mètres, en tenant compte d'une marge de sécurité pour, à l'horizon de 2060, dans un cas de forte érosion qui amènerait des risques de submersion importants, que ces fondations-là soient au-dessus du niveau
755 d'eau attendu dans un cas de tempête.

Même chose pour les chemins, qui seraient également rehaussés.

760 Donc, dans le design de notre projet, nous en tenons compte.

Comme je le disais tantôt, nous avons également un engagement de suivi annuel du trait de côte, donc une donnée qui va être intéressante pour nous, mais qu'on pense qui sera intéressante également pour le milieu et pour les autres acteurs du secteur et, éventuellement, selon l'évaluation du climat, ces données-là vont nous permettre de préparer ou de se coordonner, avec les acteurs
765 du milieu, pour évaluer une éventuelle intervention pour stopper l'érosion, pour protéger la courbe d'érosion. Je sais qu'on ne peut pas la stopper, mais pour la ralentir.

LA PRÉSIDENTE :

770

Merci beaucoup, Monsieur Leblanc. Madame Chevrier, j'en profiterais peut-être pour justement voir avec les acteurs du milieu dont monsieur Leblanc fait mention, c'est quoi les rôles et responsabilités de chacun? La commission a vraiment besoin d'être éclairée là-dessus. Hier soir, madame Solomon a fait une intervention et, d'entrée jeu, elle a dit, aux Îles-de-la-Madeleine, on le

775

sait, on a de l'érosion partout, tout le tour. Mais donc, il y a quand même une sensibilité, ici, des organismes publics à essayer de corriger, lutter, ralentir.

Donc, je commencerais avec monsieur Richard. Votre rôle dans cette espèce de gestion des aléas côtiers pour vous, qu'est-ce que c'est? Puis ensuite, on ira voir le porte-parole du MSP.

780

M. DAVID RICHARD :

Oui, Madame la Présidente, j'inviterais madame Jasmine Solomon...

785

LA PRÉSIDENTE :

Justement.

M. DAVID RICHARD :

790

... pour vous donner quelques explications. Merci.

Mme JASMINE SOLOMON :

795

Bonsoir, Madame Paul. Jasmine Solomon, je suis cheffe de section en action climatique pour la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine. Donc, en fait, notre rôle, ça dépend à quel niveau.

800

Si on regarde au niveau des ouvrages de protection, ceux qu'on a réalisés dans les dernières années, c'était un rôle de gestion de projet, un peu, de coordonner, mais c'était un financement qui venait, par exemple, du ministère de la Sécurité publique dans le cadre du Cadre pour la prévention, le CPS, Cadre de prévention des sinistres.

805 Ensuite, au point de vue réglementaire, il existe un cadre normatif, les zones de contrainte à l'érosion, on l'appelle le cadre normatif sur l'érosion, mais qui a été un peu imposé en 2016 par le ministère de la Sécurité publique, et les municipalités devaient l'intégrer à leur réglementation.

810 Donc nous, la Municipalité des Îles, on veille à l'application du cadre normatif, aussi. Donc, un ouvrage de protection ne peut pas se réaliser de n'importe quelle façon. Ça doit être réalisé par une autorité publique et, en ce sens, quand les ouvrages se trouvent sur nos terres, nous agissons à titre d'autorité publique pour ces ouvrages-là.

LA PRÉSIDENTE :

815 Comme gestionnaire de projet, c'est ça?

Mme JASMINE SOLOMON :

820 Oui. Comme gestionnaire de projet, évidemment, coordonnateur de ces projets-là.

LA PRÉSIDENTE :

D'accord.

Mme JASMINE SOLOMON :

825 Par contre, j'apporte juste la nuance que dans le cadre de prévention des sinistres, jusqu'à présent, ce n'est pas la Municipalité qui est maître d'œuvre du départ du projet, c'est-à-dire que l'analyse de risque et l'analyse de solution se font au niveau du ministère. Une fois que la solution est définitive, recommandée par les experts du ministère, par exemple un enrochement, une recharge de plage, le concept est apporté à la Municipalité et nous, nous prenons la suite. Donc, 830 information de la population, consultation et application... réalisation des travaux.

LA PRÉSIDENTE :

835 D'accord, merci beaucoup. Maintenant, on va aller voir monsieur Caron du ministère de la
Sécurité publique pour voir, de son côté, quel rôle il joue dans le contrôle de ces phénomènes-là.
Bonsoir, Monsieur Caron.

M. FÉLIX CARON :

840 Bonsoir, Mesdames les Commissaires. Félix Caron, ministère de la Sécurité publique. Cadre
normatif, comme faisait référence madame Solomon, c'est un outil réglementaire qui a été préparé
pour les Îles-de-la-Madeleine, mais aussi pour d'autres...

845 **LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Caron, parlez un peu moins vite.

M. FÉLIX CARON :

850 Désolé. Pourtant vous l'avez dit à plusieurs reprises, mais on l'oublie.

C'est un outil réglementaire qui a été préparé par le ministère, par le gouvernement du
Québec, qui a été envoyé aux Îles-de-la-Madeleine, mais aussi dans plusieurs MRC riveraines dans
855 le Québec maritime. Dans le fond, c'est par l'aménagement du territoire, prévenir, dans le fond,
l'implantation de bâtiments ou de biens dans les zones jugées à risque.

860 Ce cadre réglementaire là est appuyé par une cartographie avec des zones de contraintes et
avec certaines actions qui sont permises, interdites, ou encore interdites avec une possibilité de
lever ces interdictions-là avec des analyses, soient hydrogéologiques ou géotechniques.

865 Pour, si je prends l'exemple de quelques projets qui ont été faits aux Îles-de-la-Madeleine ou
qui ont été financés par le ministère de la Sécurité publique, on parle de projets de protection
comme, par exemple, celui à Cap-aux-Meules, pas loin d'où vous êtes ce soir. Il y a une analyse
de risque qui a été faite pour voir quel est le risque auquel on doit se présenter ou se prémunir.

Donc, c'est quoi la dynamique côtière, de quelle façon dans l'analyse de solution que, dans le fond, on pourrait mettre des solutions d'ingénierie pour se protéger du risque.

870 Pour l'exemple du projet d'éoliennes à Grosse-Île, la localisation des sites n'est pas dans une zone de contrainte; située à proximité, pas dans une zone de contrainte. Pour faire l'évaluation du risque, là, si vous le permettez, Mesdames les Commissaires, je passerais la parole à mon collègue Charles Béland, qui pourrait évaluer la marge de sécurité du risque face à la problématique d'érosion côtière.

875 **LA PRÉSIDENTE :**

Oui, tout à fait. Monsieur Béland?

M. CHARLES BÉLAND :

880 Bonjour, Madame Paul. Bonjour, Madame Leney. En fait, nous, dans notre travail au ministère de la Sécurité publique, c'était d'analyser entre autres l'analyse qui avait été faite par la firme mandatée. Donc, dans le cas précis, c'était, dans le cas qui nous concerne, c'était la firme Lasalle NHC.

885 Nous, on n'est pas en mesure de valider la modélisation qui a été réalisée par la firme pour la submersion côtière. La méthodologie utilisée, par contre, nous semble bonne, puisqu'elle intègre les principales variables que le ministère de la Sécurité publique juge essentielles, soit le rehaussement marin, le niveau d'eau qui implique la marée, la surcote, et ainsi que la remontée des vagues.

890

Ces principales variables-là doivent également être appuyées et validées par de l'instrumentation locale, qui est faite dans l'étude de notre projet par la firme.

895 En ce qui concerne l'analyse de l'érosion côtière, le scénario qui est proposé, le scénario pessimiste, nous, ça ne correspond pas à la méthode qui est utilisée dans l'approche géomorphologique qui est développée notamment par les spécialistes avec lesquels on collabore normalement.

900 Le scénario qui est utilisé, là, pessimiste, projette des reculs qui sont événementiels, donc
qui sont associés à un événement extrême, qui sont ponctuels, qui sont utilisés pour générer une
marge de protection qui sont justement en lien avec l'érosion côtière, alors que l'approche
géomorphologique que nous on a l'habitude d'utiliser, elle vise plutôt à estimer un recul graduel et
905 à 40 ans, soit la...

LA PRÉSIDENTE :

Donc, Monsieur Béland, je vous interromps...

910

M. CHARLES BÉLAND :

Oui.

915

LA PRÉSIDENTE :

Est-ce que, bon, d'après vous, l'étude de Lasalle, dans le fond, est plus – là, je le mets entre
guillemets, gros guillemets – catastrophique que la méthode que vous auriez employée de votre
côté?

920

M. CHARLES BÉLAND :

Bien, catastrophique, c'est un terme qu'on n'aime pas utiliser...

925

LA PRÉSIDENTE :

J'imagine.

930

M. CHARLES BÉLAND :

... mais on pourrait dire plus sévère, oui, en effet. Oui.

LA PRÉSIDENTE :

935

O.K.

M. CHARLES BÉLAND :

940

Donc, c'est ça qui est représenté par l'analyse de la firme Lasalle.

LA PRÉSIDENTE :

945

O.K. Et si on revient donc à vos interventions, quand il y a besoin de stabiliser ou de sécuriser un secteur, est-ce que c'est vous qui déterminez le type de travaux qui doivent être faits? Est-ce que c'est votre organisme qui le décide?

M. FÉLIX CARON :

950

Je vais prendre la parole, Charles.

LA PRÉSIDENTE :

955

O.K.

M. FÉLIX CARON :

960

Ce n'est pas nous qui décidons. Dans le fond, l'analyse de solutions, dans les cas de projet de prévention, elle est faite par des experts qu'on mandate pour nous outiller, pour nous suggérer des solutions.

965

Le ministère ne réalise jamais de projets de prévention, proprement dits. Pour les projets de prévention qui ont été réalisés aux Îles, on apporte un soutien technique, un soutien financier à la Municipalité, mais c'est la Municipalité qui est maître d'œuvre, qui fait les appels d'offres et réalise les travaux. Dans le fond, nous, on les soutient techniquement et financièrement, là, pour encore reprendre des projets de... on parle de prévention de sinistres qui ont été réalisés aux Îles.

LA PRÉSIDENTE :

970 D'accord. Merci beaucoup. On va juste, peut-être pour boucler la boucle – ce ne sera pas long, Madame Chevrier – du côté du ministère des Transports, Monsieur Sauvageau-Buteau, est-ce que je m'adresse à vous ou je m'adresse à monsieur Roy?

M. ALEXANDRE SAUVAGEAU-BUTEAU :

975 Pour l'érosion côtière, vous pouvez vous adresser directement à moi.

LA PRÉSIDENTE :

980 Oui? Bon, d'accord. Alors, vous, quel rôle vous jouez? Est-ce que vous jouez un rôle uniquement au moment où vos propres infrastructures sont menacées?

M. ALEXANDRE SAUVAGEAU-BUTEAU :

985 En fait, le ministère des Transports a plusieurs secteurs aux Îles-de-la-Madeleine, là, plusieurs secteurs, en fait, qui sont suivis, ceux qui peuvent être problématiques. Maintenant, le ministère collabore et continuera de collaborer avec toute partie prenante en lien avec les différents projets qui peuvent être montés.

990 J'aimerais juste – donnez-moi deux petites secondes... donc, c'est ça. Le ministère des Transports a déposé récemment une étude d'impact – excusez-moi le nom est long, mais je vais prendre le temps de le donner au complet, donc c'est une étude d'impact à portée régionale pour un programme décennal d'intervention pour la protection des infrastructures du ministère des Transports et de la Mobilité durable face aux aléas côtiers dans le contexte des changements
995 climatiques sur le territoire du Bas-Saint-Laurent, de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine.

C'est un très long nom et j'avais besoin de mes notes, désolé.

1000 Donc, ce programme-là propose 54 types d'interventions sur les territoires des Îles-de-la-Madeleine. Chaque site fait...

LA PRÉSIDENTE :

54?

1005

M. ALEXANDRE SAUVAGEAU-BUTEAU :

54, oui, juste pour le programme décennal.

1010

LA PRÉSIDENTE :

O.K.

M. ALEXANDRE SAUVAGEAU-BUTEAU :

1015

Maintenant, chaque site fait l'objet d'une analyse multicritères pour s'assurer d'appliquer la solution qui est adéquate pour chacun de ces sites-là. Chacun de ces sites-là a des particularités, bien évidemment, et il y a une priorisation aussi qui est faite des travaux en fonction des capacités de réalisation et des capacités financières du ministère des Transports.

1020

LA PRÉSIDENTE :

Alors, est-ce que parmi ces 54 sites-là, les environs des éoliennes, est-ce que ça fait partie de vos sites identifiés comme problématiques et nécessitant éventuellement une intervention?

1025

M. ALEXANDRE SAUVAGEAU-BUTEAU :

En fait, il y a deux sites. Je considère qu'il y a deux sites pour les éoliennes.

1030

LA PRÉSIDENTE :

Oui. Oui, oui.

1035

M. ALEXANDRE SAUVAGEAU-BUTEAU :

1040 Avec la portion avec cinq et la portion avec deux éoliennes. La portion avec deux éoliennes, oui, c'est un site où on regarde l'érosion côtière. C'est un site qui fait partie du programme décennal. J'ajouterais la précision que c'est par rapport au côté du golfe et non pas le côté de la lagune, là où sont les éoliennes.

LA PRÉSIDENTE :

1045 D'accord.

M. ALEXANDRE SAUVAGEAU-BUTEAU :

1050 Maintenant, à la hauteur des Mines Seleine, nous n'avons pas de site à cet endroit-là précis qui est problématique.

LA PRÉSIDENTE :

1055 D'accord. Bien, merci beaucoup. Alors, Madame Chevrier, je pense qu'on a un portrait de tous les gens qui barbotent dans le volet érosion et submersion côtière. Est-ce que vous aviez une deuxième question?

Mme HÉLÈNE CHEVRIER :

1060 Oui, c'est la continuité de ce qu'on aborde. J'aimerais voir quels sont les résultats, comment, à partir des expériences qu'on a fait, parce qu'on a fait de l'enrochement et de la recharge, et on recommence la recharge à certains endroits, j'aimerais avoir une idée sur comment vous entrevoyez l'avenir. Parce que je mets en parallèle, monsieur Leblanc nous dit qu'annuellement, on va regarder pour être capable de voir d'avance.

1065

LA PRÉSIDENTE :

Oui.

1070 **Mme HÉLÈNE CHEVRIER :**

Mais on a établi des données à partir d'une tempête, et on sait que des tempêtes, il va y en avoir encore. Alors, je ne sais pas comment on peut croire qu'en regardant un petit peu à chaque année, qu'on va être capable de voir rapidement... pas rapidement, mais tranquillement. Je pense qu'il faut voir, est-ce qu'on... parce que vous parlez aussi d'un programme décennal, on parle d'éoliennes qui vont être là pour 30 ans, minimum, puis on semble le voir, avec des zéros, zéros, zéros, même si c'est un peu catastrophique, puis on souhaite que ça ne le soit pas, mais on voit quand même qu'on s'en va vers... vers je ne sais pas vraiment quoi.

1075
1080 Comment, au ministère des Transports ou à la Sécurité publique, vous voyez cette... comment est-ce qu'on appelle ça, là, quand ça... cette vague.

LA PRÉSIDENTE :

1085 Je ne suis pas sûre de vraiment bien comprendre la question, Madame Chevrier. Qu'est-ce que vous voulez dire par vague?

Mme HÉLÈNE CHEVRIER :

1090 Bien, comment vous voyez la...

LA PRÉSIDENTE :

Le futur?

1095

Mme HÉLÈNE CHEVRIER :

Oui... oui.

1100 **LA PRÉSIDENTE :**

Ou comment... vous voulez savoir comment les gens, finalement, entrevoient cette évolution-là de...

Mme HÉLÈNE CHEVRIER :

1105

Oui, voilà.

LA PRÉSIDENTE :

1110

Mais on va s'en tenir à la zone du projet.

Mme HÉLÈNE CHEVRIER :

1115

Oui.

LA PRÉSIDENTE :

D'accord. Bon.

1120

Mme HÉLÈNE CHEVRIER :

Parce qu'à un moment donné, on parle aussi de stabiliser le littoral. J'aimerais savoir, comment vous voyez cette question de stabiliser, aux urgences, mais stabiliser pour longtemps, comment vous voyez ça?

1125

LA PRÉSIDENTE :

Je commencerais par la Communauté maritime. Monsieur Richard, peut-être que madame Solomon aurait de l'information à nous apporter sur comment vous voyez, comment vous vous projetez dans le futur par rapport à ces événements-là?

1130

M. DAVID RICHARD :

Madame Solomon va venir donner des explications. Merci.

1135

LA PRÉSIDENTE :

O.K., puis peut-être que vous aviez quelque chose à ajouter tout à l'heure, avant que je repasse à madame Chevrier, avant que madame Solomon prenne la parole?

1140

M. DAVID RICHARD :

Oui. Bien, en fait, c'était pour juste m'assurer que les gens avaient bien compris parce que quand Jasmine expliquait le rôle de gestionnaire de projet sur des travaux de recharge, donc on parlait de la Municipalité. Donc nous, on parlait, on faisait référence à certains travaux qui ont été faits, par exemple ici à Cap-aux-Meules, comme monsieur Caron l'a nommé, le secteur de La Grave, donc des travaux qui se déroulent, qui se produisent sur notre territoire, alors que là, on se situe du côté de Grosse-Île. Je voulais juste préciser ce point-là, merci.

1145

LA PRÉSIDENTE :

D'accord, merci beaucoup. Oui, Madame Solomon?

1150

Mme JASMINE SOLOMON :

Oui, bonsoir, Jasmine Solomon, cheffe d'équipe en action climatique à la Municipalité des Îles.

1155

En fait, on se prépare de différentes façons. Quand on regarde les deux dernières années de façon globale, parce que ce n'est pas nécessairement sur ce secteur-là, mais de façon globale, on a entrepris plusieurs actions à la Municipalité, notamment plusieurs études qui sont en cours sur différents sites, des appréciations des risques en climat futur, érosion et submersion.

1160

Analyse de solutions durables dans le temps, donc à l'horizon 2100, comment va réagir le territoire puis une façon de s'adapter en prévention.

1165

On a déposé deux programmations de projets, aussi, d'adaptation aux changements climatiques au programme accéléré, la transition climatique locale. Donc, depuis deux ans, ça bouge beaucoup.

1170 On a une veille sur notre territoire depuis quand même... depuis plusieurs années. On a
réalisé, vous avez certainement vu dans l'étude d'impact la mention « Cadre d'intervention en
érosion côtière et submersion ». Donc, j'en ai parlé un peu hier, mais pour refaire l'historique, c'était
une demande politique en 2020, étant donné qu'on avait de nombreux besoins.

1175 Et puis, on a eu le mandat, nous, à la Communauté maritime de s'outiller, d'acquérir des
connaissances puis de regarder sur le territoire quels étaient les sites les plus vulnérables selon
différents critères, dont un critère relatif à l'érosion et la submersion côtière.

1180 Donc, on a, à l'heure actuelle, un outil d'aide à la décision interne qui appartient à la
Municipalité, mais qui nous permet un peu d'orienter les prochaines actions, de voir venir. C'est
certain que jusqu'à présent, on parle beaucoup de prévention versus urgence. C'est certain que les
programmes de financement qu'on a eus, c'était du cadre de prévention des sinistres. Donc, on est,
même si c'est un cadre qui s'appelle prévention des sinistres, on s'entend pour dire qu'on était plus
en urgence à ce moment-là.

1185 La volonté de la communauté et de la municipalité c'est d'intervenir davantage en prévention,
mais à l'heure actuelle, il y a très peu aussi de programmes qui financent les ouvrages de protection
et qui financent la prévention. Donc, on continue de faire des argumentaires et de défendre un peu
tout ça, mais oui, voilà.

1190 **LA PRÉSIDENTE :**

O.K., bien, merci beaucoup, Madame Solomon. Madame Chevrier, on va passer à un autre
intervenant. Si vous avez d'autres questions, réinscrivez-vous.

1195

Mme MÉLANIE BOURGEOIS

1200 **LA PRÉSIDENTE :**

J'appelle maintenant madame Mélanie Bourgeois et après madame Bourgeois, nous serons en lien téléphonique avec monsieur Jean-Paul Roy.

1205 **Mme JULIE LECLERC :**

Excusez-moi, Madame la Présidente, si je peux me permettre?

1210 **LA PRÉSIDENTE :**

Oui?

Mme JULIE LECLERC :

1215 Julie Leclerc, ministère de l'Environnement.

LA PRÉSIDENTE :

Excusez-moi, je ne vous repérais pas dans... je regardais plus loin.

1220

Mme JULIE LECLERC :

En lien avec l'adaptation aux changements climatiques, érosion, submersion, on a notre experte, changements climatiques au sein du ministère de l'Environnement qui aurait peut-être des notions à ajouter.

1225

LA PRÉSIDENTE :

O.K., par rapport à la tournée des acteurs?

1230

Mme JULIE LECLERC :

Oui, à la discussion, oui.

1235

LA PRÉSIDENTE :

Oui, O.K., d'accord. Ça ne sera pas long, Madame Bourgeois.

1240

Mme MÉLANIE BOURGEOIS :

Pas de problème.

LA PRÉSIDENTE :

1245

O.K., donc allons-y.

Mme JULIE LECLERC :

1250

Donc, je passerais la parole à distance à madame Ursule Boyer-Villemaire.

LA PRÉSIDENTE :

D'accord, merci beaucoup.

1255

Mme URSULE BOYER-VILLEMAIRE :

Bonsoir, Madame Villemaire.

1260

Mme URSULE BOYER-VILLEMAIRE :

Bonsoir. Ursule Boyer-Villemaire, ministère de l'Environnement. Donc, à la Direction de l'adaptation aux changements climatiques, on s'intéresse à ces questions de trajectoire à long terme, et je suis impliquée dans plusieurs comités interministériels de concertation pour la gestion de l'érosion et de la submersion côtières.

1265

À votre question sur la stabilisation, comment est-ce qu'on peut voir ça à long terme, bien, je pense que le gouvernement prend conscience de plus en plus des coûts associés à ces stabilisations-là par rapport aux gains qu'on peut en retirer et, bien sûr, il semble, en 2026, utopique d'envisager de stabiliser l'ensemble des berges du Québec.

1270

Donc, on réalise aussi que les besoins en adaptation sont énormes, mais qu'on n'a pas nécessairement les ressources pour intervenir partout. Donc, des programmes comme celui du ministère des Transports visent à prioriser les sites d'intervention.

1275

Chose certaine, les ressources vont nous manquer pour s'adapter aux jours d'aujourd'hui et même éventuellement. Donc, une des dernières choses que le gouvernement souhaite faire, c'est de se rajouter des problèmes, d'ajouter des actifs à gérer supplémentaires.

1280

Après, on ne veut pas nécessairement empêcher le développement, il y a de belles occasions à saisir, comme celle de réduire les GES, mais il ne faut pas que ce soit au péril d'une saine gestion de notre portefeuille de risques au niveau gouvernemental.

1285

Dans le site qui nous intéresse, il y a clairement des risques. Il y a des trajectoires qui sont assez indéniables. On ne sait pas exactement quand vont survenir les aléas, mais il va continuer d'y avoir une évolution du milieu en tant que tel.

1290

Donc, ça revient à une question de, pour combien de temps est-ce qu'on veut prendre cette décision-là, bien que la méthodologie proposée nous propose en érosion, à la fois un scénario pessimiste et un scénario plus modéré, mais on ne sera pas capable de dire avec certitude lequel va se produire en quelle année exactement.

1295

Donc, ça revient à une question de, est-ce que c'est un risque qui est calculé, puis est-ce qu'on est prêt à faire face à une possibilité que le scénario pessimiste se manifeste même avant la fin de notre 30 ans de durée de vie de ce projet-ci?

Donc, le suivi est une des pistes intéressantes, mais ça ne sera pas suffisant pour faire renverser la balance si les eaux s'emballent. Donc, la vraie question, c'est ça : est-ce qu'on est prêt à faire face à ce risque-là dans ce milieu-là en particulier? Puis quand je disais, au niveau gouvernemental, les décisions ne sont pas toutes noires, ne sont pas toutes blanches, ça va aussi

1300 dépendre des ressources qui sont disponibles à ce moment-là. Il ne faut pas assumer qu'il va y en avoir pour aider le projet en tant que tel dans sa survie.

Donc, c'était un premier élément.

1305 **LA PRÉSIDENTE :**

D'accord, je vous remercie beaucoup, madame Villemaire, merci.

1310 On va passer maintenant à une participante en salle. Madame Mélanie Bourgeois, on vous écoute avec votre première question.

Mme MÉLANIE BOURGEOIS :

1315 Bonsoir, merci Madame Paul, Madame Leney. Donc, Mélanie Bourgeois, je suis directrice générale d'Attention fragiles, le Conseil régional de l'environnement des Îles-de-la-Madeleine.

1320 Ma première question concernait en fait – je vais la lire avec toutes mes petites notes, si vous me permettez. En ce qui concerne la zone A, considérant les installations déjà en place dans le secteur et le caractère extrêmement dynamique des dunes mobiles, a-t-il été considéré de réaliser une modélisation de l'impact de l'implantation d'une, deux, trois ou quatre éoliennes et leur exploitation sur le massif dunaire, sur un horizon de 30 ans?

1325 Si oui, quel est l'impact projeté sur la dynamique dunaire et le déplacement du sable sur le site généré par les infrastructures? Puis, en fait, je vais juste préciser que ça ne concerne pas l'érosion et la submersion...

LA PRÉSIDENTE :

Non, je comprends.

1330

Mme MÉLANIE BOURGEOIS :

... mais bien l'entièreté du massif dunaire.

LA PRÉSIDENTE :

1335

Du massif dunaire, d'accord. Monsieur Leblanc?

M. JEAN-MICHEL LEBLANC :

1340

Donc, oui, Madame Paul, pour répondre à la question de madame Bourgeois, je... excusez-moi. La modélisation du massif dunaire n'a pas été réalisée. Par contre, nous avons adapté nos zones ciblées pour les éoliennes, entre autres en rehaussant, par rapport au niveau de la mer, et également par rapport au milieu dans lequel elles se trouvent.

1345

On est conscient que c'est des zones qui sont mobiles au niveau des dunes. Par contre, ce sont les mêmes impacts qui sont vécus, comme vous l'avez dit, Madame Bourgeois – comme madame Bourgeois l'a dit, pardonnez-moi – il y a également d'autres bâtiments et d'autres infrastructures qui sont dans ce même milieu-là et qui font face aux mêmes enjeux de dunes mobiles.

1350

Qu'on parle au site d'écocentre du MTMD ou aux infrastructures d'Hydro-Québec, aux infrastructures routières du ministère des Transports, donc la route 199, donc c'est des enjeux qui sont connus sur le site et auxquels nous allons faire face avec un projet qui va aussi, pour revenir sur le sujet des changements climatiques, qui a été abordé dans cette question, dans la question précédente, un projet qui est une action majeure, sinon l'action majeure actuellement aux Îles-de-la-Madeleine, pour réduire les émissions de gaz à effet de serre, et faire une contribution dans notre milieu à la lutte contre les changements climatiques et réduire, réduire ces impacts-là futurs.

1355

LA PRÉSIDENTE :

1360

La commission, elle n'a aucune idée de ce qui se passe avec une dune mobile. Ça fait quoi, puis vous, sur votre projet, au moment de la construction et de l'exploitation, ça a quoi, comme impact sur votre projet? Puis votre projet a quoi comme impact sur le fait que la dune bouge?

1365 **M. JEAN-MICHEL LEBLANC :**

Oui. En fait, la dune étant mobile, ça a des impacts en fait, premièrement, dans la phase de construction du projet où il y aura des mesures d'intervention qui vont être spécifiques aux dunes mobiles que, si vous me permettez, madame Castonguay pourra expliciter, mais également dans
1370 la phase d'exploitation, bien, il pourra y avoir de l'ensablement de nos chemins, de nos surfaces de travail puis il y aura de l'entretien de ces surfaces-là qui devront être faites.

Évidemment, on va entretenir et devoir agir sur l'ensablement, un déplacement de la dune qui pourrait y avoir sur un horizon de 30 ans. Comme je disais, si vous me le permettez...

1375 **LA PRÉSIDENTE :**

Oui. Oui, oui.

1380 **M. JEAN-MICHEL LEBLANC :**

... je vais quand même passer la parole à madame Castonguay pour les mesures de restauration par rapport à la dune mobile.

1385 **LA PRÉSIDENTE :**

Oui.

1390 **Mme MARJOLAINE CASTONGUAY :**

Oui, Madame la Présidente, Marjolaine Castonguay, PESCA Environnement. Au niveau des conditions de construction, en fait, les mesures qui vont être utilisées, c'est des mesures qui sont adaptées aux Îles, qui sont déjà utilisées, qui ont été utilisées, par exemple, dans le cas du parc de Dune-du-Nord.

1395 En fait, il y a des techniques, comme par exemple d'utiliser de la machinerie avec des systèmes de roues, de chenilles, avec... recouvertes de caoutchouc pour limiter les impacts.

Évidemment, il va y avoir toute la réutilisation du matériel qui va être excavé pour la fondation. Ce matériel-là, qui va être du sable, va être conservé pour de la restauration par la suite.

1400

Un autre exemple, lors de la construction, c'est les surfaces qui vont être non requises pendant l'exploitation vont être très rapidement revégétalisées, soit directement par ensemencement ou l'installation de tapis de coco, technique qui a déjà été utilisée aux Îles, qui est d'ancrer et ensemercer avec, ensemercer ou de l'élyme des sables... pas de l'élyme des sables, excusez-moi, de l'ammophile à ligule courte qui va être plantée et c'est des techniques qui sont utilisées ici aux Îles-de-la-Madeleine.

1405

Il y a aussi les techniques d'utilisation avec des branchages ou des fascines pour, en fait, retenir le sable et stabiliser les dunes plus mobiles.

1410

LA PRÉSIDENTE :

Donc, Madame Bourgeois, la réponse c'est non. Mais, par contre, il y a des mesures qui sont prises. Dites-moi juste une chose, vous voulez qu'elles bougent, les dunes, ou vous ne voulez pas qu'elles bougent?

1415

Mme MÉLANIE BOURGEOIS :

En fait, ce que je questionne, c'est surtout l'intégrité du massif dunaire et à quel point ça peut déstabiliser l'ensemble...

1420

LA PRÉSIDENTE :

Parce qu'il bouge naturellement.

1425

Mme MÉLANIE BOURGEOIS :

Il va bouger, oui, effectivement, il va bouger, mais quel est l'impact du projet sur cette mouvance-là, sur ce déplacement de sable là et sur cette... et à quel point on peut adapter aussi. Oui, il va y avoir un ensablement, la dune va vraiment, va migrer vers l'intérieur. À un moment donné, elle va rencontrer les éoliennes, ça fait que qu'est-ce qu'on peut faire aussi comme, tu sais,

1430

pas nécessairement... en fait, de retirer le sable ou d'empêcher que cette dune se déplace trop au sud. En tout cas, se déstabilise complètement, là.

1435 C'est surtout ça ma question et mon interrogation puis une modélisation aurait pu permettre de voir, finalement, les impacts de l'installation d'éoliennes et même, dans les phases d'implantation, est-ce qu'on installe une, deux, trois, quatre éoliennes en même temps? Est-ce qu'on stabilise un secteur après l'autre? Est-ce que... donc, c'est toutes des questions qui nous viennent en tête de notre côté, là.

1440

LA PRÉSIDENTE :

O.K. Je vous demanderais, Monsieur Leblanc, tout à fait naïvement, est-ce que vous pourriez prévoir, dans votre programme de suivi, un paramètre qui permettrait de suivre cette évolution-là et qu'est-ce qui se passe au niveau de la dune? Est-ce que l'intégrité du massif, finalement, est respectée?

1445

M. JEAN-MICHEL LEBLANC :

1450

Oui, tout à fait.

LA PRÉSIDENTE :

Ou vous l'avez peut-être déjà?

1455

M. JEAN-MICHEL LEBLANC :

Oui, tout à fait, on serait très ouvert à faire un suivi pendant la durée de vie du projet. Nous avons planifié, dès cette année, de faire un relevé topographique de la topographie du site. Donc, c'est quelque chose qui pourrait nous permettre de voir...

1460

LA PRÉSIDENTE :

Ce serait votre année zéro, finalement.

1465

M. JEAN-MICHEL LEBLANC :

Oui, tout à fait.

1470 **LA PRÉSIDENTE :**

O.K.

1475 **M. JEAN-MICHEL LEBLANC :**

Donc, c'est quelque chose qui pourrait être fait par la suite, selon une fréquence à déterminer, là, mais on pourrait... on est très ouvert à suivre le profil topographique du site.

1480 **LA PRÉSIDENTE :**

Du côté, je vais juste aller du côté de madame Leclerc, Madame Bourgeois. Madame Leclerc, est-ce que cette modélisation-là avait été demandée d'une quelconque façon à l'initiateur?

1485 **Mme JULIE LECLERC :**

Non, la modélisation n'avait pas été demandée. Ce n'est pas un enjeu qui avait été soulevé par les experts lors de la consultation.

1490 **LA PRÉSIDENTE :**

D'accord, merci. Madame Bourgeois, est-ce que vous avez une deuxième question?

Mme MÉLANIE BOURGEOIS :

1495 Oui. En fait, considérant les données historiques de la présence du pluvier siffleur sur les côtes adjacentes à la zone A, en fait entre 1998 et 2004, il y avait la présence de huit nids sur cette côte-là, et considérant que les Îles-de-la-Madeleine demeurent le seul site de nidification de cette espèce-là au Québec, qui est une espèce en péril, est-ce que, peut-être plus au niveau d'Environnement et Changements climatiques Canada, si je peux diriger un peu cette question-là,

1500 ou peut-être qu'il y aurait la réponse, là, est-ce qu'ils se sont positionnés ou est-ce qu'ils ont une information, fourni de l'information sur l'impact potentiel du projet sur le rétablissement de l'espèce et le potentiel retour de la nidification à proximité même de ce site-là ou même sur le site?

1505 Parce que l'habitat peut changer, donc c'est un habitat qui peut devenir potentiel pour la nidification de l'espèce et, advenant ce cas-là, quelles seraient les mesures de mitigation pour l'espèce? Est-ce que, par exemple, il y aurait un arrêt des travaux ou il y aurait une cessation d'exploitation pour une certaine période?

LA PRÉSIDENTE :

1510 Quand vous dites « ils », vous visez Environnement et Changements climatiques Canada?

Mme MÉLANIE BOURGEOIS :

1515 Oui.

LA PRÉSIDENTE :

Bon, comme vous voyez, ils ne sont pas parmi nous, on peut leur poser la question par écrit.

1520 **Mme MÉLANIE BOURGEOIS :**

Parfait.

1525 **LA PRÉSIDENTE :**

Donc, la commission va adresser votre question par écrit à Environnement Canada et la réponse... soyez assurée que règle générale, ils ne sont pas chiches sur la réponse et on la déposera sur le site du BAPE, dès qu'on l'aura reçue.

1530 **Mme MÉLANIE BOURGEOIS :**

Parfait. Au besoin, on peut fournir les données aussi si...

1535 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci beaucoup. Merci beaucoup.

1540

M. JEAN-PAUL ROY
(par téléphone)

LA PRÉSIDENTE :

1545

On va maintenant aller par téléphone à monsieur Jean-Paul Roy. Monsieur Roy, est-ce que vous êtes là?

M. JEAN-PAUL ROY :

1550

Oui, je vous entends.

LA PRÉSIDENTE :

Oui, nous aussi, alors allez-y avec votre première question.

1555

M. JEAN-PAUL ROY :

1560

Bonsoir, tout le monde. Ma première question : le ministère de l'Environnement a-t-il, à l'interne, des avis techniques écrits élaborés d'ingénieurs spécialisés membres de l'OIQ sur la pollution due par l'érosion des pales d'éoliennes sous l'effet constant du vent, des changements de température, des précipitations et des rayons UV sur la présence d'amiante ou non, dans les éoliennes existantes ou nouvelles projetées au Québec, sur les infrasons émis par les éoliennes existantes et de nouvelles générations au Québec...

1565

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Roy, Monsieur Roy...

M. JEAN-PAUL ROY :

1570 ... en tenant compte d'études européennes existantes? Oui? C'est tout.

LA PRÉSIDENTE :

1575 Monsieur Roy, on va commencer par, on va décomposer votre question, là, qui est un petit peu à tiroirs, on va commencer par un avis technique. Est-ce que, Madame Leclerc, le ministère de l'Environnement a un avis technique signé par un ingénieur qui se prononcerait sur les effets de la désagrégation, finalement, des pales au fil du temps?

1580 **Mme JULIE LECLERC :**

Non, on n'a pas d'avis technique d'experts de ça. Je pense que les experts n'ont pas soulevé que c'était un enjeu. Je ne sais pas si vous voulez qu'on valide dans la littérature?

1585 **LA PRÉSIDENTE :**

La réponse c'est non, Monsieur Roy. Cet avis-là n'existe pas au sein du ministère de l'Environnement.

1590 **M. JEAN-PAUL ROY :**

Après ça, il y avait sur la présence d'amiante ou non dans les éoliennes existantes et nouvelles projetées au Québec?

1595 **LA PRÉSIDENTE :**

Bon. Attendez, on va aller voir du côté du promoteur. Monsieur Leblanc, est-ce que par hasard...

1600 **M. JEAN-PAUL ROY :**

Mais ma question s'adresse au ministère de l'Environnement.

1605 **LA PRÉSIDENTE :**

Non, mais moi, je vais commencer par la poser à monsieur Leblanc. Est-ce que par hasard, dans les...

1610 **M. JEAN-PAUL ROY :**

Oui, O.K., c'est beau.

LA PRÉSIDENTE :

1615 ... dans les éoliennes que vous avez ici, est-ce qu'il y a encore de l'amiante dans ces éoliennes-là? On va commencer par le territoire des Îles-de-la-Madeleine.

M. JEAN-MICHEL LEBLANC :

1620 Non, il n'y a pas d'amiante et selon notre compréhension, la réglementation ne le permet pas non plus.

LA PRÉSIDENTE :

1625 D'accord. Madame Leclerc, même question que tout à l'heure, mais alors, à ce moment-là, avec l'amiante qui serait présente dans les éoliennes?

Mme JULIE LECLERC :

1630 Bien, je n'ai pas l'information.

LA PRÉSIDENTE :

1635 D'accord. Monsieur Bonnier-Viger, est-ce que l'amiante et les parcs éoliens existants, ça vous rappelle quelque chose? Vous avez de l'information là-dessus?

M. YV BONNIER-VIGER :

1640 Oui, ça me rappelle mon ancien BAPE d'amiante. En fait, les éoliennes, à un moment donné, quand le vent vient trop fort, il faut qu'ils les ralentissent. Il y a un système de freinage et, à l'époque, en tout cas, il y avait des plaques, qui serraient un moyeu, qui contenaient de l'amiante. Maintenant, est-ce que... je n'ai pas la compétence technique pour parler de la fabrication des éoliennes, mais c'est une possibilité que ça existe. Mais j'imagine que ça n'existe plus.

1645 **LA PRÉSIDENTE :**

Donc, Monsieur Roy, oui, il y a déjà eu de l'amiante dans les éoliennes. Ici, dans la salle, personne n'est capable maintenant d'évaluer l'effet de cette pollution-là qui pourrait avoir été dégagée par des éoliennes qui en contiendraient.

1650

M. JEAN-PAUL ROY :

C'est ça. Dans la même question, sur les infrasons émis par les éoliennes existantes et de nouvelles générations au Québec, en tenant compte d'études européennes existantes.

1655

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Bonnier-Viger...

1660 **M. JEAN-PAUL ROY :**

Est-ce que le ministère de l'Environnement a des avis là-dessus?

LA PRÉSIDENTE :

1665

On va commencer par monsieur Bonnier-Viger parce que les infrasons, Monsieur, on est beaucoup plus au niveau d'une problématique potentielle, je dis bien, de Santé publique, que de contamination de l'environnement.

1670

M. YV BONNIER-VIGER :

1675

Oui, mais en tout cas, ce que nous dit la revue de littérature de l'INSPQ, là, qui a été citée hier, c'est que les infrasons n'auraient pas d'impact sur la santé de la population, puis votre consultant a bien dit qu'il y en avait. C'est assez prévalant, il y en a beaucoup déjà d'emblée dans le bruit de fond, et on n'a pas pu... on n'a pas d'étude, en tout cas, d'après cette revue de littérature là qui a pu démontrer que ça augmentait tant, à un point que ça pouvait nuire à la santé de la population humaine, et je n'ai pas d'avis, je ne me souviens pas s'ils parlaient des animaux.

1680

LA PRÉSIDENTE :

D'accord. Madame Leclerc, par acquit de conscience, est-ce que les experts au ministère de l'Environnement, qui en général se prononcent sur le bruit audible, ont aussi des avis sur les infrasons?

1685

Mme JULIE LECLERC :

1690

Bien, en fait, c'est pas mal le même avis, là, que selon la littérature. Il n'y a pas d'évidence avérée d'un impact significatif des infrasons des éoliennes sur la santé, puis il n'existe aucun règlement ni ligne directrice présentement qui spécifie le niveau maximal permis d'infrasons. Donc, c'est ça. Compte tenu quand même de l'augmentation du nombre de parcs éoliens, de la puissance des éoliennes, le ministère de l'Environnement effectue une veille continue de la littérature puis des projets éoliens existants et futurs.

1695

LA PRÉSIDENTE :

Mais pour le moment...

Mme JULIE LECLERC :

1700 Il n'y a rien pour l'instant, de...

LA PRÉSIDENTE :

1705 D'accord. Il n'y a pas de réflexion à savoir si on doit aller vers une possible réglementation ou politique...

Mme JULIE LECLERC :

1710 Il n'y a pas assez de données pour l'instant.

LA PRÉSIDENTE :

1715 Pas assez de données, d'accord. Merci beaucoup. Monsieur Roy, ça vous fait trois questions, donc si vous en avez d'autres, je vous encourage à vous réinscrire au registre.

Mme TINA DAUDELIN
(par téléphone)

1720

LA PRÉSIDENTE :

1725 On va aller maintenant, toujours en téléphone, avec madame Tina Daudelin. Madame Daudelin, est-ce que vous êtes là?

Mme TINA DAUDELIN :

Oui, bonsoir.

1730 **LA PRÉSIDENTE :**

Oui, bonsoir. On vous écoute. La commission vous écoute.

1735 **Mme TINA DAUDELIN :**

Bonsoir, merci. Donc, j'aimerais connaître le poids d'une pale d'éolienne et savoir comment exactement elles seront disposées en fin de vie, dans 25 à 30 ans, alors qu'elles ne sont pas recyclables?

1740 **LA PRÉSIDENTE :**

Pourriez-vous juste recommencer le début de votre question? J'en ai manqué un bout. Vous voulez que le promoteur précise quoi, le poids?

1745 **Mme TINA DAUDELIN :**

Le poids d'une pale d'une éolienne et j'aimerais savoir comment exactement elles seront disposées en fin de vie.

1750 **LA PRÉSIDENTE :**

D'accord. Monsieur Leblanc? Alors, on va parler de démantèlement puis d'élimination en fin de vie des pales.

1755 **M. JEAN-MICHEL LEBLANC :**

1760 Oui, tout à fait, Madame Paul. Donc, Jean-Michel Leblanc de NGER. Pour répondre à la question de madame Daudelin, je débiterais par préciser que lors du démantèlement en fin de vie du parc éolien, le démantèlement, dont nous avons des garanties financières, garanties contractuelles à réaliser auprès d'Hydro-Québec, 85 à 90 % du poids d'une éolienne est composé de matériaux qui peuvent être recyclés avec les filières actuelles en place au Québec.

LA PRÉSIDENTE :

1765 La première question de madame Deaudelin, c'est ça pèse combien?

M. JEAN-MICHEL LEBLANC :

1770 Oui. Donc pour le poids d'une pale, on peut parler, selon le modèle, et évidemment vous comprendrez que ça dépend du modèle de turbine, mais pour le type d'éolienne dont on parle pour le parc, comparable à celles de Dune-du-Nord qu'on a actuellement aux Îles, là, je dirais que c'est entre 10 et 20 tonnes par pale. Donc, on peut penser entre 30 et 60 tonnes pour les trois pales d'une éolienne.

1775 Et, comme je le disais, par rapport au poids total d'une éolienne qui est de plusieurs centaines de tonnes, oui, les matériaux eux sont recyclables. Donc, actuellement, 85 à 90 % du poids d'une éolienne peut être recyclé dans les filières. Il n'y a pas actuellement, à notre connaissance, de filière établie pour le recyclage d'une pale. Par contre, actuellement, il y a plusieurs dizaines de parcs éoliens au Québec qui arriveront en fin de vie dans les prochaines années.

1780 Donc, il y a de la recherche qui est effectuée par les différents turbiniers et également par des associations, comme, par exemple, Synergie Matane, qui essaient de trouver des filières de réutilisation des pales d'éoliennes.

1785 Donc, d'ici la fin de vie du parc, nous prévoyons qu'il y aura éventuellement des filières qui pourront prendre en charge les pales des éoliennes, mais nous sommes prêts à assumer le fait qu'il y aura potentiellement, si ces filières-là ne sont pas mises en place pour l'ensemble de la filière éolienne québécoise, et ça ne sera pas fait pour quatre éoliennes aux Îles-de-la-Madeleine, on se comprend, là. Donc, si ces filières-là ne sont malheureusement pas mises en place, bien, il y aura
1790 peut-être un 10 % total de l'éolienne, principalement les pales, qui devront aller vers la filière de l'élimination.

LA PRÉSIDENTE :

1795 D'accord. Madame Daudelin, je profiterais de votre question, peut-être, pour aller voir du côté de la Communauté maritime. J'aimerais ça, Monsieur Richard, étant donné le caractère insulaire

1800 de l'Île d'Orléans... de l'Île d'Orléans, des Îles-de-la-Madeleine – je vous ai déplacés géographiquement –, parce qu'il peut y arriver des bris aussi en cours de 30 ans où une pale aurait besoin d'être remplacée. Qu'est-ce qu'on fait avec une pale qui pèse 10 à 20 tonnes, ici, au Îles-de-la-Madeleine?

M. DAVID RICHARD :

1805 Bien, écoutez, Madame la Présidente, en fait notre centre de gestion de matières résiduelles est quand même, somme tout, limité en termes d'espace et de capacité de traitement. Donc, principalement, on va traiter des matières résiduelles résidentielles et commerciales quand même assez légères.

1810 Donc, à ce moment-là, à titre d'exemple, si une résidence passe au feu, brûle, donc on ne peut pas traiter, on n'a pas les autorisations non plus pour traiter ces types de matières là. Donc, elles doivent être expédiées et assumées par... les frais doivent être assumés par le responsable, le propriétaire.

1815 Donc, à ce moment-là, avec un promoteur, comme nous avons ici en face, il y aura une entente déjà pour mentionner que tout ce qui est bris majeur, donc remplacement des pales et même chose pour le démantèlement, donc tous les matériaux devront être expédiés à l'extérieur des Îles aux frais du promoteur.

LA PRÉSIDENTE :

1820 D'accord, merci beaucoup. Madame Daudelin, votre deuxième question?

Mme TINA DAUDELIN :

1825 Oui. Un sondage est prévu auprès de la population suite à la mise en service du parc pour connaître l'impact ressenti par rapport au parc. J'aimerais comprendre la logique de cette démarche alors que la situation sera immuable et savoir ce qui vous empêche, ou en fait ce qui empêche le promoteur de faire une consultation systématique de la population avant?

1830 **LA PRÉSIDENTE :**

D'accord. Quand vous faites référence à un sondage, est-ce que c'est le sondage que l'initiateur s'est engagé à faire par rapport au paysage?

1835 **Mme TINA DAUDELIN :**

Oui.

1840 **LA PRÉSIDENTE :**

Oui, d'accord.

Mme TINA DAUDELIN :

1845 Oui.

LA PRÉSIDENTE :

1850 Monsieur Leblanc, effectivement, une fois que les éoliennes seront installées et que vous faites un sondage, s'il y a insatisfaction, qu'est-ce que vous pouvez faire?

M. JEAN-MICHEL LEBLANC :

1855 Oui, Madame Paul. Donc, pour répondre aux actions qui peuvent être faites et qui font partie de nos moyens de mitigation par rapport à l'impact sur les paysages, je passerais peut-être la parole, si vous me permettez, à madame Castonguay qui va pouvoir vous expliquer la méthodologie pour ces impacts-là.

Mme MARJOLAINE CASTONGUAY :

1860 Merci. Dans un premier temps, au niveau de la question de pourquoi il n'y a pas de sondage avant, en fait, le « avant », c'est toutes les démarches de consultation qui sont faites. Ça fait que tous les échanges qui ont eu lieu, comme dans le projet qui nous concerne ici, les échanges sont

1865 entamés depuis 2022. Ça fait qu'il y a eu différentes communications, ça fait que c'est à partir de ces activités de consultation, de communication, qu'on peut déterminer ou apprécier l'enjeu par rapport au paysage.

1870 Concernant toute la méthodologie associée à comment on fait le sondage et qu'est-ce qu'on fait avec les résultats du sondage par la suite, je vais demander à ma collègue, Marie-Flor Castonguay qui est urbaniste. C'est elle qui est responsable de cet aspect-là.

LA PRÉSIDENTE :

1875 D'accord.

Mme MARJOLAINE CASTONGUAY :

Merci.

1880 **Mme MARIE-FLOR CASTONGUAY :**

1885 Bonjour, Madame la Présidente, bonsoir tout le monde. Au niveau du sondage pour le suivi du paysage, c'est un sondage qui est effectué durant la première année suivant la mise en service du parc éolien. C'est un engagement que l'initiateur a pris dans le contexte de l'étude d'impact.

1890 Le suivi du paysage, en fait, il sert à deux objectifs principaux : il sert à évaluer l'impact qui est ressenti par la population et les touristes des Îles-de-la-Madeleine et, également, à valider si l'évaluation de l'impact sur le paysage à partir des simulations visuelles est représentative de la réalité, une fois le parc éolien construit.

1895 Donc, au niveau du sondage, il y a un programme de suivi du paysage qui est préparé avant la réalisation du sondage et ce programme-là est déposé au ministère de l'Environnement dans le contexte des demandes d'autorisation et le ministère de l'Environnement peut nous poser des questions ou nous demander d'ajuster le programme de suivi au besoin.

Donc, la façon dont notre suivi est fait précisément, en fait, dans le cadre du projet de Grosse-Île, il va y avoir une version francophone et une version anglophone du sondage qui vont être préparées.

1900 Ces sondages-là vont être déposés dans des lieux publics qui sont fréquentés par la population et les touristes; ils vont également être envoyés par la poste aux résidents de Grosse-Île et ils vont être également diffusés sur les réseaux sociaux de la Municipalité de Grosse-Île.

1905 Il va y avoir des rappels qui vont être faits périodiquement dans les journaux et à la radio locale pour encourager les gens à donner leur opinion et, également, suite à ce sondage-là, les résultats, en fait, vont être compilés dans un rapport qui va être déposé au ministère de l'Environnement, qui va avoir l'occasion de faire ses commentaires et de donner des... de demander des précisions par rapport au sondage.

1910 Et donc, ce sondage, ce rapport-là va être envoyé au ministère et il sera rendu public, là, dans le contexte des suivis.

LA PRÉSIDENTE :

1915 Madame Castonguay, je pense que l'objectif de la question de madame Daudelin, c'était surtout de savoir si les résultats du sondage sont négatifs, les gens se montrent très rébarbatifs à l'idée d'avoir quatre nouvelles tours sur la dune, qu'est-ce qu'on peut faire, comme mesures d'atténuation, pratico-pratiques?

1920 **Mme MARIE-FLOR CASTONGUAY :**

1925 Oui, je comprends bien. Donc, des façons dont on peut améliorer, si on peut dire, la perception du parc éolien, en fait, il faudrait passer par des activités de communication ou des visites du parc éolien pour en apprendre davantage sur la technologie d'une éolienne ou pour offrir des opportunités de visites d'une éolienne ou de monter au sommet, par exemple. C'est des activités d'éducation et de communication, pour comprendre la justification du projet et les impacts positifs que ce projet-là peut avoir sur le milieu d'accueil.

1930

Les mesures d'atténuation, en fait, qui sont prévues à l'étude d'impact, visent plutôt la cohésion visuelle du projet, plutôt que de masquer les éoliennes, considérant leur taille et tout ça. Donc, c'est plutôt difficile de les masquer complètement, mais il y a un effort qui est fait au niveau de la cohésion visuelle par rapport au projet, mais les efforts de vulgarisation peuvent être un bon point de départ pour, s'il y a des résultats qui pourraient être un peu négatifs, si on peut dire.

1935

LA PRÉSIDENTE :

O.K., donc vous allez favoriser, on va dire, l'approvisionnement du projet.

1940

Mme MARIE-FLOR CASTONGUAY :

Exactement.

LA PRÉSIDENTE :

1945

Je vous poserais une dernière question, qu'est-ce que c'est « la cohésion visuelle » ?

Mme MARIE-FLOR CASTONGUAY :

1950

En fait, c'est un terme qui est utilisé pour... on peut appeler ça une intégration également au paysage, donc des façons de s'assurer que, par exemple, les pales tournent toutes dans la même direction, que les éoliennes sont regroupées entre elles pour ne pas les étaler sur le territoire, donc c'est une des façons de s'assurer que ce soit, que le dérangement visuel soit le moins perceptible.

LA PRÉSIDENTE :

1955

Merci beaucoup, Madame Castonguay. Madame Daudelin, merci pour vos questions.

1960

M. BRUNO SAVARY

LA PRÉSIDENTE :

1965

On va maintenant passer à monsieur Bruno Savary. Et je dois annoncer que la prochaine intervenante après monsieur Savary est madame Louise Morand, au téléphone.

M. BRUNO SAVARY :

1970

Oui, bonjour, Bruno Savary, biologiste. Je suis chargé de projet en environnement côtier chez Attention fragiles, Conseil régional de l'environnement. Donc, bonjour à tout le monde, merci d'être là. Un peu stressé parce que c'est, comme, très formel comme structure, donc veuillez excuser si j'ai la voix qui tremble.

1975

J'ai eu la chance de participer, bien, en fait, Attention fragiles, on a eu quand même quelques mandats dans le cadre de l'inventaire floristique, de la mise en place par rapport au parc éolien Dune-du-Nord. Donc, on a observé un peu comment ça vit, un parc éolien, à toutes les étapes du projet.

1980

Pour le parc éolien de Grosse-Île, comme on est en dune mobile, c'est différent du parc éolien de la Dune-du-Nord, qui est recouverte de forêts, la dune est fixée. Donc, beaucoup de sable. C'est – Mélanie l'a dit tout à l'heure – c'est beaucoup de sable qui se déplace.

1985

Les infrastructures du parc éolien peuvent être ensablées, mais elles peuvent aussi causer de l'érosion parce qu'une structure fixe dans un endroit comme ça peut créer des rafales de vent, on l'a vu dans différentes circonstances aux Îles.

1990

Donc, ma question c'est par rapport au rehaussement des infrastructures de 2,5 mètres qui est en soi potentiellement une bonne idée. Je voulais savoir, en fait, c'est rehaussement par rapport... parce que donc ça peut créer des turbulences et générer de l'érosion, est-ce que le 2,5 mètres est calculé par rapport à quoi, là? Donc, la dune la plus haute du secteur ou par rapport au plus bas?

LA PRÉSIDENTE :

1995 Monsieur Leblanc, est-ce que vous pouvez apporter cette précision-là, s'il vous plaît.

M. JEAN-MICHEL LEBLANC :

2000 Oui, bien, Madame Paul, je veux vous rassurer, et surtout rassurer monsieur Savary, ce n'est pas par rapport à la dune la plus haute du secteur. Donc, le rehaussement évidemment est par rapport au niveau de la mer, par rapport au risque de submersion. Donc, 2,5 mètres de rehaussement par rapport au niveau de la mer.

2005 Par rapport aux turbulences que pourraient créer nos infrastructures, nos bâtiments, je rappelle que les vents dominants du site sont dans la direction nord-ouest, donc de la dune vers la route. Donc, on n'anticipe pas d'impact d'érosion dû par la turbulence sur le site de notre site principal évalué, puisque s'il y avait un impact par rapport à cette turbulence-là, il se passerait dans la direction, dans le sens du vent.

2010 **M. BRUNO SAVARY :**

2015 Les vents dominants sont du nord-ouest, surtout en automne hiver, mais il y a des vents de toutes les directions quand même parce qu'on a quatre saisons, là. Donc, je suis assez d'accord avec monsieur Leblanc, mais quand même... en fait, mon souci c'est seulement que ça mérite une attention à longueur d'année, en fait, pour ce genre de situation là parce qu'on peut ensabler aussi la route, on peut ensabler éventuellement du corème de Conrad.

2020 Je ne sais pas, peut-être une transition vers ma deuxième question, mais c'est peut-être un élément par rapport à ce qui a été dit tout à l'heure pour le corème de Conrad, pour entre autres la distance par rapport aux infrastructures et le succès de transplantation. On estime à peu près à 50 % de survie, mais dans ce 50 % qui survit, il survit.

2025 Donc, on n'a pas une intégrité du plant tel qu'il était avant sa transplantation, donc il faut quand même essayer de limiter au maximum ce genre d'intervention là parce qu'on est le seul endroit que ça a été testé, aux Îles-de-la-Madeleine, et il faut quand même, tu sais, il faut faire attention avec ça, ce n'est pas...

LA PRÉSIDENTE :

Ça, Monsieur Savary, vous nous le rappellerez dans votre mémoire.

2030

M. BRUNO SAVARY :

Oui, excusez-moi. Excusez.

2035

LA PRÉSIDENTE :

Je vous demanderais en fait de poser une question.

M. BRUNO SAVARY :

2040

En fait, oui, bien d'accord, merci de me ramener à l'ordre. Puis, d'ailleurs, ma question, en fait, ça va être ça. Je voulais savoir quel est, puis peut-être que c'est pour le bien de tout le monde, ceux qui ont des recommandations, des questions soulevées pour le bien-être du projet, pouvez-vous me rappeler exactement c'est quoi les bonnes procédures pour déposer ça?

2045

LA PRÉSIDENTE :

Pour ça, je vais vous référer à mes deux collègues à l'arrière, qui sont beaucoup plus ferrés que moi sur les formulaires à remplir, les dates auxquelles... les dates que vous ne devez pas dépasser, il y a des dates de tombée. Vous savez, nous, on a un mandat de quatre mois et on revient ici pour écouter les mémoires début mars, 5 mars, donc vous avez des dates de tombée avant ça. Je dis le 5 mars, je ne suis même pas sûre que c'est ça. Ça fait que le mieux, c'est que vous alliez voir en arrière, vous allez avoir toute l'information. Moi, je risque de vous induire en erreur.

2050

2055

M. BRUNO SAVARY :

Parfait. Je vous remercie.

2060

LA PRÉSIDENTE :

Merci bien, Monsieur Savary.

2065

Mme LOUISE MORAND
(par téléphone)

2070

LA PRÉSIDENTE :

On passe maintenant par téléphone, à madame Louise Morand. Bonsoir, Madame Morand.

Mme LOUISE MORAND :

2075

Est-ce que vous m'entendez?

LA PRÉSIDENTE :

2080

Oui, je vous entends puis...

Mme LOUISE MORAND :

2085

Bonsoir, est-ce que vous...

LA PRÉSIDENTE :

2090

Oui, attendez une petite minute, Madame Morand, je vais juste ajouter une précision pour monsieur Savary. On vient de me rappeler à l'ordre, on revient le 9 mars.

Oui, Madame Morand, on vous écoute.

Mme LOUISE MORAND :

2095 Alors, bonsoir, Madame Paul, Madame Leney. J'aimerais revenir sur la question des impacts sur la santé des infrasons. Je suis vraiment très surprise d'entendre monsieur de la Santé publique dire que la revue de littérature scientifique n'a pas de... ne montre pas d'études qui démontrent des impacts.

2100 Au RVÉQ, Regroupement vigilance énergie Québec, on a une revue de littérature scientifique qui fait peut-être une centaine de pages, et il y a plein d'études qui rapportent des troubles du sommeil, des acouphènes, des migraines, des maux de tête, des nausées, des troubles chez les animaux, donc il y a une pléthore d'études qui démontrent des impacts sur la santé des infrasons en particulier, et je me demandais si monsieur de la Santé publique pouvait nous faire un compte rendu critique des études, par exemple, de Ken Mattsson, C'est un chercheur de l'Université Uppsala, qui a fait arrêter tout simplement un développement de parc éolien en Angleterre, à Welsh, suite à ses études portant justement sur les infrasons, sur les effets des infrasons.

2105

2110 Est-ce que la Santé publique a un avis critique sur les études de Ken Mattsson portant sur les infrasons?

LA PRÉSIDENTE :

2115 Monsieur Bonnier?

M. YV BONNIER-VIGER :

2120 C'est une excellente question. Je pense que je ne peux pas y répondre maintenant. Les études que nous avons ont été faites par l'INSPQ, l'Institut national de santé publique du Québec, sur l'ensemble de la filière éolienne et son impact sur la santé, et c'est la conclusion à laquelle ils sont arrivés, que les infrasons n'avaient pas... on n'avait pas les données suffisantes pour évaluer qu'il y avait un problème de santé qui était lié à ça.

2125 Si vous avez des études qu'on n'aurait pas vues, je pense que ce serait très intéressant, si c'est possible, de les envoyer à la commission, on va en prendre note et puis je vais retransmettre aux gens qui ont fait la revue de littérature et on pourra vous répondre, voir si ça a été considéré ou

pas. Parce que vous savez aussi qu'il peut y avoir des milliers de publications, elles ne sont pas toutes de qualité égale, il faut s'assurer de la qualité des études qui sont déposées.

2130 Alors, je pense qu'on peut faire ce travail-là pour vous, si vous voulez.

LA PRÉSIDENTE :

2135 Madame Morand, est-ce que vous pourriez envoyer à la coordonnatrice de la commission, la référence que vous avez mentionnée?

Mme LOUISE MORAND :

2140 Oui, certainement. Ça va me faire grand plaisir. Ma deuxième question, ça concerne la transition énergétique. J'ai été surprise hier d'entendre le représentant d'Hydro-Québec, quand j'ai posé la question concernant le câble, pourquoi Hydro-Québec ne se tournait pas vers un câble sous-marin, j'avais demandé le coût, la réponse a été très floue, on m'a juste dit des milliards, mais on ne sait pas combien de milliards. En fait, j'aurais aimé avoir la précision.

2145 Mais ma question, c'est plutôt, si on parle de transition énergétique puis que ce qui justifie ces éoliennes-là, c'est la transition énergétique, est-ce que ça veut dire qu'on a un plan structuré avec des échéances, des cibles, pour fermer l'usine thermique aux Îles-de-la-Madeleine ou bien on n'est pas tout simplement, comme pour l'ensemble des projets éoliens au Québec, à une addition d'énergie sans transition?

2150

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Scully, on va commencer par le coût précis du câble sous-marin, si vous l'avez pas loin ou sinon, bien, je vous demanderais de prendre la question en délibéré.

2155

Puis au niveau des modifications que vous comptez faire au niveau du réseau autonome des Îles-de-la-Madeleine, comment le projet s'insère dans votre stratégie, compte tenu que vous avez aussi, en évaluation environnementale dans le moment, un projet de central thermique qui remplacerait l'actuel?

2160

M. YANNICK SCULLY :

2165 Merci, Madame la Présidente. Oui, bien sûr, Hydro-Québec est quand même... a annoncé l'an passé une nouvelle centrale après avoir fait l'analyse, quand même une analyse assez complète d'un projet de câble sous-marin.

2170 Le câble sous-marin, aux informations que j'ai obtenues, c'était évalué à 2,5 GM, quand même en coût/dollars courants. Il faut quand même mettre en perspective que le câble sous-marin n'était pas... était aussi à raccorder avec une nouvelle centrale aux Îles-de-la-Madeleine qui était nécessaire, en fin de compte, pour assurer la fiabilité de l'approvisionnement énergétique de la situation insulaire.

2175 On sait, dans le passé, qu'il y a eu des problématiques de câble sous-marin déjà, pas seulement pour l'électricité, mais on voulait quand même associer ça avec une nouvelle centrale qui a été annoncée et dont, oui, comme vous le dites, a fait l'objet d'un avis de projet en ce moment au ministère de l'Environnement.

2180 Donc tout ça a fait en sorte que juste en calculant, en déterminant par exemple le nouveau câble sous-marin plus une nouvelle centrale, qui répondraient aux besoins, ça fait en sorte que les coûts sont astronomiques, pas seulement pour... on ne parle pas seulement du côté Îles-de-la-Madeleine, on parle pour l'ensemble de la population québécoise, étant donné que les tarifs sont appliqués pour l'ensemble de la population québécoise, comme ici aux Îles-de-la-Madeleine. Ça, c'est bien important à comprendre.

2185 Deuxièmement, concernant la transition et l'intégration du parc, que ce soit PEDDN ou PEDGI, ça fait partie de nos reconnaissances de travailler sur ça parce que c'est des outils pour nous autres qui sont économiques aussi. Ça va nous permettre, premièrement, comme monsieur Leblanc disait, de réduire les effets de gaz à effet de serre, les émissions de gaz à effet de serre, mais aussi, pour Hydro-Québec, de réduire la consommation de combustible, qui est nécessaire à
2190 notre centrale existante et avec l'intégration de la nouvelle centrale, de déterminer justement la consommation de cette nouvelle centrale là qu'on veut avoir avec du combustible qui va être carboneutre le plus possible.

2195 **LA PRÉSIDENTE :**

Et la question de madame Morand, c'était aussi, est-ce que c'est une simple addition, le projet éolien qu'on a devant nous, ou est-ce que c'est vraiment un projet qui est, je n'appellerais pas ça un projet de remplacement parce que l'éolien a toujours besoin d'un backup...

2200 **M. YANNICK SCULLY :**

Exact.

2205 **LA PRÉSIDENTE :**

... mais est-ce que c'est un projet qui, dans ce cas-ci, a vraiment une fonction particulière d'intégration dans une nouvelle vision de la gestion de votre réseau autonome?

2210 **M. YANNICK SCULLY :**

Oui, toujours, parce que ce n'est pas seulement... ce n'est pas un projet de remplacement en soi, parce qu'on ne remplace jamais la base. À titre de production d'électricité, ça reste une centrale thermique, la centrale existante et la future centrale vont quand même être la base de production d'énergie ici aux Îles-de-la-Madeleine, mais le parc éolien en soi, c'est un complément à cette production-là, comme pour aller vers un objectif de décarbonisation et de réduction de gaz à effet de serre.

2220 **LA PRÉSIDENTE :**

Madame Morand, si vous le permettez, madame Leney aurait quelques questions complémentaires par rapport à ce sujet-là pour Hydro-Québec.

2225 **LA COMMISSAIRE :**

Oui. Alors, puisqu'on parle, vous venez de parler de décarbonation, Monsieur Scully, mais dans les documents de l'initiateur, on mentionne que le parc éolien de Grosse-Île pourrait... on dit,

nous permet de diminuer de 30 000 tonnes par année la quantité de gaz à effet de serre qui sont émis annuellement par la centrale.

2230

On mentionne aussi dans les documents que le parc éolien existant de Dune-du-Nord, lui, réduit de 21 000 tonnes par année les gaz à effet de serre.

2235

Et, en même temps, je vais tantôt me retourner vers l'initiateur, est-ce que ce sont des chiffres qui sont pour vous valables et est-ce que vous endossez ces chiffres-là?

M. YANNICK SCULLY :

2240

C'est les chiffres qui ont été pris pour analyse dans le cadre des études récentes faites par, bien sûr, par calcul, là.

LA COMMISSAIRE :

2245

O.K., puis quand vous parlez de la nouvelle centrale dont l'avis de projet a été déposé et qui, elle, pourrait utiliser des combustibles moins polluants, moins émetteurs de gaz à effet de serre, est-ce que ça réduirait donc ces quantités-là?

M. YANNICK SCULLY :

2250

Exactement, oui. C'est ça, l'objectif d'Hydro-Québec. C'est de réduire vraiment les combustibles. Parce qu'en ce moment, la centrale de Cap-aux-Meules, la centrale thermique, utilise du gaz et du mazout lourd, qui sont très polluants en soi, et c'est pour ça qu'on travaille à trouver un nouveau combustible. Et on ne peut pas remplacer le combustible actuellement utilisé à cause des groupes. Donc, il faut, d'une façon mécanique, il faut trouver un autre... d'autres équipements, une nouvelle centrale, une nouvelle motorisation qui va accepter ce nouveau combustible là carboneutre.

2255

LA COMMISSAIRE :

2260 O.K., puis est-ce que vous êtes en mesure de quantifier la quantité de mazout lourd? On parle de la centrale existante, là, la quantité de mazout lourd qui serait réduite par l'apport du parc éolien?

M. YANNICK SCULLY :

2265 De PEDGI, on l'estime, c'est estimé à peu près à 11 millions de litres.

LA COMMISSAIRE :

2270 O.K.

M. YANNICK SCULLY :

2275 Par année.

LA COMMISSAIRE :

2280 Par année, oui. Parfait. Puis, par ailleurs, est-ce qu'il y a d'autres mesures que vous prévoyez aux Îles pour réduire la consommation d'énergie?

M. YANNICK SCULLY :

2285 Oui, on a annoncé l'année passée des mesures d'efficacité énergétique qu'on va mettre en place, qu'on va annoncer sous peu. Je n'ai pas les dates exactes, c'est un autre dossier qui n'est pas relié directement à PEDGI, mais c'est des annonces que nous avons faites à la population.

LA COMMISSAIRE :

2290 O.K. Je vais revenir juste à l'initiateur. On voit aussi, on parle, pour le parc Dune-du-Nord, on mentionne dans les documents : 21 000 tonnes équivalent de CO2 de réduction. Mais sur votre... ça, c'était des chiffres de, je crois, 2021. Et sur le site Web actuel de Dune-du-Nord, on parle de

17 000 tonnes de réduction. Est-ce que vous pouvez nous préciser quel est le chiffre plus exact et pourquoi cette différence-là?

2295 **M. JEAN-MICHEL LEBLANC :**

Oui, tout à fait, Madame la Commissaire. En fait, le parc éolien de la Dune-du-Nord est dans un site de vents exceptionnels aux Îles-de-la-Madeleine avec une production très intéressante de gaz à effet de serre et un taux d'efficacité qui est très important, là, près d'une fois et demie le facteur d'utilisation d'un parc éolien ailleurs au Québec.

2300
2305 Donc, par contre, cette efficacité-là, bien, on a de très, très bonnes années puis on a de bonnes années. Donc, dans les estimations du projet, le 17 000 tonnes correspond à l'estimation basse d'émissions de GES, c'est-à-dire une situation où on aurait seulement six mégawatts d'énergie, qui est la limite contractuelle qu'on a avec Hydro-Québec pour l'intégration d'énergie du parc, et qui serait atteinte avec un facteur d'utilisation, là, une année moyenne.

2310 Donc, en fait, pour être clair, ça correspond à la quantité d'énergie contractuelle que nous avons avec Hydro-Québec, qui est de 29 380 mégawattheures par année en 2021 et, également, on a dépassé sensiblement la production contractuelle, entre autres parce que nous avons deux éoliennes de quatre mégawatts au parc éolien Dune-du-Nord, donc une capacité de huit mégawatts qui a été intégrée sensiblement une bonne partie de l'année par Hydro-Québec dans son réseau, et nous avons eu aussi une bonne performance du parc. Donc, c'est ce qui explique la différence entre le 17 000 et le 21 000.

2315
2320 Donc, 17 000 c'est la moyenne attendue en estimation basse. On a des années, comme en 2025, où on a eu une production exceptionnelle au-delà de 38 000 mégawattheures qui ont été intégrés par Hydro-Québec dans son réseau, donc près du tiers de plus que ce qui était à notre contrat, à notre engagement contractuel auprès d'Hydro-Québec.

Donc, l'année passée, on a également réduit, selon nos estimations, beaucoup plus que 17 000 tonnes de GES.

LA PRÉSIDENTE :

2325

Merci beaucoup, Monsieur Leblanc. Merci beaucoup, Madame Morand pour vos questions. Si vous en avez d'autres, n'hésitez pas à vous réinscrire.

Mme LOUISE MORAND :

2330

Je m'excuse, Madame Paul...

LA PRÉSIDENTE :

2335

Oui? Oui, je vous écoute.

Mme LOUISE MORAND :

2340

Non, c'est juste parce que... oui, c'est parce que ça faisait partie de ma question, à savoir s'il y avait un plan structuré avec des échéances, des cibles particulières, autrement dit, pour que ce ne soit pas juste de l'addition. Est-ce que c'est juste une conversion mathématique, on fait tant de mégawatts donc on déduit, qu'on va déduire, enlever tant de gaz à effet de serre, mais sans qu'il n'y ait de cible qui soit déterminée?

2345

Moi, je veux savoir, est-ce qu'il y a vraiment une décarbonation qui est planifiée, qui est ciblée et ça va être comment, cette décarbonation-là?

LA PRÉSIDENTE :

2350

D'accord. O.K., on va retourner auprès d'Hydro-Québec. Monsieur Scully, est-ce que vous avez un plan de match pour la décarbonation? Est-ce que vous avez des cibles qui sont à la fois liées au projet qui nous occupe, mais également à la nouvelle centrale, mettons, sur un horizon de 10, 15, 20 ans?

2355 **M. YANNICK SCULLY :**

L'objectif d'Hydro-Québec, on l'a présenté à la population, c'est vraiment de réduire les gaz à effet de serre aux Îles-de-la-Madeleine de près de 90 % avec la nouvelle centrale et avec l'utilisation aussi de l'éolien.

2360

Donc, l'aspect de l'intégration éolienne avec la nouvelle centrale et avec la centrale existante est très important pour nous au niveau exploitation pour assurer cette décarbonation-là puis cet objectif-là.

2365 **LA PRÉSIDENTE :**

Puis cet objectif-là de 90 %, vous espérez l'atteindre dans quel horizon de temps?

2370

M. YANNICK SCULLY :

On parle, la nouvelle centrale thermique est prévue pour 2035, c'est pour ça qu'on a fait l'avis de projet récemment, pour être en mesure de mettre en service cette nouvelle centrale-là à ce moment-là.

2375

LA PRÉSIDENTE :

O.K., donc à partir de ce moment-là, vous auriez... vous auriez atteint votre objectif?

2380

M. YANNICK SCULLY :

L'objectif, c'est ça.

LA PRÉSIDENTE :

2385

Parfait. Alors, voilà, Madame Morand. Je vous remercie pour la question.

La commission va maintenant prendre une petite pause de 15 minutes et on reprend avec monsieur Alain Deraspe, en téléphonie, quand nous reviendrons dans 15 minutes.

SUSPENSION DE QUELQUES MINUTES

2390

**REPRISE DE LA SÉANCE
PÉRIODE DE QUESTIONS**

M. ALAIN DERASPE

2395

(par téléphone)

LA PRÉSIDENTE :

2400

La commission va maintenant reprendre ses travaux avec monsieur Alain Deraspe en téléphonie.

M. ALAIN DERASPE :

2405

Oui, bonjour.

LA PRÉSIDENTE :

Bonjour, Monsieur Deraspe. La commission vous écoute.

2410

M. ALAIN DERASPE :

Oui, bonjour. Ma question est : est-ce qu'il a été fait des études sur les sons et les vibrations dans l'eau, dans la lagune et du côté nord, du côté de la mer?

2415

LA PRÉSIDENTE :

Merci, la question est très claire. Monsieur Leblanc? Est-ce qu'il y a eu des études de vibration et de propagation du son qui ont été faites dans la lagune et du côté de la mer?

2420

M. JEAN-MICHEL LEBLANC :

Non, il n'y a pas d'études qui ont été demandées sur ça.

LA PRÉSIDENTE :

2425 Alors, la réponse, Monsieur Deraspe, c'est non.

M. ALAIN DERASPE :

2430 O.K., puis ma deuxième question : est-ce qu'ils prévoient faire des études?

LA PRÉSIDENTE :

2435 Monsieur Leblanc, est-ce que vous prévoyez d'une quelconque façon aller vérifier, puis peut-être expliquer pourquoi vous n'en faites pas?

M. JEAN-MICHEL LEBLANC :

2440 Donc, merci, Madame Paul. En fait, il n'y a pas d'étude qui a été faite, il n'y a pas d'étude qui est prévue parce qu'il n'y a aucun impact qui est prévu sur la faune marine et il n'y a aucun commentaire non plus qui a été fait par l'analyse des experts du MELCCFP dans l'étude d'impact à l'initiateur pour que nous étudions ces impacts-là non plus.

LA PRÉSIDENTE :

2445 Alors, la réponse, Monsieur, c'est non, il n'y a pas eu de demande, finalement, d'examiner cet aspect-là parce que pour l'initiateur, il n'y a pas de lien, il n'y a pas d'impact sur la faune marine.

M. ALAIN DERASPE :

2450 O.K., merci. Bonne journée.

LA PRÉSIDENTE :

2455 Bonne journée, Monsieur.

M. LÉONARD CHEVRIER
(par téléphone)

2460 **LA PRÉSIDENTE :**

Nous avons maintenant avec nous, monsieur Léonard Chevrier, en lien téléphonique également. Et ensuite, nous avons monsieur Glen Jung qui sera en vidéo.

2465 **M. LÉONARD CHEVRIER :**

Est-ce que vous m'entendez?

2470 **LA PRÉSIDENTE :**

Oui, je vous entends.

M. LÉONARD CHEVRIER :

2475 Est-ce que vous m'entendez?

LA PRÉSIDENTE :

Oui.

2480 **M. LÉONARD CHEVRIER :**

2485 O.K. Ma première question est pour Hydro-Québec. Combien ça coûte à Hydro-Québec présentement un kilowattheure pour opérer la centrale actuelle, les deux éoliennes de Dune-du-Nord, et les résidences aux Îles-de-la-Madeleine qui sont, avec mesurage net Hydro-Québec, au solaire? Combien ça coûte par kilowattheure?

LA PRÉSIDENTE :

2490 Par kilowattheure? Monsieur Scully, est-ce que c'est une évaluation que vous êtes capable de faire?

M. YANNICK SCULLY :

2495 Non, Madame. C'est sûr qu'on a les... il y a des coûts de production qui sont associés avec la centrale, c'est sûr qu'il y a des coûts de production qui sont associés avec le producteur privé, mais nous autres, c'est un achat d'électricité qu'on fait auprès du producteur. Le mesurage net, ça dépend de la facturation qui est réalisée à travers ça. Il n'y a pas d'évaluation spécifique qui est faite pour répondre à cette question-là.

2500

LA PRÉSIDENTE :

Bien, allons-y, mettons, pour votre centrale. Est-ce que ça, c'est dans votre cour? La centrale, est-ce que vous êtes capable de nous donner un coût?

2505

M. YANNICK SCULLY :

Il y a des coûts, je ne les ai pas ici, je peux me renseigner puis revenir.

2510

LA PRÉSIDENTE :

O.K., parfait. Puis du côté – là, on sort évidemment un peu du projet à l'étude, là, on est du côté de Dune-du-Nord. De votre côté, Monsieur Leblanc, est-ce que vous avez de l'information à apporter à monsieur Chevrier?

2515

M. JEAN-MICHEL LEBLANC :

2520

Bien, nous, du côté du parc éolien Dune-du-Nord, il y a une évaluation du contrat entre Hydro-Québec et le promoteur privé, le producteur d'électricité, qui a été faite à la Régie de l'énergie et c'est une évaluation qui comprend entre autres les bénéfices économiques pour Hydro-Québec et

il y avait des bénéfices importants en termes de réduction de coûts qui avaient été notés par la Régie.

2525 Donc, c'est l'information que je pourrais donner et qui pourrait être complétée par une évaluation des coûts qui peut être rapportée par monsieur Scully.

LA PRÉSIDENTE :

2530 D'accord. Donc, Monsieur Chevrier, il n'y a pas une réponse magique à l'ensemble des trois composantes que vous avez mentionnées. Monsieur Scully, pour Hydro-Québec, va vous apporter le coût par kilowattheure pour ses opérations à lui, et je comprends de monsieur Leblanc, que du côté de Dune-du-Nord, cette information-là est disponible dans le contrat?

M. JEAN-MICHEL LEBLANC :

2535 Oui, tout à fait. Le coût qui est payé par kilowattheure est dans le contrat entre nous et Hydro-Québec, qui est public.

LA PRÉSIDENTE :

2540 O.K. Par hasard, Monsieur Scully, est-ce que vous avez ce contrat-là pas trop loin puis vous pourrez compléter avec...

M. YANNICK SCULLY :

2545 Je n'ai pas le contrat, je vais vérifier. Je n'ai pas le contrat pour PEDDN ce soir. Le montant qui est payé, le fournisseur peut le savoir. Pour PEDGI, le montant est estimé à 102 \$ du mégawatt approximativement.

2550 **LA PRÉSIDENTE :**

102 \$ du mégawatt.

2555 **M. YANNICK SCULLY :**

Du mégawattheure.

2560 **LA PRÉSIDENTE :**

Du mégawattheure, O.K. Ça fait que voilà l'information qu'on peut vous donner maintenant, Monsieur Chevrier. Monsieur Scully va faire peut-être des recherches puis revenir un petit peu plus tard dans les 48 heures auprès de la commission pour compléter la réponse. Est-ce que vous avez une deuxième question?

2565

M. LÉONARD CHEVRIER :

Oui, deuxième question, puis je vais faire un petit commentaire sur la première, j'ai une facture devant moi, elle est rentrée hier par la poste pour le mesurage net d'Hydro-Québec, donc j'ai le montant puis je voulais savoir si ça coordonnait avec leur réponse.

2570

Ma deuxième question, monsieur Leblanc en a parlé hier. À La Cormorandière, il y a déjà eu une petite éolienne – petite, comparée à celles proposées, celles actuelles, les deux éoliennes du Nord et celles proposées. Ça a pris combien d'années, elle n'a pratiquement jamais fonctionné, ça a pris combien d'années avant de faire le démantèlement?

2575

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Leblanc, est-ce que vous avez de l'information là-dessus? Parce que ça, ce n'est vraiment pas votre projet, là, mais est-ce que vous avez de l'information? Sinon, on va aller voir du côté des personnes-ressources.

2580

M. JEAN-MICHEL LEBLANC :

Oui, Madame Paul. Nous, l'information qu'on peut donner au bénéfice de la commission et de monsieur Chevrier en ligne, c'est que de notre côté, à la fois pour le projet actuel du parc éolien de la Dune-du-Nord et pour le projet du parc éolien de Grosse-Île, s'il est mis en place, nous avons une obligation contractuelle avec Hydro-Québec de procéder au démantèlement dès la fin du parc.

2585

2590 Nous avons un délai, de mémoire, de 12 ou de 18 mois après la fin de l'exploitation pour démanteler, et nous avons également des engagements de garantie financière dans le contrat pour s'assurer que ces démantèlements-là soient réalisés.

LA PRÉSIDENTE :

2595 Monsieur Richard, de la Communauté maritime, cette éolienne-là, elle était à qui et ça a pris combien de temps pour la démanteler?

M. DAVID RICHARD :

2600 Je n'ai pas l'information précise, là. Il faudrait faire une recherche probablement au Registre foncier du Québec. Tout ce que je sais, c'est que dans les dernières années, il y avait un enjeu parce que l'éolienne a été vendue à un propriétaire privé, mais le fond de terre ne lui appartenait pas. Je pense que ça appartenait à une société à numéro qui était basée en Ontario... en tout cas, c'était bien complexe. Et qui devait avoir la responsabilité de gérer le démantèlement et gérer ce terrain-là? Je sais qu'il y a eu beaucoup de recherche qui a été faite, quelques années avant son démantèlement, mais on pourrait peut-être faire une recherche un petit peu plus poussée.

LA PRÉSIDENTE :

2610 Mais, en fait, qui l'a démantelée?

M. DAVID RICHARD :

2615 Je n'ai pas l'information pour le moment, je ne sais pas si c'est le propriétaire qui a eu l'obligation...

LA PRÉSIDENTE :

2620 Ah, il y a monsieur Scully peut-être qui a de l'information complémentaire. Merci, Monsieur Richard.

M. YANNICK SCULLY :

2625 Oui, Yannick Scully, Hydro-Québec. C'est Hydro-Québec qui l'a démantelée lorsque la situation devenait... où est-ce que l'éolienne était en état de désuétude et on a libéré le terrain.

LA PRÉSIDENTE :

2630 D'accord.

M. YANNICK SCULLY :

2635 C'est l'information que j'ai. Je n'ai pas plus d'information que ça, ça a été fait il y a plusieurs années.

LA PRÉSIDENTE :

2640 Plusieurs années. Donc, Monsieur Chevrier, l'information qu'on, et ça a l'air à remonter à loin, ça a été démantelé, Hydro-Québec s'en est chargée.

M. LÉONARD CHEVRIER :

2645 Je sais que ça a été démantelé, ça ne fait pas si longtemps que ça, mais j'aurais aimé savoir, parce qu'elle n'a pratiquement jamais fonctionné, mais combien ça a pris d'années avant de faire le démantèlement.

LA PRÉSIDENTE :

2650 O.K.

M. LÉONARD CHEVRIER :

2655 Parce que là, on parle de 30 ans pour les nouvelles, puis, je veux dire, si, exemple, une compagnie qui fonctionne très bien aujourd'hui déclare faillite au bout de 20 ans, qui est

responsable du démantèlement? C'est la mine de sel parce que c'est sur leur territoire ou la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine? Qui va payer? Parce que ça arrive, des faillites.

LA PRÉSIDENTE :

2660

O.K., d'accord. Oui, c'est vrai. Là, on comprend bien. Donc, Monsieur Leblanc, qu'est-ce que vous pouvez, qu'est-ce que vous garantissez? En cas de faillite de l'initiateur, qu'est-ce qui se passe avec les installations? Qui va être en charge du démantèlement et qui paie pour ça?

2665

M. JEAN-MICHEL LEBLANC :

Bien, évidemment...

LA PRÉSIDENTE :

2670

Puis comment on se protège contre ça?

M. JEAN-MICHEL LEBLANC :

2675

Oui, bien, merci Madame Paul. Donc, pour, dans un cas très hypothétique parce qu'on a, selon nous, un projet extrêmement solide au niveau financier qui va avoir un impact important aux Îles-de-la-Madeleine également, puis qui est dans le plan d'action d'Hydro-Québec, mais dans un cas hypothétique où il y aurait une faillite, donc il y a des mécanismes qui ont été mis en place et qui sont dans l'ensemble des contrats récents d'Hydro-Québec, pour s'assurer d'avoir des garanties financières qui sont mises en place pour le démantèlement et nous avons également des obligations de démantèlement, à la fois à la fin des 30 ans, si le contrat se termine, mais il y a également des clauses contractuelles, s'il y a un arrêt de production prolongé.

2680

Je pourrais vous donner éventuellement les délais, là, mais c'est en bas de deux ans. S'il y a un arrêt prolongé, il y a également la possibilité pour Hydro-Québec d'enclencher des clauses de défaut pour forcer le démantèlement.

2685

Donc, si les actifs d'une potentielle faillite seraient rachetés, bien, ces clauses-là lieraient, à notre point de vue, l'acheteur de ces actifs-là.

2690 **LA PRÉSIDENTE :**

Oui?

2695 **M. YANNICK SCULLY :**

Yannick Scully, Hydro-Québec. Je veux préciser peut-être certaines choses qui vont pouvoir éclairer la population.

2700 Oui, lorsqu'une éolienne – il y a un délai quand même non fonctionnel, si une éolienne est non fonctionnelle durant une période continue de 24 mois, dans sa clause de démantèlement, c'est indiqué que le promoteur doit démanteler l'éolienne à ce moment-là à ses frais.

2705 S'il ne le fait pas, Hydro-Québec a le droit de mettre en défaut, durant la période d'exploitation, le parc éolien dans son ensemble. Et quand je dis en défaut, c'est que je leur envoie un avis de défaut – Hydro-Québec, pas moi –, mais Hydro-Québec leur envoie un avis de défaut leur disant : vous devez corriger la situation dans un certain délai. Et si ce n'est pas fait, le contrat devient nul et caduc à ce moment-là.

2710 Donc, c'est des pertes financières quand même assez importantes pour le promoteur, et en plus de ça, durant la période d'exploitation, il faut comprendre que le promoteur a pris des engagements à travers des créanciers, des prêteurs, et c'est aussi les prêteurs qui auront à faire face à ces, comment dire, ces aspects pécuniaires. Donc, c'est pour ça.

2715 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci beaucoup, monsieur Scully. Monsieur Chevrier, est-ce que ça vous éclaire mieux? Est-ce qu'on a mieux répondu à votre question?

2720 **M. LÉONARD CHEVRIER :**

Un peu mieux, mais les deux actuelles sur la Dune-du-Nord, elles ont changé de propriétaires, d'actionnaires. Est-ce que, sûrement qu'il devait y avoir cette clause-là au début, est-ce que la clause a été transférée aux actionnaires actuels, de démantèlement?

LA PRÉSIDENTE :

2725

Monsieur Leblanc, est-ce que vous êtes au courant pour Dune-du-Nord?

M. JEAN-MICHEL LEBLANC :

2730

La transaction n'a aucunement changé nos obligations contractuelles auprès d'Hydro-Québec.

LA PRÉSIDENTE :

2735

O.K., Donc, les obligations ont suivi la transaction.

Monsieur Scully, vous avez quelque chose à ajouter?

M. YANNICK SCULLY :

2740

Oui, Madame la Présidente, je veux apporter – Yannick Scully, Hydro-Québec –, je veux apporter des petites précisions aussi avec une des questions qui a été posée.

2745

Premièrement, pour répondre à la question de transfert, oui, que ce soit un transfert organisationnel, que moi j'appelle, les responsabilités sont transférées d'un propriétaire à l'autre. C'est pour ça que ce n'est pas une problématique.

2750

J'ai le prix qui est payé par Hydro-Québec en ce moment. Pour PEDDN, pour le parc éolien Dune-du-Nord, on parle d'un prix approximatif de 135 \$ du mégawattheure qui est payé pour chaque électron qui est vendu à Hydro-Québec.

LA PRÉSIDENTE :

2755

Merci beaucoup.

M. YANNICK SCULLY :

Juste l'autre chose aussi, puis j'ai besoin d'une précision parce que tantôt on a posé une question, puis monsieur faisait référence à sa facture.

2760

LA PRÉSIDENTE :

Oui.

2765

M. YANNICK SCULLY :

Je veux faire référence, parce que la facture en soi est un amalgame, en fin de compte, de tous les coûts qu'Hydro-Québec doit subir et c'est un coût qui est présenté à la Régie de l'énergie et approuvé à chaque année. Donc, c'est une tarification clientèle qui est reconnue. Donc, ce n'est pas les coûts de production qui peuvent être différents de toutes les centrales, que ce soit la centrale ici à Hydro-Québec ou toute autre centrale à travers la province.

2770

LA PRÉSIDENTE :

D'accord, merci beaucoup. Madame Leney?

2775

LA COMMISSAIRE :

Oui, j'aurais juste une précision à vous demander, Monsieur Scully.

2780

M. YANNICK SCULLY :

Allez-y.

2785

LA COMMISSAIRE :

Parce que la personne posait la question en kilowattheures, parce qu'évidemment les factures sont reçues en kilowattheures, est-ce que vous pouvez convertir le coût que vous avez mentionné en kilowattheures?

2790 **M. YANNICK SCULLY :**

Le 135 \$ du mégawattheure, c'est 0,13 \$ du kilowattheure à ce moment-là.

2795 **LA COMMISSAIRE :**

Parfait. Merci.

LA PRÉSIDENTE :

2800 Merci beaucoup. Merci, Monsieur Chevrier.

M. GLEN JUNG
(par visioconférence)

2805 **LA PRÉSIDENTE :**

On va maintenant accueillir monsieur Glen Jung.

2810 **M. GLEN JUNG :**

Bonjour encore. Bonsoir.

2815 **LA PRÉSIDENTE :**

Bonjour, Monsieur Jung.

2820 **M. GLEN JUNG :**

Bonsoir. Hello again, nice to see you. Okay, the islands used about 27 megawatts at peak times; Hydro-Québec has announced a new thermal plant of 80 to 100 megawatts; that means the new plant alone can produce three to four times what we need at our busiest time.

2825 So, in terms of reliability, keeping the lights on, that's already covered. Now, wind turbines make power when the wind blows and a little or none when it doesn't. It helps reduce fuel use, but they can't replace the backup plan because sometimes there is no wind.

2830 So, even if we go to wind farms, we still need the full thermal plant anyways. This is a logic that I'm trying to understand and here is my question: given that the new 80 to 100 megawatts thermal plant exceeds the current peak demand of approximately 27 megawatts for the Islands, can you confirm whether the Islands will still be able to meet peak demand and avoid outages even if Grosse-Île wind project were not built?

2835 And I would like to say that in French if I can. Étant donné que la nouvelle centrale thermique de 80 à 100 mégawatts dépasse largement la demande maximale – allô!

LA PRÉSIDENTE :

2840 Oui, oui, on vous écoute.

M. GLEN JUNG :

2845 Oh, sorry. Okay – la demande maximum actuelle d'environ 27 mégawatts, pouvez-vous confirmer si les Îles seraient tout de même capables de répondre à la demande de pointe, et d'éviter des pannes, même si le projet éolien de Grosse-Île n'était pas réalisé?

LA PRÉSIDENTE :

2850 D'accord. Merci beaucoup, Monsieur Jung. Monsieur Scully?

M. YANNICK SCULLY :

2855 Yannick Scully, Hydro-Québec. Très bonne question. Écoutez, il faut comprendre une chose, le 27 mégawatts qui est mentionné c'est, en fin de compte, c'est à peu près la consommation à l'été, durant la période estivale. Donc, en période de pointe, en période de consommation l'hiver, par exemple, c'est approximativement plus de 50 mégawatts.

2860 Donc, la centrale en ce moment est à 66 mégawatts. On prévoit, et c'est dans justement qu'est-ce qu'on fait en ce moment dans les études, une nouvelle centrale, pourquoi? Parce que la nouvelle, la centrale existante est rendue à sa fin de vie utile, on doit quand même mettre une nouvelle centrale et c'est plus économique pour Hydro-Québec de déterminer une centrale un petit peu plus puissante, 80 à 100 mégawatts, parce que d'une manière ou d'une autre, ce n'est pas... ce n'est jamais la puissance annoncée qui est vraiment mise en service lors des besoins.

2865 Donc, nous autres, aussi, on regarde la courbe des prévisions de la demande à long terme et ce n'est pas pour cinq ou dix ans, c'est vraiment pour le long terme qu'on regarde la nouvelle centrale qui va être mise en service seulement en 2035.

2870 **LA PRÉSIDENTE :**

Puis pour les Îles-de-la-Madeleine, la prévision à long terme de la demande en électricité, ça va évoluer, selon vous, ça va évoluer comment?

2875 **M. YANNICK SCULLY :**

Selon qu'est-ce que j'ai comme information, ça s'accroît annuellement pour les besoins, la consommation, les équipements, l'électronique, tant aux résidentiel, institutionnel, commercial. Ça, c'est toujours en évolution. Il y a une croissance continue de la demande.

2880 **LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Jung, est-ce que la réponse, est-ce que ça répond à votre question?

2885 **M. GLEN JUNG :**

Yes, thank you.

LA PRÉSIDENTE :

2890 Est-ce que vous avez une deuxième question?

M. GLEN JUNG :

2895 For my second question then, yes. So, if the Grosse-Île wind project is built, if the full firm capacity still be built and maintained regardless of wind production, what's specific system reliability function does the Grosse-Île wind project provide on an isolated grid?

2900 And then, to say in French: si la pleine capacité ferme doit être construite et maintenue en tout temps, indépendamment de la production éolienne, quelle fonction précise de fiabilité du système du projet d'éoliennes de Grosse-Île sur un réseau isolé?

LA PRÉSIDENTE :

2905 Monsieur Scully?

M. YANNICK SCULLY :

Je transmettrais la question au promoteur.

2910 **LA PRÉSIDENTE :**

O.K. Monsieur Jung, est-ce que vous pouvez relire votre question, s'il vous plaît?

M. GLEN JUNG :

2915 Sure. Si la pleine capacité ferme doit être construite et maintenue en tout temps, indépendamment...

LA PRÉSIDENTE :

2920 Ça, je m'excuse. Est-ce que vous parlez du projet éolien? En fait, vous dites si le projet éolien fonctionne à pleine capacité en tout temps, c'est ça?

M. GLEN JUNG :

2925

Well, what I'm asking is if the full firm capacity still be built for the thermal plant, right, and maintained regardless of the wind production, what's specific system reliability function that the Grosse-Île wind project provides on an isolated grid?

2930

LA PRÉSIDENTE :

O.K.

M. YANNICK SCULLY :

2935

J'ai compris la question, Madame.

LA PRÉSIDENTE :

2940

Oui, ça va? O.K.

M. YANNICK SCULLY :

2945

Je vais demander à monsieur Stéphane Thériault, mon expert en planification, ingénieur planification à Hydro-Québec de se présenter.

M. STÉPHANE THÉRIAULT :

2950

Bonjour, Madame la Présidente, Stéphane Thériault, Hydro-Québec. En fait, pour répondre à la question, le critère de fiabilité en réseau autonome ne tient pas compte de la production éolienne, de l'installation éolienne pour la simple et bonne raison qu'on ne peut pas garantir leur présence à la pointe.

2955

Donc, certains événements de pointe peuvent être liés à des vents extrêmes pour lesquels les éoliennes seraient à l'arrêt. Donc, les éoliennes permettent une économie de combustible, comme on a déjà dit, mais ne sont pas prises en compte dans le critère de fiabilité.

LA PRÉSIDENTE :

2960 Donc, Monsieur Jung, la fiabilité du réseau, elle est assurée par la centrale thermique et le projet éolien, oui, fournit de l'électricité, mais ça n'entre pas dans l'établissement du critère parce que c'est aléatoire en fonction des conditions météo, des conditions de vent. C'est bien ça?

M. STÉPHANE THÉRIAULT :

2965 Exactement.

LA PRÉSIDENTE :

2970 Est-ce que ça répond à votre question?

M. GLEN JUNG :

2975 I'm not sure if my question was a little bit confusing. Basically, I just want to know, if the full thermal plant still has to be built, okay, for 80 to 100 megawatts, and kept ready at all times, what does the wind project of Grosse-Île would actually replace?

LA PRÉSIDENTE :

2980 O.K. Monsieur Scully, ça va? Hydro-Québec va répondre, Monsieur Jung.

M. YANNICK SCULLY :

2985 Oui, Yannick Scully, Hydro-Québec. Mais il faut comprendre que l'énergie éolienne est complémentaire à l'électricité provenant de la centrale et permet des économies à Hydro-Québec au niveau achat de combustibles et à éviter, en fin de compte, les émissions de gaz à effet de serre. C'est le principal apport du parc éolien, en plus de son énergie, bien sûr.

2990 Donc, c'est ça qui est recherché avec un jumelage éolien-diesel dans ce cas-ci, ou le mazout dans ce cas-ci pour la centrale thermique. Est-ce que ça répond à la question?

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Jung, est-ce que ça va?

2995

M. GLEN JUNG :

Yes. It's just, the logic is escaping me when 80 to 100 megawatts is insured by the thermal plant, I'm not sure how – and it's 50 right megawatts right now in the winter, how the wind project itself is actually replacing anything, because it seems that it's supplemental.

3000

LA PRÉSIDENTE :

Est-ce que c'est, est-ce qu'on considère... monsieur Scully parle de complémentaire...

3005

M. YANNICK SCULLY :

C'est en complémentarité, les deux énergies.

3010

LA PRÉSIDENTE :

... et non pas supplémentaire.

3015

M. YANNICK SCULLY :

Non. Je vais essayer de l'expliquer peut-être d'une autre façon. C'est, en fin de compte, c'est un échange de combustible air, l'éolien, versus le combustible fossile qu'on utilise à la centrale. Donc, on a réduit nos consommations de gaz fossile en permettant un parc éolien de participer à l'apport énergétique des Îles-de-la-Madeleine.

3020

LA PRÉSIDENTE :

Donc, quand les conditions météorologiques sont favorables, vous privilégiez donc l'entrée sur le réseau, on va dire ça comme ça.

3025

M. YANNICK SCULLY :

L'injection au réseau du parc éolien.

3030 **LA PRÉSIDENTE :**

Du parc éolien.

3035 **M. YANNICK SCULLY :**

Par exemple, puis monsieur Leblanc l'a mentionné, j'avoue et je le dis publiquement, que le parc de PEDDN, parc d'éoliens Dune-du-Nord a performé de façon quand même assez optimale et extraordinaire pour l'année 2025, et on en est très... très satisfait. Parce qu'on lui a permis d'aller au-delà de son énergie contractuelle, qu'est-ce qui était injecté au réseau, et ça nous a permis de faire des économies de combustibles à notre centrale thermique et à réduire aussi les gaz à effet de serre.

3040

LA PRÉSIDENTE :

3045 Monsieur Jung, je pense qu'on a fait le tour de la question. Si vous avez d'autres questions, vous pouvez vous réinscrire, on est là encore pour un certain temps. Merci beaucoup.

3050

Mme MARIANNE PAPILLON

LA PRÉSIDENTE :

J'appelle maintenant madame Marianne Papillon.

3055

Mme MARIANNE PAPILLON :

Bonjour.

3060 **LA PRÉSIDENTE :**

Bonjour, Madame Papillon.

3065 **Mme MARIANNE PAPILLON :**

C'est ça. Ailleurs au Québec, il y a une consultation qui a eu lieu sur le plan de gestion intégré de l'énergie. Donc, on se posait des questions, au gouvernement, à savoir quelle piste qu'on a envie d'emprunter, est-ce qu'on veut plus développer de l'énergie, est-ce qu'on veut plus aller vers la sobriété? Un entre-deux, quel type d'énergie qu'on veut puis tout ça et, donc, les réseaux autonomes n'étaient pas couverts par cette consultation-là.

3070 Alors, je comprends qu'il y a des projections, il y a des efforts qui sont faits, tant au niveau d'Hydro-Québec qu'au niveau local, municipal, etc., mais est-ce qu'il n'y a pas une action gouvernementale qui mériterait de regarder à long terme toute la... tantôt, on parlait des notions de trajectoire. La dame, au ministère de l'Environnement, nous amenait à se poser des questions à très long terme, des choix de société qu'on a à faire. Donc, dans le fond, j'essaie juste d'avoir un peu d'éclaircissement sur est-ce que nous, aux Îles-de-la-Madeleine, on a droit au même... est-ce qu'on fait partie de...

3080 **LA PRÉSIDENTE :**

Vous voulez savoir si vous faites partie de la réflexion?

3085 **Mme MARIANNE PAPILLON :**

Oui. Oui, c'est ça.

LA PRÉSIDENTE :

3090 Bon. Malheureusement, la consultation à laquelle vous faites référence était sous l'égide du ministère des...

Mme MARIANNE PAPILLON :

3095

MEIE, oui, Énergie...

LA PRÉSIDENTE :

3100

Voilà, et économie.

Mme MARIANNE PAPILLON :

3105

Économie, voilà.

LA PRÉSIDENTE :

3110

Et nous n'avons personne ici pour vous donner de l'information sur effectivement, comment les réseaux autonomes sont considérés dans cette planification-là à long terme. Par contre, on peut adresser la question par écrit ou MEIE qui pourra, je ne devrais pas utiliser l'acronyme, là, au ministère de l'Industrie... non, même pas. Enfin, vous voyez qui?

Mme MARIANNE PAPILLON :

3115

De l'Énergie.

LA PRÉSIDENTE :

3120

Oui, du ministère responsable de cette consultation-là, on va dire ça comme ça, puis on pourra obtenir la réponse avec un certain délai, par écrit, qu'on versera sur le site du BAPE.

Mme MARIANNE PAPILLON :

3125

Parfait. D'accord. J'en profite pour dire, si je me souviens bien, ils avaient un rôle à jouer dans le démantèlement aussi de l'éolienne. C'était plus le MERF, à l'époque, est-ce que ça se peut?

LA PRÉSIDENTE :

3130 Bien, en fait, ils n'ont pas de... peut-être qu'à l'intérieur de cette consultation-là, ça a peut-être été abordé, là, mais ils n'ont pas de responsabilité, on va dire, ministérielle, par rapport à ça, là. C'est plutôt RECYQ-QUÉBEC qui se penche sur ce dossier-là.

Mme MARIANNE PAPILLON :

3135 Excusez, ce n'était pas ce que je voulais dire, mais je ne veux pas ajouter à la confusion.

LA PRÉSIDENTE :

3140 Bon, d'accord.

Mme MARIANNE PAPILLON :

3145 Ma deuxième question, c'est juste pour éclaircir, là. Quelles seraient les responsabilités et obligations, admettons, de la Municipalité de Grosse-Île dans le projet actuel? Tu sais, je me questionne, parce que c'est une petite municipalité avec peu de moyens, ça, puis là, tantôt, on parlait de certains scénarios où est-ce que, bien, là, O.K., c'est qui, mettons, le propriétaire ou le gestionnaire du banc d'emprunt, c'est qui qui est responsable du démantèlement de l'éolienne s'il y a quelque chose, c'est qui qui est responsable de... le gestionnaire de projet s'il y a des ouvrages
3150 de protection, bien, là, tu sais, est-ce que les Îles, mais pas Grosse-Île, tout ça.

Donc, j'aimerais juste peut-être avoir des éclaircissements sur, au final, qu'est-ce qui revient comme obligations et responsabilités au bout de la ligne à la Municipalité de Grosse-Île, juste pour comprendre qu'est-ce qui vient avec?

3155

LA PRÉSIDENTE :

O.K., Madame Cyr?

3160 **Mme KARINA CYR :**

Oui, Karina Cyr, directrice générale par intérim à la Municipalité de Grosse-Île. Pour le moment, étant donné que je suis toute nouvelle dans tout ça, je n'ai pas la réponse à part que selon mes recherches, puis vu que c'est des terres publiques, j'avais parlé à la Communauté maritime, je ne suis pas en moyen de répondre si on a des obligations ou des responsabilités.

3165

LA PRÉSIDENTE :

On va faire une couple de suppositions. Est-ce que vous avez, on va commencer par votre réglementation municipale, est-ce que vous avez, dans votre règlement municipal, des éléments qui visent l'installation des éoliennes que vous devez faire respecter, est-ce que vous avez des distances minimales qui seraient inscrites dans un règlement?

3170

Mme KARINA CYR :

Pour le moment, non, on n'a pas de règlement... on a fait nos recherches, moi et ma collègue, et on n'a pas trouvé de règlement pour notre municipalité pour ça.

3175

LA PRÉSIDENTE :

O.K., est-ce que vous avez un permis à émettre, un quelconque permis pour... si l'initiateur est autorisé par le gouvernement du Québec à construire son projet, est-ce que vous auriez un permis à émettre?

3180

Mme KARINA CYR :

Non plus. J'ai fait les recherches et on n'émet pas de permis pour ça.

3185

LA PRÉSIDENTE :

Bon, d'accord. Est-ce que s'il y avait un événement catastrophique, s'il y avait, mettons, un événement grave où là, il devrait y avoir une intervention concertée avec le ministère de la Sécurité publique, peut-être le ministère des Transports si la route a été arrachée, l'initiateur, s'il y a des

3190

3195 dommages à son projet, est-ce que vous, de votre côté, vous êtes dans la boucle de la discussion pour aborder ce problème-là en urgence?

Mme KARINA CYR :

3200 Malheureusement, moi, je ne suis pas dans la boucle de ce qu'on doit faire en cas d'urgence et vu que les routes, c'est le ministère des Transports et la Municipalité des Îles, je ne suis pas trop au courant de ces démarches-là.

LA PRÉSIDENTE :

3205 Monsieur Leblanc, est-ce que vous, de votre côté, il vous revient à l'esprit que vous avez un quelconque permis à demander à la Municipalité, ou une quelconque obligation vis-à-vis la Municipalité?

M. JEAN-MICHEL LEBLANC :

3210 Bien, en fait, on doit suivre les réglementations qui sont entre autres dans le plan de zonage de la Communauté maritime et dans la réglementation de la Municipalité de Grosse-Île sur les distances, entre autres. Donc, c'est des obligations qu'on a et qui sont respectées dans les sites qui sont proposés. Également...

3215 **LA PRÉSIDENTE :**

Qui consistent en quoi?

3220 **M. JEAN-MICHEL LEBLANC :**

À une distance de 150 mètres de la route.

LA PRÉSIDENTE :

3225 O.K., donc toutes vos éoliennes sont à 150 mètres de la route?

M. JEAN-MICHEL LEBLANC :

3230 Tout à fait. Et il y a d'autres... il y a d'autres éléments, à la fois dans le règlement de zonage de la Communauté maritime et au niveau de Grosse-Île, où on doit avoir une distance minimale. Je crois que c'est 500 mètres des habitations, mais je répète qu'on est à 1,7 km, donc on est largement au-dessus des distances de séparation qui sont dans la réglementation, à la fois de la Communauté maritime et de la Municipalité de Grosse-Île.

3235 Je soulignerais également qu'on a un plan de mesures d'urgence qui va être élaboré lors de l'élaboration du projet dans sa phase d'autorisation ministérielle, si on atteint cette étape-là, évidemment. Et pour donner un exemple du plan de mesure d'urgence du parc actuel, il est transmis aux acteurs du milieu, mais plutôt à la communauté maritime et à la Direction de la sécurité publique, et des incendies qui, de ma compréhension, opèrent également sur le territoire de la Municipalité de Grosse-Île.

3240

LA PRÉSIDENTE :

3245 D'accord, merci beaucoup. Alors, Madame Papillon, je pense qu'on a fait le tour. Merci bien.

Mme MARIANNE PAPILLON :

Merci beaucoup.

3250

Mme HÉLÈNE CHEVRIER

3255 **LA PRÉSIDENTE :**

Maintenant, j'appelle madame Chevrier.

Mme HÉLÈNE CHEVRIER :

3260

Bonsoir. Je voudrais bien comprendre. Est-ce que je comprends que maintenant, on a un projet avec quatre éoliennes qui vont se situer au nord de Grosse-Île, de la mine de sel, et puis que ces quatre éoliennes-là vont avoir trois mesures de protection que sont les palplanches, je crois, des élévations, et puis des dimensionnements?

3265

LA PRÉSIDENTE :

Est-ce que c'est ça, Monsieur Leblanc?

3270

M. JEAN-MICHEL LEBLANC :

Oui, c'est ça. Il y a des mesures supplémentaires de suivi des côtes, mais madame Paul, madame Chevrier comprend bien la situation de notre projet.

3275

LA PRÉSIDENTE :

Et sa compréhension au niveau des quatre éoliennes près de Mines Seleine, c'est aussi...

3280

M. JEAN-MICHEL LEBLANC :

Tout à fait.

LA PRÉSIDENTE :

3285

... la compréhension est exacte.

M. JEAN-MICHEL LEBLANC :

Tout à fait. Oui, on confirme que c'est l'état du projet, oui.

3290

Mme HÉLÈNE CHEVRIER :

3295 Est-ce que, à ce moment-là, votre mention de conserver trois emplacements de plus sous le
terme de réserve, est-ce que ça, c'est aboli ou est-ce que vous maintenez cette idée et expliquez-
moi pourquoi, si oui?

LA PRÉSIDENTE :

3300 Voilà. Alors, je pense que la question est claire. Qu'est-ce que vous faites avec vos trois sites
de réserve une fois que vous avez confirmé à madame Chevrier qu'il y en aurait quatre près de
Mines Seleine?

3305 **M. JEAN-MICHEL LEBLANC :**

En fait, on confirme qu'il y en a quatre et que les propositions, les sites proposés sont prêts,
sont ceux, là, les sites 1, 2, 3, 4, près de Mines Seleine, mais il y a toujours trois positions de réserve
dans notre projet, parce qu'on est toujours à l'étape de sélection. On est à la fin, en fait, de l'étape
3310 de sélection des turbines qui seront installées sur le site et c'est important pour nous, comme
promoteurs, de se garder la flexibilité d'avoir des positions de réserve pour pouvoir garder, entre
autres, un espacement optimal entre les turbines, selon la turbine qui sera choisie, qui pourrait avoir
des dimensions et des espacements, là, des designs – excusez-moi l'expression – spécifiques pour
chacune de ces turbines-là et qui pourraient nécessiter un plus grand espacement que les positions
3315 proposées, selon la turbine qui sera choisie.

Donc, on a quatre sites qui sont proposés, mais c'est important pour nous de se garder la
flexibilité sur les trois sites de réserve pour pouvoir finaliser l'optimisation du projet.

3320 Je rappelle que l'ensemble de ces sept sites-là, leurs impacts sont... les impacts sur
l'environnement sont inclus dans l'étude d'impact qui a été analysée et qui est en analyse auprès
du ministère.

Mme HÉLÈNE CHEVRIER :

3325

Donc, vous nous demandez un « package deal » d'acceptation de toute la zone à l'étude, si je comprends bien?

LA PRÉSIDENTE :

3330

C'est sûr que monsieur Leblanc, ce qu'il nous dit, c'est qu'il veut quand même conserver ses trois sites de réserve au cas où des critères techniques, au niveau du dimensionnement des éoliennes, l'obligeraient à repenser ce qu'on a sur la table dans le moment.

Mme HÉLÈNE CHEVRIER :

3335

À ce moment-là – je ne sais plus si c'est la deuxième question, mais...

LA PRÉSIDENTE :

3340

Oui, allez-y.

Mme HÉLÈNE CHEVRIER :

3345

Mais ma question qui va avec, c'est les deux desquelles on n'a pas parlé du tout, là, qui sont dans une zone de fragilité majeure en environnement, qui sont des habitats essentiels pour les oiseaux migrateurs, etc., est-ce que si vous portez, si le projet devait porter atteinte à ces habitats essentiels, avez-vous pensé faire de la compensation et comment?

LA PRÉSIDENTE :

3350

Monsieur Leblanc, est-ce qu'il y a des obligations de compensation qui pourraient venir en vous installant, en utilisant les sites 6 et 7?

3355 **M. JEAN-MICHEL LEBLANC :**

Donc, Madame Paul, pour répondre à la question de madame Chevrier, le projet n'a aucune aire de travail ou surface impactée qui touche à l'habitat essentiel d'une espèce protégée, entre autres le grèbe esclavon. Donc, les aires de travail des éoliennes ne touchent pas cet habitat.

3360

Par contre, nous sommes conscients qu'en étant près de ces habitats-là, il y a des préoccupations qui ont été soulevées, entre autres par Environnement et Changements climatiques Canada, sur l'impact que pourraient avoir les aménagements à proximité de cet habitat protégé. Et c'est pourquoi il y a eu des demandes d'avoir des mesures de mitigation qui soient proposées par le promoteur dès la mise en exploitation du parc.

3365

Donc, pour ces deux sites proposés là, les sites 6 et 7, s'ils sont utilisés et que des éoliennes, dans notre position finale, se retrouvent sur ces sites, nous proposons de suivre la recommandation d'Environnement et Changements climatiques Canada, d'installer des systèmes de détection de visibilité qui permettront de détecter les moments de faible visibilité où il pourrait y avoir des risques accrus de collision des oiseaux avec les éoliennes, pour adapter l'exploitation du parc de ces éoliennes-là, en particulier dans les périodes critiques de nidification du grèbe esclavon.

3370

Je rappelle cependant que même si c'est un habitat protégé et que, comme promoteurs, nous faisons l'essentiel pour ne pas y toucher, ne pas modifier cet habitat-là, c'est un habitat qui n'a pas été utilisé par l'espèce, selon les recensements qui ont été faits dans la zone, depuis près d'une vingtaine d'années.

3375

LA PRÉSIDENTE :

3380

Oui, mais c'est quand même un habitat essentiel désigné comme tel. Madame Chevrier, Monsieur Leblanc aussi, vous m'ouvrez une porte parce que la commission a justement des interrogations sur les fameuses mesures de mitigation qui seraient appliquées aux éoliennes 6 et 7 pour protéger les oiseaux.

3385

D'abord, pourquoi – je comprends, là, que vous êtes tout à côté d'un habitat essentiel, mais pourquoi ne pas étendre aux quatre éoliennes ce système-là? Parce que les autres sont, dans le fond, vos quatre éoliennes, elles ne sont quand même pas loin de là.

M. JEAN-MICHEL LEBLANC :

3390

Oui. Donc, je pourrais la passer la parole, si vous me le permettez, à madame Castonguay sur la nécessité de ces mesures de mitigation pour le parc.

Mme MARJOLAINE CASTONGUAY :

3395

Bonsoir, Madame la Présidente, Marjolaine Castonguay, PESCA Environnement. En fait, les mesures qui ont été proposées par monsieur Leblanc, c'est les mesures qui ont été recommandées par Environnement Canada, principalement pour protéger le grèbe esclavon qui est à cet endroit-là.

3400

Au niveau des quatre autres éoliennes, ce qui a été demandé découle, la résultante, des résultats de suivi de mortalité qui a eu lieu dans le secteur de Dune-du-Nord. Ce qu'on observe, il y a très peu de mortalités comme telles avec l'exploitation du parc de Dune-du-Nord, donc les recommandations pour les quatre éoliennes – ou les cinq dans l'autre secteur – il n'y a pas eu de demandes particulières au niveau de mesures pour protéger ou pour limiter le mode d'exploitation des éoliennes.

3405

LA PRÉSIDENTE :

3410

Merci pour la réponse. J'ai une autre question : ce système-là, est-ce qu'il est utilisé ailleurs au Québec? Est-ce qu'on en connaît l'efficacité ou est-ce que c'est utilisé ailleurs au Canada ou ailleurs dans le monde?

M. JEAN-MICHEL LEBLANC :

3415

Jean-Michel Leblanc pour l'initiateur, merci. Donc, le système qui serait utilisé, le système qui est principalement utilisé pour les chauves-souris, donc qui serait adapté pour une autre utilisation, donc un système qui peut permettre de gérer l'exploitation du parc, autant pour cibler les périodes critiques dans la journée et de façon saisonnière, là, on vise la période de nidification et avec des conditions environnementales.

3420

Pour les chauves-souris, on est plus dans les conditions de, est-ce qu'il pleut ou pas, là, dans les recommandations, on serait plus avec une utilisation par rapport à la visibilité, c'est-à-dire par rapport à est-ce qu'il y a un brouillard qui pourrait réduire cette visibilité-là?

3425

Donc, c'est des appareils pour la détection des brouillards qui sont utilisés dans l'éolien, mais pas nécessairement pour cette utilisation-là de protection des oiseaux.

LA PRÉSIDENTE :

3430

O.K. Ma question, c'était, est-ce que c'est utilisé ailleurs au Québec?

M. JEAN-MICHEL LEBLANC :

3435

Au Québec, de ma connaissance, non.

LA PRÉSIDENTE :

3440

O.K., vous allez être un pionnier. Ailleurs au Canada, est-ce que c'est utilisé et validé? Est-ce qu'on en connaît l'efficacité?

M. JEAN-MICHEL LEBLANC :

3445

Je n'ai pas cette information, Madame la Présidente.

LA PRÉSIDENTE :

Est-ce que vous pouvez prendre la question en délibéré?

3450

M. JEAN-MICHEL LEBLANC :

Tout à fait.

3455

LA PRÉSIDENTE :

3460 Parfait, merci. Madame Leclerc, on va aller vers vous. Est-ce que c'est, chez vous, au ministère, est-ce que c'est un système qui est connu, qui est quelquefois recommandé ou, là, chez vous, on est aussi dans la nouveauté?

Mme JULIE LECLERC :

3465 Bien, je pourrais passer la parole à mon experte Danielle Gauthier, de la Direction de la gestion de la faune de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, puis elle avait une présentation sur le suivi de mortalité, est-ce que c'est...

LA PRÉSIDENTE :

3470 Bien, on va commencer par répondre à la question. On est un peu loin. C'est relié, mais parce que je ne veux pas madame Chevrier assise là éternellement.

Mme HÉLÈNE CHEVRIER :

3475 Je ne suis pas fatiguée.

LA PRÉSIDENTE :

3480 Vous êtes bien? Madame Gauthier, on vous écoute. Est-ce que vous avez entendu ma question?

Mme DANIELLE GAUTHIER :

3485 Oui. Donc, premièrement, bonsoir. Mon nom est Danielle Gauthier, je suis la responsable des dossiers de biodiversité au ministère de la Faune pour la région de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine. Je ne peux pas commenter sur les mesures qui viennent d'être proposées par le promoteur, elles n'ont pas été déposées, donc on n'a pas pu les étudier. C'était d'ailleurs parmi les dernières séries de questions qu'on a envoyées et on n'a toujours pas eu de réponse.

3490 Je n'ai pas eu non plus d'échanges récemment avec le Service canadien de la Faune, donc je ne sais pas qu'est-ce qu'ils auraient pu demander en parallèle au promoteur.

3495 Pour ce qui est des systèmes visant l'arrêt des éoliennes en fonction des conditions météo de visibilité, à ma connaissance, il n'y en a pas au Québec, puis je n'ai pas d'information par rapport à l'efficacité de telles méthodes.

3500 Les méthodes qu'on connaît qui ont quand même eu des démonstrations d'efficacité, c'est des méthodes pour repérer les oiseaux de proie, pour arrêter les éoliennes quand il y a un oiseau de proie dans le secteur et pour les chauves-souris, c'est des systèmes, dans le fond, qui empêchent de démarrer les éoliennes quand le vent est faible.

3505 Parce qu'on sait que les chauves-souris vont voler quand les vents sont faibles, donc si l'éolienne ne tourne pas quand le vent est faible, il n'y a pas de risque de collision. Si on attend que les vents atteignent une certaine vitesse pour démarrer les éoliennes, il n'y a pas de chevauchement d'utilisation du milieu entre l'éolienne et la chauve-souris, donc ça peut réduire pratiquement complètement toutes les collisions, si on atteint un certain seuil de vitesse de vent.

LA PRÉSIDENTE :

3510 Mais ça, c'est le genre de mesure tout à fait compatible avec l'activité des chauves-souris, ce ne serait pas applicable ou utile au niveau des oiseaux, là, si je comprends bien?

Mme DANIELLE GAUTHIER :

3515 Pas nécessairement. Si le raisonnement derrière ça peut s'appliquer à une même espèce d'oiseau, oui, ça pourrait être pertinent. Si un oiseau volait juste dans les conditions de faible vent, oui, ça pourrait être pertinent, mais les études ont été faites au niveau des chauves-souris.

LA PRÉSIDENTE :

3520 O.K., merci beaucoup. Merci. Madame Chevrier, est-ce que vous aviez une autre question?

Mme HÉLÈNE CHEVRIER :

3525 Bien, toujours dans ce secteur et dans la question de protection, dans l'étude on dit que pour protéger le projet, il faut protéger la route. Stabiliser la route, stabiliser le littoral, c'est ça qui... est-ce que maintenant qu'on sait que les éoliennes vont être protégées, on n'aura pas besoin de protéger la route? Est-ce que je comprends bien?

3530 **LA PRÉSIDENTE :**

On va commencer par vérifier. Monsieur Leblanc, avez-vous affirmé que, en quelque part, vous essayiez de protéger la route?

3535 **M. JEAN-MICHEL LEBLANC :**

Non, nous n'avons pas mentionné et si j'ai laissé cette impression, je m'en excuse, Madame Paul. Pour répondre à la question de madame Chevrier, nous ne voulons pas prendre la responsabilité de protéger la route.

3540 Par contre, si des installations, si des mesures de protection du littoral devaient être mises en place dans un avenir lointain, là, vers la fin de vie du projet, nous voulons nous coordonner avec les utilisateurs du site parce que ces mesures-là pourraient avoir un bénéfice commun pour l'ensemble des utilisateurs, dont le MTMD, mais également Hydro-Québec, Mines Seleine et l'utilisateur du bâtiment qui se trouve sur le site, le bâtiment de stockage pour Mines Seleine, d'explosifs. Donc, c'est un site où il y a plusieurs utilisateurs, on veut essayer de se coordonner avec eux.

3545 **LA PRÉSIDENTE :**

3550 Madame Chevrier, ça me ramène à toute notre discussion de début d'audience sur l'érosion et la submersion côtières.

3555 Vous venez de mentionner que vous voulez vous coordonner, mais de votre côté, dans le fond, pour le moment, ce que vous nous dites par rapport à votre projet, c'est que vous favorisez

les mesures que madame Chevrier a mentionnées, qui sont les mesures techniques. Vous rehaussez vos fondations, vous installez des palplanches pour protéger vos installations.

3560 Mais si jamais il y avait un événement, on va dire, comme un aléa événementiel important, une grosse tempête, bref, où il y a du dommage vraiment important et il y a besoin d'avoir des travaux qui soient faits le long de la côte dans votre secteur, comment vous... vous vous engagez à participer ou à vous coordonner avec les acteurs, mais finalement, pratiquement parlant, ça se traduirait comment? Parce qu'il y a des coûts associés à ça, des coûts importants.

3565 **M. JEAN-MICHEL LEBLANC :**

3570 Donc, bien, d'une part, au niveau d'aléas climatiques ou d'extrême tempête, je tiens à rappeler que présentement, la marge de recul est très importante et monsieur Nicolas Guillemet, là, si la séance se poursuit demain, pourra être présent, sinon on pourra avoir une réponse écrite au besoin, mais l'étude de monsieur Guillemette démontre qu'à court terme, il n'y a aucun risque pour le projet au niveau de l'érosion et de submersion parce que nous avons une marge de recul importante de 90 mètres et plus.

3575 Donc, les événements extrêmes, non seulement on est dans un horizon moyen long terme, mais une des mesures, disons, de base, c'est vraiment de faire un suivi pour voir venir le recul de cette côte-là, voir venir d'avance le moment où il pourrait y avoir un risque plus important – je dis pourrait – selon l'évolution de l'érosion dans les 20, 25 prochaines années, avoir un risque plus élevé d'un événement extrême.

3580 À ce moment-là, quand ce risque-là sera devenu plus élevé, on veut se coordonner. Nous avons fait une demande entre autres à la Communauté maritime pour joindre les acteurs qui sont ciblés dans le secteur, dont le cadre d'intervention en érosion côtière et, évidemment, bien nous, nous allons protéger nos actifs.

3585 Une des façons de le faire est le préventif en design, mais éventuellement on va évaluer l'opportunité de faire des mesures de protection plus avancées, là, quand on arrivera à un risque éventuellement en fin de projet, si ça arrive.

LA PRÉSIDENTE :

3590

Ne bougez pas, Madame Chevrier, moi, je n'ai pas fini. On va aller voir du côté de monsieur Caron. Monsieur Caron, est-ce que vous êtes là?

M. FÉLIX CARON :

3595

Oui, je suis toujours là.

LA PRÉSIDENTE :

3600

Oui? Bon.

M. FÉLIX CARON :

3605

Félix Caron, ministère de la Sécurité publique.

LA PRÉSIDENTE :

3610

Vous avez entendu la réponse de monsieur Leblanc, je vais vous faire une analogie de quelqu'un qui ne connaît pas ça, là. On n'a pas le droit maintenant, il y a des règlements qui interdisent des constructions en zone inondable. Là, je fais un peu l'analogie, c'est un peu la même chose pour une construction en bordure de rive, ici, aux Îles-de-la-Madeleine, où on sait fort bien qu'éventuellement, à tout moment, au-delà du retrait, on va dire régulier, de l'évolution régulière de l'érosion, il peut y avoir un événement météorologique qui accentue tout d'un coup très gravement ce recul-là.

3615

3620

Est-ce que chez vous, au niveau des programmes qui financent ces travaux-là, quand vous avez – et là, Monsieur Leblanc, je ne veux pas vous accuser d'inconscience – mais quand vous avez quelqu'un qui s'installe comme ça sur un cordon dunaire, et qu'un jour il se retrouve avec une grosse disparition de sa bande de protection, le 90 mètres a énormément réduit, est-ce que vous assumez, vous, les coûts ou vous demandez à l'initiateur de prendre ça à sa charge complètement parce qu'après tout, il a décidé de s'installer là? Ou, alors, est-ce que c'est toute la collectivité qui paie pour ça?

M. FÉLIX CARON :

3625 Bien, premièrement, comme madame Solomon de la Municipalité l'expliquait tantôt, il y a un
cadre normatif en vigueur avec une cartographie de zones de contrainte, qui vient régler
qu'est-ce qu'on peut construire dans ces zones de contrainte là. Donc, même principe que pour les
zones d'inondation, dans les zones d'érosion, il y a des secteurs où les constructions ne sont plus
permises.

3630 Je mentionnais plus tôt aussi, le site actuel choisi par le promoteur est à l'extérieur de ces
zones de contrainte là.

3635 Donc, aussi, notre ministère, le ministère de la Sécurité publique, historiquement, on est un
ministère qui réagissait beaucoup aux événements. Donc, on avait peu de moyens de prévention,
donc on avait un programme général d'aide financière lors de sinistres, qui pouvait défrayer certains
coûts lors de dommages importants aux résidences, par exemple, pour aider les sinistrés à s'en
remettre des événements.

3640 Mais depuis quelques années, on vise à travailler beaucoup plus en prévention. Donc, juste
pour les Îles-de-la-Madeleine, on a trois sites de prévention qui ont été réalisés. Sur le continent
aussi, en Gaspésie, Bas-Saint-Laurent, Côte-Nord, on a différents projets qui se mettent en place
pour essayer de prévoir les conséquences et justement éviter qu'on arrive avec des dommages à
de nouvelles infrastructures.

3645 Donc, la prévention, que ce soit par l'aménagement du territoire avec le cadre normatif ou
encore avec des solutions d'ingénierie pour prévenir les conséquences des déferlements côtiers ou
de la submersion côtière, c'est des solutions qu'on essaie de mettre en place, mais nos moyens
sont limités.

3650 Comme madame Boyer-Villemaire le disait aussi, on n'a pas l'intention, on n'a pas la capacité
de protéger l'ensemble du Québec maritime face à ça, là.

LA PRÉSIDENTE :

3655 Donc, vous faites des choix?

M. FÉLIX CARON :

Il y a des choix qui sont faits.

3660

LA PRÉSIDENTE :

Il y a des choix qui sont faits. Et dans le cas du projet qu'on a à l'étude, est-ce que, parmi les critères pour établir vos choix, entre là-dedans, le fait que l'initiateur pourrait assumer complètement les coûts face à ses installations? Est-ce que ça compte?

3665

M. FÉLIX CARON :

Malheureusement, je n'ai pas les critères de sélection. Parmi les critères, je sais qu'il y a une analyse coûts-avantages qui est faite. Est-ce que les coûts pour mettre en place une solution d'ingénierie pour se protéger sont supérieurs à la valeur qu'on protège? Je vais trop vite?

3670

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Caron, ralentissez, là.

3675

M. FÉLIX CARON :

Désolé.

3680

LA PRÉSIDENTE :

Ralentissez le débit.

3685

M. FÉLIX CARON :

Donc, ces critères-là sont aussi en lien avec notre programme général d'aide financière lors de sinistres, qui rend certaines catégories de commerces, de bâtiments et d'usages admissibles à notre programme d'aide financière.

3690

3695

Donc, c'est du cas par cas, l'admissibilité à ce programme-là. Donc, en théorie, une industrie ou un commerce qui serait admissible à ce... ne serait pas admissible à ce programme-là ne pourra pas aussi bénéficier des solutions qui pourraient être mises en place dans un cadre de prévention pour les sinistres. Et, particularité importante, seulement les municipalités au Québec peuvent bénéficier d'un cadre de prévention des sinistres.

3700

LA PRÉSIDENTE :

Donc, il faudrait que ce soit un projet qui soit porté par la municipalité pour que ce soit réalisé pour le cas précis du site de Grosse-Île.

3705

M. FÉLIX CARON :

O.K. Donc, il faudrait que cette stabilisation-là ne soit pas portée par l'initiateur, mais portée par la Communauté maritime.

3710

LA PRÉSIDENTE :

Oui.

Ou Grosse-Île.

3715

M. FÉLIX CARON :

Bien, si on parle du moyen de financement du cadre de prévention des sinistres.

3720

LA PRÉSIDENTE :

Ce serait ça, O.K. Toujours dans – ne bougez pas – toujours dans cette réflexion-là, je voudrais avoir un petit peu d'information, Monsieur Leblanc – je vous lis un passage, je fais un préambule. Je vous lis un passage de l'étude, qu'on retrouve dans le PR5.6, donc le dernier document de réponse aux questions complémentaires.

3725

Au regard des mesures d'adaptation envisagées pour répondre aux risques d'érosion et de submersion côtières, vous mentionniez que les surcoûts liés à l'adaptation des fondations – option qui semble maintenant privilégiée, on l'a bien compris – pourraient se situer entre 10 et 25 M\$.

Est-ce que ce sont toujours des montants qui sont dans votre fourchette de coûts?

3730

M. JEAN-MICHEL LEBLANC :

Ce sont des montants qui sont dans notre fourchette, mais qui sont en estimation.

3735

LA PRÉSIDENTE :

Oui, j'imagine.

M. JEAN-MICHEL LEBLANC :

3740

Je ne peux pas vous confirmer, là, mais on a un ordre de grandeur qui est le bon.

LA PRÉSIDENTE :

3745

O.K., parfait. Tandis que ceux associés à la stabilisation du littoral – qui était, en passant, un petit peu la recommandation phare du rapport de Lasalle – seraient plutôt de l'ordre de 40 à 60 M\$.

En lien avec l'adaptation des fondations, vous précisez, et là, on parle des fondations, donc ce que vous nous avez annoncé, vous précisez également que « Ce coût additionnel se refléterait dans le coût de vente de l'électricité. »

3750

Dans la mesure où vous avez un contrat avec Hydro-Québec, est-ce que le contrat prévoit une révision du coût, dans le fond, étant donné les efforts supplémentaires que vous devez faire pour protéger vos installations?

3755 **M. JEAN-MICHEL LEBLANC :**

Pour le projet, on a un projet qui a un élément financier solide, selon nous, et qui va rester compétitif au niveau du prix de l'électricité. Donc, c'est ce que je peux vous donner comme information à cette étape.

3760 **LA PRÉSIDENTE :**

Donc, il n'y a rien dans le contrat qui prévoit, finalement, ce genre de situation là. Vous avez un prix qui vous est offert, c'est celui-là qui est dans le contrat, et l'augmentation des coûts des constructions liée aux aménagements que vous devez faire, c'est vous qui les absorbez?

3765 **M. JEAN-MICHEL LEBLANC :**

Tout à fait. Pour être francs, Madame Paul, nous allons assumer nos responsabilités par rapport à la protection côtière.

3770 **LA PRÉSIDENTE :**

D'accord.

3775 **M. JEAN-MICHEL LEBLANC :**

Et je ferais, par rapport au parallèle d'inondation sur les maisons, comme on a eu la confirmation au niveau de la Sécurité publique, on n'est pas dans une zone qui est présentement... donc, au niveau des risques d'inondations, on est plutôt dans la situation où on n'est pas dans une zone actuelle d'inondations, mais comme bon promoteur, avec l'appui et les demandes du ministère de l'Environnement qui s'assure qu'on soit résilients par rapport aux changements climatiques, nous allons faire des gestes supplémentaires de prévision et de modélisation des aléas pour vraiment voir venir ces risques-là.

3780
3785
Donc, c'est vraiment des gestes supplémentaires pour être résilients et s'assurer que le projet va rester solide et pouvoir contribuer significativement à la baisse des GES et l'utilisation du mazout à la centrale pendant les 30 prochaines années.

LA PRÉSIDENTE :

3790

D'accord, merci beaucoup. Monsieur Scully, j'irais vers vous pour peut-être un petit complément d'information plus générale.

3795

Est-ce qu'il y a des ajustements contractuels qui sont possibles au type de contrat que vous avez avec l'initiateur? Est-ce que c'est des pratiques à Hydro, puis est-ce qu'il y a des ouvertures pour réviser, modifier les contrats?

M. YANNICK SCULLY :

3800

Yannick Scully, Hydro-Québec. Habituellement, non.

LA PRÉSIDENTE :

3805

O.K.

M. YANNICK SCULLY :

3810

Donc, le risque est réparti entre Hydro-Québec et, bien sûr, le promoteur au niveau du prix de l'électricité. C'est sûr et certain que le promoteur a des changements, comme par exemple, les éoliennes. Au contrat, ce n'est pas... il y a déjà un manufacturier d'identifié, mais c'est au choix du promoteur de faire une demande à Hydro-Québec pour modifier le manufacturier. Ça, aucun problème. C'est des options qui sont à l'intérieur du contrat. Sinon, il n'y a pas de condition de modification.

3815

LA PRÉSIDENTE :

3820

D'accord. Merci beaucoup. Peut-être un dernier point par rapport à l'érosion et la submersion côtières, puis ma question est pour le ministère des Transports. Vous avez, dans le moment, dans la procédure d'évaluation, un cadre – ce que vous avez mentionné plus tôt, là, le programme décennal, et ce programme-là prévoit des travaux le long de la route 199. Est-ce que ces travaux-là sont situés à proximité des installations de l'initiateur?

M. ALEXANDRE SAUVAGEAU-BUTEAU :

3825 Alexandre Sauvageau-Buteau, ministère des Transports et de la Mobilité durable. Donc, dans un premier lieu, on a un site d'entreposage de sable qui est à proximité...

LA PRÉSIDENTE :

3830 Ça me permet de vous demander, est-ce que ce site-là est permanent?

M. ALEXANDRE SAUVAGEAU-BUTEAU :

3835 Ce site-là n'a pas de durée de vie finie, mais le site va être remis à son état... il va y avoir une renaturalisation du site lorsqu'on n'aura plus besoin de ce site-là. Donc, ce n'est pas... je ne dirais pas que c'est permanent, mais il n'y a pas une fin de vie déterminée.

LA PRÉSIDENTE :

3840 O.K.

M. ALEXANDRE SAUVAGEAU-BUTEAU :

3845 Maintenant, pour les travaux, présentement nous avons des recharges de sable, je dirais, au besoin, pratiquement annuellement à deux endroits spécifiques le long de la 199, entre Pointe-aux-Loups et le site des éoliennes, je vais même dire Grosse-Île.

Il y a aussi différents sites parmi les 54 qui font partie du... il y a plusieurs sites aussi qui sont le long de la 199, autant côté lagunes que côté du golfe.

3850

LA PRÉSIDENTE :

3855 O.K., et pour les travaux qui sont situés pas tellement loin des travaux qui sont situés pas tellement loin du projet, est-ce qu'il y a un échancier? En fait, ma question c'est, est-ce que vous allez vous trouver en travaux en même temps que monsieur Leblanc va être en travaux lui aussi si son projet est autorisé?

M. ALEXANDRE SAUVAGEAU-BUTEAU :

3860 Donc, si j'ai bien compris, les travaux pour les éoliennes sont prévus dans les deux, trois
prochaines années, si j'ai bien compris. Ce n'est pas impossible qu'il y ait des travaux en même
temps, mais j'aimerais mieux dire que ce n'est pas impossible.

LA PRÉSIDENTE :

3865 D'accord.

M. ALEXANDRE SAUVAGEAU-BUTEAU :

3870 Il n'y a pas de calendrier prédéterminé. Il faut dire aussi qu'on n'est pas à l'abri d'un
événement soudain qui impliquerait des travaux.

LA PRÉSIDENTE :

3875 Non. Non, d'accord. Merci beaucoup. Madame Chevrier, est-ce que ça va?

Mme HÉLÈNE CHEVRIER :

Ça va. J'avais une autre question dans un autre domaine, c'était...

3880 **LA PRÉSIDENTE :**

Ah, bien, allez-y. On aura une séance demain après-midi, je l'annonce officiellement, mais
posez-la, vous êtes là.

3885 **Mme HÉLÈNE CHEVRIER :**

Puis elle est très courte, c'est la question des batteries. De quoi il s'agit quand on dit que... il
faut quand même que ce soit couplé? Pas que ce soit...

3890

LA PRÉSIDENTE :

Vous parlez du système de stockage de l'énergie?

3895

Mme HÉLÈNE CHEVRIER :

Exactement. Je voulais savoir, qu'est-ce que c'est, bien c'est 10 mégawatts qu'on dit, mais est-ce qu'il y a un échancier là-dessus? Puis je veux savoir aussi, combien de mégawatts on peut recevoir dans le couplage? Parce que jusqu'à maintenant, il me semble qu'on avait toujours entendu qu'il y avait une limite de production éolienne ou d'autre nature.

3900

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Scully, comment ça fonctionne?

3905

Mme HÉLÈNE CHEVRIER :

La batterie.

3910

LA PRÉSIDENTE :

Comment ça fonctionne?

3915

M. YANNICK SCULLY :

Il y a deux questions.

3920

LA PRÉSIDENTE :

Oui.

M. YANNICK SCULLY :

3925 Je vais commencer par la première, puis on va peut-être revenir. Bon, premièrement, le système de stockage d'énergie va appartenir à Hydro-Québec, va être situé... c'est un système de stockage de 10 mégawatts qui est prévu, qui va être, qui en fin de compte est développé avec EVLO, qui est une des filiales d'Hydro-Québec, qui va être installé, c'est un type de batterie solide, qui va être installé près de la centrale thermique existante en ce moment.

3930 Donc, ça, c'est une chose, et va être raccordée à la centrale pour subvenir aux besoins dans le cas de certaines situations et assurer un rôle de stabilité et fiabilité au réseau. Donc, ça, c'est la première chose.

3935 La deuxième question, je commence déjà à l'oublier...

Mme HÉLÈNE CHEVRIER :

C'est le couplage éolien...

3940 **M. YANNICK SCULLY :**

3945 Ah, justement, c'est ça. Oui, avec le... c'est sûr et certain que ça va nous permettre, parce qu'étant donné que l'énergie éolienne c'est de l'intermittent, donc avec la batterie et avec la centrale, ça va nous permettre de gérer le réseau de façon beaucoup plus juste, que je pourrais dire, à ce moment-là, pour l'ensemble du réseau des Îles-de-la-Madeleine.

Mme HÉLÈNE CHEVRIER :

3950 Quelle quantité, quelle capacité de...

M. YANNICK SCULLY :

Madame la Présidente, juste pour être sûr et certain, c'est ça. La quantité d'énergie éolienne qu'on peut intégrer au réseau des Îles a été calculée approximativement, et justement au niveau

3955 des puissances, de six à huit pour Dune-du-Nord, et à 16,8 en ce moment pour le projet de PEDGI.
Donc, c'est qu'est-ce qu'on peut réellement...

LA PRÉSIDENTE :

3960 O.K., en fait, vous pouvez tout prendre.

M. YANNICK SCULLY :

On ne peut pas... on essaie de tout prendre, tout dépendant des conditions climatiques.

3965

LA PRÉSIDENTE :

D'accord.

3970

M. YANNICK SCULLY :

Et des conditions d'exploitation de notre centrale en ce moment.

LA PRÉSIDENTE :

3975

O.K. Madame Chevrier, je pense qu'on va... vous reviendrez demain après-midi parce qu'on a encore du monde, là.

Mme HÉLÈNE CHEVRIER :

3980

Non, mais je n'ai pas d'autres questions.

LA PRÉSIDENTE :

3985

O.K.

Mme HÉLÈNE CHEVRIER :

3990 Mais quand même, est-ce que je comprends que les quatre plus les deux, c'est le maximum que vous pouvez recevoir?

LA PRÉSIDENTE :

3995 Les quatre éoliennes projetées plus deux...

Mme HÉLÈNE CHEVRIER :

4000 Six éoliennes...

LA PRÉSIDENTE :

... à distance, est-ce que tout ça peut être accumulé dans votre système de stockage?

Mme HÉLÈNE CHEVRIER :

4005 Pas que de stockage; pourront être intégrées dans...

M. YANNICK SCULLY :

4010 Est-ce qu'il y aura du développement éolien futur? Je ne peux pas répondre à ça. Bon, tout dépendant qu'est-ce qui peut arriver.

Mme HÉLÈNE CHEVRIER :

4015 Est-ce que vous pourriez recevoir davantage?

M. YANNICK SCULLY :

4020 Est-ce qu'on peut recevoir plus d'énergie éolienne sur le réseau?

Mme HÉLÈNE CHEVRIER :

Oui?

4025 **M. YANNICK SCULLY :**

Ça dépend toujours du réseau, ça fait partie des études qu'on doit faire à chaque moment d'opportunités.

4030 **Mme HÉLÈNE CHEVRIER :**

Merci.

LA PRÉSIDENTE :

4035

Merci beaucoup, madame Chevrier.

4040

M. JEAN-PAUL ROY
(par téléphone)

LA PRÉSIDENTE :

4045

Je vais fermer le registre. Il nous reste quatre personnes donc pour ce soir, et on y va avec monsieur Jean-Paul Roy qui est au téléphone. Monsieur Roy, est-ce que vous êtes là?

M. JEAN-PAUL ROY :

4050

Oui, je suis là.

LA PRÉSIDENTE :

Allez-y avec votre première question.

4055 **M. JEAN-PAUL ROY :**

Première question : est-ce que l'Alliance de l'Est peut, par écrit, nous fournir par 100 000 \$ de la valeur de foncière d'une MRC comme Rivière-du-Loup, l'endossement cumulatif des fonds propres par les propriétaires fonciers et les revenus cumulatifs annuels, aussi par 100 000 \$ d'évaluation foncière, pour l'ensemble des projets éoliens existants et les autres autorisés à ce jour sur tout le territoire de l'Alliance de l'Est?

4060

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Leblanc, la question manifestement est pour monsieur Deschênes. Alors, Monsieur Deschênes, on vous écoute. Est-ce que vous avez bien compris la question?

4065

M. SIMON DESCHÊNES :

Pas tout à fait, mais je pense que oui. Peut-être, est-ce que vous pourriez quand même me faire un petit bout, Madame la Présidente?

4070

LA PRÉSIDENTE :

Je pense qu'on va demander à monsieur Roy de la répéter parce que je risque de passer à côté.

4075

M. SIMON DESCHÊNES :

O.K., merci.

4080

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Roy, est-ce que vous pourriez répéter votre question, là? Monsieur Deschênes est tout ouïe.

4085

M. JEAN-PAUL ROY :

4090 Oui, O.K. Est-ce que l'Alliance de l'Est peut, par écrit, nous fournir, par 100 000 \$ de la valeur de foncière d'une MRC comme Rivière-du-Loup, l'endossement cumulatif des fonds propres par les propriétaires fonciers et les revenus cumulatifs annuels, aussi par 100 000 \$ d'évaluation foncière, pour l'ensemble des projets éoliens existants et les autres autorisés à ce jour sur tout le territoire de l'Alliance de l'Est?

4095 **LA PRÉSIDENTE :**

Bon. On a bien compris la question, Monsieur Roy. Par contre, monsieur Deschênes ne vous répondra pas par écrit. Monsieur Deschênes va répondre ici devant l'assistance et tout ce qu'il va dire va se retrouver dans les transcriptions. Donc, de façon, on va dire secondaire, vous allez quand même avoir une réponse écrite.

4100

Alors, Monsieur Deschênes, on vous écoute.

M. SIMON DESCHÊNES :

4105 Merci, Madame la Présidente. Je pense que ce sera quasi impossible de répondre à la question de monsieur Roy, pour une fort et simple raison, notre regroupement possède 209 municipalités, ce serait un travail...

4110 **LA PRÉSIDENTE :**

Colossal?

M. SIMON DESCHÊNES :

4115 ... acharné, colossal, puis je ne vois pas comment, jusqu'où, de, un, ce serait pertinent pour la commission et l'objectif, ici, n'est pas de répondre à monsieur Roy, mais je pense qu'on s'éloigne un peu en même temps de parler du projet de PEDGI. Si vous nous imposez de faire le travail, on va tenter de le faire, mais je ne vous offre aucune garantie ce soir ici.

4120

LA PRÉSIDENTE :

4125 Bon. Monsieur Roy, on ne peut pas avoir de réponse rapide parce que c'est une question extrêmement complexe qui, effectivement, déborde de beaucoup du projet qui nous occupe. Est-ce que vous avez une question peut-être plus... qui concerne toujours les redevances et les dividendes versés, mais qui est beaucoup plus rattachée au projet pour lequel la commission a été mandatée?

M. JEAN-PAUL ROY :

4130 Je peux répéter la question pour le projet de Grosse-Île.

LA PRÉSIDENTE :

4135 Oui.

M. JEAN-PAUL ROY :

4140 La question s'applique pour le projet de Grosse-Île aussi.

LA PRÉSIDENTE :

O.K. Donc, bien justement, reformulez-la pour le projet de Grosse-Île.

4145 **M. JEAN-PAUL ROY :**

Parce que, comme propriétaire foncier, moi...

LA PRÉSIDENTE :

4150 Monsieur Roy, reformulez-moi la question, s'il vous plaît, pour le projet de Grosse-Île.

4155 **M. JEAN-PAUL ROY :**

Oui, O.K. Est-ce que l'Alliance de l'Est peut nous fournir, pour le projet éolien Grosse-Île, par 100 000 \$ de la valeur de foncière des propriétés, l'endossement cumulatif des fonds propres par les propriétaires fonciers et les revenus cumulatifs annuels, aussi par 100 000 \$ d'évaluation foncière, pour l'ensemble des projets éoliens existants et les autres autorisés à ce jour sur tout le territoire de l'Alliance de l'Est?

4160 **LA PRÉSIDENTE :**

Est-ce que vous pouvez faire l'exercice pour le projet de Grosse-Île, Monsieur Deschênes? Je pense à la première partie de la question, là.

4165 **M. SIMON DESCHÊNES :**

C'est une excellente question, Madame la Présidente, je vais prendre la question en délibéré, et je vais voir avec l'équipe...

4170 **LA PRÉSIDENTE :**

En délibéré, oui, je pense que vous ne pouvez pas répondre à ça ici sur le banc, là.

4175 **M. SIMON DESCHÊNES :**

Définitivement.

4180

LA PRÉSIDENTE :

Ça va prendre une réflexion, notamment pour la deuxième partie de la question. Ça fait que, Monsieur Roy, vous n'aurez pas une réponse ce soir, mais on siège demain après-midi.

4185

Est-ce que vous pensez que demain après-midi, Monsieur Deschênes, ça va être possible ou ça va être plus long?

M. SIMON DESCHÊNES :

4190

Écoutez, sans engagement ferme, je vais voir avec mon équipe. Soyez assurée qu'on prend en considération chaque question qui nous est adressée...

LA PRÉSIDENTE :

4195

D'accord.

M. SIMON DESCHÊNES :

4200

... donc, on reviendra avec une réponse qui sera favorable ou non, mais on s'engage de revenir sur le sujet demain.

LA PRÉSIDENTE :

4205

O.K., parfait. Donc, Monsieur Roy, demain, on va, en début de séance, on va reparler à monsieur Deschênes sur cette question-là pour voir qu'est-ce qu'il peut nous apporter comme information. Maintenant, votre deuxième question?

M. JEAN-PAUL ROY :

4210

Il n'y a pas de problème, monsieur Deschênes peut répondre plus tard au BAPE aussi, là, il n'y a pas de trouble avec ça, là. Ça ne m'empêchera pas de dormir.

LA PRÉSIDENTE :

4215

Bon, bien, vous avez du lousse, Monsieur Deschênes.

M. JEAN-PAUL ROY :

4220

Ma deuxième question, c'est est-ce que l'Alliance de l'Est peut, par écrit, parce qu'éventuellement elle peut répondre au BAPE, là, nous fournir un avis élaboré d'experts sur la valeur marchande, future, des propriétés existantes dans le voisinage des parcs éoliens impliquant

le travail des courtiers immobiliers avec leur commission et impliquant l'effet attractif ou non à s'établir proche d'un parc éolien sur le territoire de l'Alliance de l'Est?

4225

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Deschênes, est-ce que vous avez des informations sur l'évolution de la valeur des propriétés à proximité des parcs éoliens qui vous concernent?

4230

M. SIMON DESCHÊNES :

Nous, on se rabat beaucoup avec notamment le scientifique en chef du Québec qui s'est déjà prononcé sur le sujet, où est-ce qu'il n'y avait aucune remarque sur des avis néfastes ou extraordinaires, donc ça suit les tendances de marché, notamment lorsqu'il y a les dépôts du rôle triennal, foncier des municipalités. Donc, il n'y a aucune incidence, soit autant positive que négative, sur la valeur foncière des maisons environnant un parc éolien.

4235

LA PRÉSIDENTE :

4240

C'est ce que vous observez autour de – je dirais vos parcs éoliens, là?

M. SIMON DESCHÊNES :

Également, dans ceux que nous avons en service, c'est le cas. Puis, comme mentionné avec le scientifique en chef, qui lui a élargi ses recherches à travers les autres parcs éoliens du Québec, font en sorte qu'il n'y a pas aucune incidence.

4245

LA PRÉSIDENTE :

4250

Je vous remercie beaucoup, Monsieur Deschênes. Alors, Monsieur Roy, c'était la réponse à votre deuxième question.

4255

Mme LOUISE MORAND
(par téléphone)

4260 **LA PRÉSIDENTE :**

On va maintenant passer, toujours par téléphone, avec madame Louise Morand.

4265 **Mme LOUISE MORAND :**

Est-ce que vous m'entendez?

LA PRÉSIDENTE :

4270 Oui, Madame Morand, on vous entend.

Mme LOUISE MORAND :

4275 Oui, bonsoir. Alors, moi aussi très bien, merci. Alors, je vais continuer à aborder un petit peu le modèle d'affaire de ce parc éolien. Il y a eu des recherches faites par l'Institut de recherche en économie contemporaine, l'Institut de recherche en information socioécologique qui ont démontré que les redevances qui sont versées aux gens, finalement, de parcs éoliens, dans les municipalités, c'est très peu. C'est moins de 100 \$ par personne. Les petites municipalités, c'est 50 \$ par personne, c'est comme moins de 2 % du budget de la municipalité.

4280

Par contre, si les ententes d'Hydro-Québec étaient avec l'Alliance de l'Est et Hydro-Québec, si c'était seulement une entente entre les deux, Hydro-Québec et l'Alliance de l'Est, les municipalités recevraient quelque chose comme 100 fois plus de redevances. Parce que là, il y a une part importante de rente qui s'en va au privé.

4285

Par contre, Hydro-Québec, les mêmes études, par exemple, de l'IREQ, montrent que la perte de la rente éolienne pour Hydro-Québec, le fait qu'ils soient responsables des coûts d'intégration de l'électricité éolienne, la perte des revenus, les effets cumulatifs de tout ça fait en sorte qu'Hydro-Québec, avec ce modèle d'affaires là, est conduite plus ou moins rapidement vers un bris de

4290 service, en fait, vers une crise de tarifs et puis probablement la possibilité de devoir vendre ses actifs. Donc, vraiment, la débâcle d'Hydro-Québec.

Alors, moi, je me demande, comment, je veux dire, les gens d'Hydro-Québec connaissent ces études-là, qu'est-ce qui justifie de conserver ce modèle de privatisation d'électricité quand on est au courant du mur vers lequel se profile Hydro-Québec?

4295

LA PRÉSIDENTE :

Bon, Monsieur Scully, d'abord, est-ce que vous êtes au courant de l'étude à laquelle madame Morand fait référence?

4300

M. YANNICK SCULLY :

Yannick Scully, Hydro-Québec. À ma connaissance, non. Je n'ai pas aucune connaissance de cette étude-là, puis...

4305

LA PRÉSIDENTE :

Est-ce que vous pouvez, c'est effectivement une étude qui a quand même connu un certain retentissement, là, est-ce que vous pouvez prendre la question en délibéré? Parce que le scénario de madame Morand est quand même inquiétant, là. D'après madame Morand, ça n'ira pas bien, chez vous.

4310

M. YANNICK SCULLY :

Je comprends, Madame la Présidente, cependant je me pose la question au niveau de la pertinence, au niveau du projet de Grosse-Île à ce sujet étant donné que c'est...

4315

LA PRÉSIDENTE :

Je suis d'accord avec vous, mais comme c'est quand même un développement éolien, c'est le genre de question que la commission va accueillir, mais je comprends que pour vous, vous ne

4320

pouvez pas répondre immédiatement, je vous demanderais peut-être de prendre la question en délibéré. Madame Batailler va vous assister pour la réponse.

4325

M. YANNICK SCULLY :

Je vais vérifier, Madame, si c'est possible. Je vais revenir avec une réponse, qu'elle soit favorable ou défavorable.

4330

LA PRÉSIDENTE :

Oui, d'accord. Parfait. Donc, Madame Morand, c'était une grande question et, pour le moment, Hydro-Québec va la prendre en délibéré. Est-ce que vous avez une deuxième question?

4335

Mme LOUISE MORAND :

Oui, j'ai une deuxième grande question concernant l'acceptabilité sociale. Ça fait au moins deux ans qu'il y a une multitude de groupes, d'organisations de tous les secteurs de la société civile qui demandent un BAPE générique sur l'éolien et le gouvernement a toujours refusé, de même qu'Hydro-Québec.

4340

Hydro-Québec aurait la possibilité, pour chaque appel d'offres, de demander aux municipalités de faire un référendum pour se... enfin, je cherche le mot, là, mais pour que l'accessibilité sociale soit démontrée par référendum. Il y a eu, donc on a eu des rencontres avec Hydro-Québec où on s'est fait dire : Hydro-Québec ne veut pas imposer la démocratie.

4345

Alors, donc on est présentement dans une situation où les populations n'ont pas leur mot à dire ou sont peu écoutées, et on a des exemples, par exemple, ailleurs, comme en Mauricie, où, aux dernières élections municipales, les équipes municipales ont complètement changé et les projets de parcs éoliens ont été massivement refusés. Alors, là, c'est comme si les nouveaux élus ont pris compte, fait et compte des désirs de la population, finalement.

4350

Alors, la question que je me pose, c'est est-ce que l'acceptabilité sociale, on nous dit tout le temps que c'est de la discussion, mais en fait, ça dépend des élus municipaux, autrement dit. Donc, pour éviter ce flou, est-ce qu'Hydro-Québec ne pourrait pas tout simplement, pour chaque parc

4355

éolien, chaque projet éolien, demander tout simplement, imposer que le projet soit accepté à condition qu'il y ait un référendum qui soit accepté par les populations riveraines?

4360 **LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Scully?

4365 **M. YANNICK SCULLY :**

Encore là, Madame la Présidente, Yannick Scully d'Hydro-Québec, je dois dire que ce n'est pas en vertu du projet qu'on regarde ici, PEDGI, mais je vais répondre, je vais donner...

4370 **LA PRÉSIDENTE :**

C'est sûr que c'est plus large.

4375 **M. YANNICK SCULLY :**

C'est plus large.

LA PRÉSIDENTE :

Vous avez vos pratiques en termes de contractuels, en termes de production privée...

4380 **M. YANNICK SCULLY :**

Exactement.

4385 **LA PRÉSIDENTE :**

Vous avez peut-être déjà eu des discussions avec ces promoteurs-là qui soumissionnent pour obtenir ces projets-là. J'imagine que l'acceptabilité sociale dans votre contrat, ça entre quand même en ligne de compte au niveau des vérifications que le promoteur auraient faites? Donc, ou

4390 non, vous n'exigez pas pour le moment de référendum, je pense que tout le monde le comprend bien?

M. YANNICK SCULLY :

4395 Oui.

LA PRÉSIDENTE :

Est-ce que c'est quelque chose que vous avez déjà envisagé?

4400

M. YANNICK SCULLY :

Je peux préciser une chose à ce sujet-là, Madame, pour le projet PEDGI. Le projet PEDGI a été développé, en fait, suite au projet de PEDDN et a été... c'est un contrat de gré à gré et non pas suite à un appel d'offres.

4405

LA PRÉSIDENTE :

Oui.

4410

M. YANNICK SCULLY :

L'autre chose que je veux préciser, c'est que le développement du projet est de la responsabilité du promoteur et non pas d'Hydro-Québec. Hydro-Québec, son rôle et sa responsabilité, c'est l'achat d'électricité provenant de l'installation de la production d'électricité. Donc c'est là, à ce point-là.

4415

Donc, tout ce qui concerne, dans le cas de PEDGI, l'acceptabilité sociale ou le processus environnemental à l'intérieur duquel il existe quand même des conditions de consultation, ça, ça fait partie des normes ministérielles, ça appartient à ce moment-là au promoteur.

4420

LA PRÉSIDENTE :

4425 Madame Morand, je pense qu'avec la réponse que monsieur Scully vient de faire, on peut penser que la réponse, c'est non. Hydro-Québec n'envisage pas d'exiger un référendum et son modus operandi, c'est de demander, c'est de confier à l'initiateur, finalement, toute cette vérification-là, cette conversation-là, au niveau de l'acceptabilité sociale, comme vous avez dit, on qualifie ça de conversation.

4430 Madame Cyr, de votre côté, je sais que vous aviez un complément d'information à fournir à madame Papillon qui est venue tout à l'heure, on va faire ça après la question que je vais vous poser, parce que c'est en droite ligne avec la question de madame Morand.

4435 À Grosse-Île, est-ce qu'il y a eu des velléités de référendums? Est-ce qu'il y a eu une possibilité, est-ce que la Municipalité a déjà regardé la possibilité de faire un référendum à Grosse-Île?

Mme KARINA CYR :

4440 Karina Cyr, directrice générale par intérim à Grosse-Île. Oui, effectivement, après une séance de Conseil où des citoyens ont demandé la possibilité d'un référendum, je me suis informée au niveau légal des démarches pour faire un référendum, et pour ce projet-ci, ce n'était pas possible. Un référendum consultatif était possible, par contre une pétition faisait... c'est un peu semblable, parce qu'effectivement, étant donné qu'on est une municipalité séparée de la Municipalité des Îles, 4445 on est quand même sous la Communauté maritime, alors un référendum aurait été pour la Communauté maritime au complet et non seulement pour la Grosse-Île seule.

LA PRÉSIDENTE :

4450 D'accord. Merci beaucoup. Je vais vous laisser ajouter votre petite précision pour madame Papillon.

Mme KARINA CYR :

4455 Ah, oui. Après réflexion de cette question et un peu de difficultés avec la compréhension
anglais-français, surtout à cette heure-ci, j'ai réalisé que j'ai peut-être mal compris la question. En
fait, je pensais que vous aviez demandé si on avait une loi seulement pour nous, pour les distances,
mais en parlant avec ma collègue, on a des lois qui modifient pour assurer une concordance avec
4460 les lois de la Communauté maritime. Ça fait que j'ai déduit que les distances semblent pareilles, vu
que c'était des modifications de zonage pour assurer cette concordance-là.

Ça fait qu'effectivement, on a une loi, mais pas une loi indépendante, si je peux dire ça comme
ça.

4465 **LA PRÉSIDENTE :**

D'accord. Merci beaucoup. Madame Morand, pour ce qui est de vos deux questions, bien,
écoutez, monsieur Scully a quand même quelques petits devoirs à faire, donc on reprendra ça
4470 demain après-midi. On essaiera d'y répondre.

Mme LOUISE MORAND :

Merci.

4475 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci, Madame Morand, bonne soirée.

4480

Mme MÉLANIE BOURGEOIS

LA PRÉSIDENTE :

4485 J'appelle maintenant, en téléphonie, monsieur Léonard Chevrier. Et, ensuite, monsieur André Thorne qui est également en téléphonie. Monsieur Chevrier, êtes-vous là? Monsieur Chevrier? Peut-être que monsieur Chevrier trouve qui commence à se faire tard. Monsieur Chevrier, est-ce que vous êtes là?

4490 Bon, bien, écoutez, je vais passer madame Mélanie Bourgeois, qui est en salle, puis on reviendra à monsieur Chevrier.

Mme MÉLANIE BOURGEOIS :

4495 Rebonsoir, merci. Deux questions peut-être un peu naïves, mais j'aurais le goût de les poser pareil.

LA PRÉSIDENTE :

4500 Ne vous en faites pas, c'est ma spécialité.

Mme MÉLANIE BOURGEOIS :

4505 On a parlé de palplanches qui pouvaient être une mesure de mitigation pour autour des éoliennes et des chemins d'accès et je me questionnais comment c'est installé et est-ce que ça demeure au niveau du sol ou ça sort du sol?

LA PRÉSIDENTE :

4510 Monsieur Leblanc, est-ce que vous n'auriez pas une photo?

M. JEAN-MICHEL LEBLANC :

Oui, bonjour...

4515 **LA PRÉSIDENTE :**

Alors, essayez d'en faire la meilleure description, si vous n'avez pas de photo.

4520 **M. JEAN-MICHEL LEBLANC :**

Oui. Donc, les palplanches, c'est une technique de stabilisation, là, du relief côtier qui est utilisé entre autres dans les quais, par exemple, ou dans des... qui peuvent être utilisées aussi de façon temporaire pour faire une digue, par exemple, ou pour creuser des fondations. Donc, qui ont été utilisées, mais de façon plus temporaire, dans le projet de Parc éolien de la Dune-du-Nord et de façon également moins profonde.

4525
Donc, c'est des surfaces verticales qui sont enfoncées dans le sol et qui vont s'emboîter les unes dans les autres et créer une digue pour, entre autres, pour l'eau ou pour retenir le matériel de sol.

4530 **LA PRÉSIDENTE :**

Et il y a une partie de la palplanche qui est hors sol. Ce n'est pas complètement enfoncé?

4535 **M. JEAN-MICHEL LEBLANC :**

Ça serait complètement dans le sol.

4540 **LA PRÉSIDENTE :**

Ah, vous, vous l'enfoncez complètement, O.K.

4545 **M. JEAN-MICHEL LEBLANC :**

Oui. Donc, la palplanche, selon l'ingénierie finale qui est en élaboration, pourrait être enfoncée à 10 ou 15 mètres de profond, mais va permettre qu'il y ait un retrait, dans un cas extrême où il y aurait un événement climatique et qu'il n'y ait pas eu d'action pour la prévention pour l'érosion, donc action qu'on pourrait mettre en place parce qu'on va voir venir d'avance ces enjeux-là.

4550 Donc, dans le cas où on aurait un événement extrême, c'est un design qui va permettre, qui permettrait, en fait, si le projet est accepté, de subir jusqu'à... c'est-à-dire de conserver la solidité des fondations jusqu'à un retrait de perte verticale qui serait de 6 à 8 mètres, selon le design qui est actuellement évalué.

4555 Une petite précision, comme on voyait à la carte tantôt, ce sont les fondations des éoliennes qui sont le plus près de la zone côtière, dans l'horizon 2050-2060, ce sont les fondations sur lesquelles on a utilisé des palplanches. Au niveau des chemins qui sont plus en retrait, qui sont en dehors de la zone où on a plus de marge de recul, dans le pire... c'est-à-dire dans le cas de grands changements climatiques, au niveau des chemins, on est plutôt dans des solutions de rehaussement pour faire face à des enjeux de submersion.

4560

LA PRÉSIDENTE :

4565 Merci, Monsieur Leblanc. Madame Bourgeois, attendez, on va aller voir monsieur Caron du ministère de la Sécurité publique. J'aimerais savoir, Monsieur Caron, vous en pensez quoi, des palplanches comme outil ou comme mesure pour prévenir l'affouillement d'érosion?

M. FÉLIX CARON :

4570 Félix Caron, ministère de la Sécurité publique. Je vais être prudent dans ce que je vais avancer parce que la palplanche, c'est une solution d'ingénierie qui est recommandée par les ingénieurs pour des cas bien précis. Donc, quand c'est la solution qui est recommandée, bien, on se fie aux recommandations des experts. Dans certains cas, c'est une bonne solution, dans d'autres elle l'est moins, c'est pour ça que ce n'est pas la solution qui est toujours recommandée, donc... oui?

4575

LA PRÉSIDENTE :

4580 Est-ce que vous avez, est-ce que c'est quand même une solution que vous avez déjà vu passer?

4580

M. FÉLIX CARON :

Oui, c'est des solutions de type rigide, là, qui sont couramment utilisées en termes de protection côtière.

4585

LA PRÉSIDENTE :

O.K., merci beaucoup. Madame Bourgeois, avez-vous une autre question?

4590

Mme MÉLANIE BOURGEOIS :

Oui, en fait, je me questionnais, juste pour culture générale, je me demandais s'il y avait des exemples de succès pour des parcs éoliens similaires en dunes bordières et, si oui, si c'était connu et si c'était possible de partager quelques exemples à la commission, si vous avez des références dans ce sens-là, par curiosité.

4595

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Leblanc?

4600

M. JEAN-MICHEL LEBLANC :

De notre connaissance, non, il n'y a pas de parc, de notre connaissance, qui a mis en place sur ces sites-là, donc on est vraiment dans un milieu plus innovant du côté du parc éolien de Grosse-Île.

4605

LA PRÉSIDENTE :

C'est un fait qu'au Québec, il n'y a pas de projet éolien installé...

4610

Mme MÉLANIE BOURGEOIS :

Ça, c'est clair.

4615 **LA PRÉSIDENTE :**

... dans ce genre de milieu là, c'est vraiment unique.

4620 **Mme MÉLANIE BOURGEOIS :**

Pas au Québec, oui, ça, je m'en doutais, je me demandais si, comme ailleurs dans le monde – j'ai cherché un peu, mais je me demandais s'il y avait comme déjà des... ça confirme mes recherches, c'est bien correct.

4625 **LA PRÉSIDENTE :**

O.K. Bien, merci beaucoup. Bonsoir.

4630

M. ANDRÉ THORNE
(par téléphone)

LA PRÉSIDENTE :

4635

Alors, nous allons maintenant réessayer de communiquer avec monsieur André Thorne.

M. ANDRÉ THORNE :

4640

Oui, allô.

LA PRÉSIDENTE :

Oui, bonjour, Monsieur Thorne, la commission vous écoute.

4645

M. ANDRÉ THORNE :

Oui, m'entendez-vous?

LA PRÉSIDENTE :

4650

Oui, on vous entend.

M. ANDRÉ THORNE :

4655

Oui, parfait. Merci beaucoup de m'accueillir. Ma première question – là, on se projette dans les 30 prochaines années avec un contrat d'éoliennes à la Grosse-Île, est-ce que la personne qui s'occupe de la mine de sel est capable de se projeter, ou plutôt de reculer de 30 ans, c'est-à-dire en février 96. En février 96, il y a 30 ans aujourd'hui, la mine de sel était fermée due à une inondation.

4660

Si vous allez sur Google et que vous marquez « Inondation Mines Seleine », vous allez tomber sur une inondation qui a eu lieu là, en avril 95, il y a 30 ans, de 240 litres par minute. La mine de sel a été fermée jusqu'en 97, il y a 200 employés qui ont été mis à pied, puis dans les faits marquants, on nous dit détecter, en fin avril 95, que l'eau s'est infiltrée dans les galeries souterraines, provoquant des mouvements de terrain et menaçant l'intégrité du site.

4665

Ça, c'est une recherche sur Google. À partir de là, moi, j'ai 45 ans, j'étais amateur de VTT dans ma jeunesse aux Îles-de-la-Madeleine et j'ai circulé en VTT sur lesdits terrains. À partir de là, ça a été ouvert, comme en 97, parce qu'avant ça, c'était complètement barré. Les écoliers de la Grande-Entrée étaient obligés d'aller à l'école, à la polyvalente, en autobus... en bateau, excusez, parce que la route était barrée.

4670

Là, on se projette dans les 30 prochaines années comme s'il ne pouvait plus y avoir d'inondations, là. C'est vraiment rassurant. Là, moi, je me demandais, c'est quoi, comment est-ce qu'ils peuvent assurer l'intégrité du site, en 2026, pour les 30 prochaines années et, à savoir s'il y a des travaux qui ont été faits de forage pour des recherches de dolines ou quelque chose quelconque, parce que quand j'ai été sur les terrains moi-même en VTT, j'ai constaté des fissures dans le sol.

4675

4680

Et depuis 97, je n'ai plus jamais été sur ce terrain-là, même pas à pied, et je n'y retournerai pas non plus à pied. Puis eux, ils veulent faire construire des éoliennes sur ce terrain-là. Êtes-vous capable de m'expliquer ça?

LA PRÉSIDENTE :

4685 Bon, d'accord. On va commencer par regarder du côté de monsieur Dromer. Comme propriétaire du terrain, est-ce que vous êtes au courant de ces fissures-là, pas de l'inondation, mais est-ce que vous remarquez des éléments en surface qui pourraient être inquiétants?

M. JEAN-BAPTISTE DROMER :

4690 Jean-Baptiste Dromer, Sel Windsor. Non, je n'ai aucune connaissance de fissures sur le terrain.

LA PRÉSIDENTE :

4695 O.K. Vous faites quoi, d'ailleurs, dans le moment avec ce terrain-là? À quoi il sert? Est-ce que ça fait juste partie de votre propriété puis vous n'en avez pas vraiment d'usage?

M. JEAN-BAPTISTE DROMER :

4700 Exactement.

LA PRÉSIDENTE :

4705 D'accord, merci beaucoup. Monsieur Leblanc, est-ce que vos études géotechniques sont complétées? Est-ce que vous avez remarqué une instabilité quelconque aux endroits où vous projetez installer vos fondations ou est-ce qu'on vous garantit que le sol et le sous-sol sont tout à fait compatibles avec les travaux que vous voulez faire?

M. JEAN-MICHEL LEBLANC :

4710 Oui, effectivement, comme vous le mentionnez, Madame Paul, nous avons fait faire des forages géotechniques pour avoir les propriétés du sol aux endroits, aux emplacements où nous prévoyons avoir des éoliennes et ces données de sol montrent que le sol pourra supporter les fondations des éoliennes puis qu'il n'y a pas d'enjeu qui a été mentionné dans nos forages géotechniques.

4715

La géomorphologie du sol est tenue en compte dans les techniques de fondation qui vont être mises en place pour le parc éolien de Grosse-Île, s'il est accepté.

4720 **LA PRÉSIDENTE :**

Donc, Monsieur Thorne, comme vous voyez, l'initiateur n'est pas vraiment inquiet. Il a fait les études qu'il fallait pour aller vérifier la nature de son sol et de son sous-sol, C'est la réponse que vous avez. Est-ce que vous avez une deuxième question?

4725

M. ANDRÉ THORNE :

Bien, juste comme complémentaire, au niveau des infiltrations d'eau, ça, est-ce que la personne responsable de la mine Seleine est capable de nous donner un peu plus d'informations que ça pour les infiltrations d'eau qui pouvaient y avoir dans la mine? Qui pourraient aller perturber le sol des éoliennes qui se trouvent au-dessus de la mine?

4730

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Dromer, est-ce que votre mine est une mine... j'imagine que votre mine ne peut pas être opérée avec de l'eau, vous minez du sel. C'est un peu gênant...

4735

M. JEAN-BAPTISTE DROMER :

Définitivement.

4740

LA PRÉSIDENTE :

Est-ce que vous...

4745

M. ANDRÉ THORNE :

Non, mais c'est un peu gênant, la mine de sel va en dessous l'eau. La mine de sel se poursuit à des kilomètres en dessous de l'eau, des kilomètres.

4750

LA PRÉSIDENTE :

4755 D'accord. Est-ce que vous avez une surveillance au niveau... une surveillance hydrogéologique autour de votre mine? Est-ce que vous suivez l'évolution de la nappe phréatique ou d'infiltrations plus profondes?

M. JEAN-BAPTISTE DROMER :

4760 Je vais essayer de vous expliquer simplement comment on fait. Donc, un dôme de sel, par définition, est complètement isolé de l'extérieur. Et évidemment, on ne peut pas avoir d'eau à l'intérieur de la mine puisque c'est du sel, ça se dissout.

4765 Les deux seuls accès qui existent entre l'extérieur et la mine, ce sont les deux puits que vous pouvez imaginer quand vous vous promenez sur la route, les deux chevalements qui sont sur le côté, ce sont les deux puits d'accès.

4770 L'inondation qui a eu lieu en 95 a eu lieu dans un des puits, le numéro 2, puits de production, celui où il y a la structure de béton, la première quand on arrive de Pointe-aux-Loups. Et donc, c'est un problème avec le tubage à l'intérieur du puits qui a permis à l'eau, dans l'aquifère et à proximité de la surface, de s'infiltrer à l'intérieur de la mine.

4775 Depuis que cet incident a eu lieu, les puits ont été refaits, les liners, les tubages ont été complètement refaits et il y a évidemment, de façon extrêmement régulière, des campagnes de surveillance par du personnel spécialisé à la mine, qui descend dans les puits, qui font les inspections, qui regardent s'il y a présence d'eau et parfois on fait de l'injection de produits chimiques pour s'assurer que, s'il pouvait y avoir une petite fissure dans le béton et un petit peu d'eau qui pourrait éventuellement rentrer, on fait une injection et on s'assurer que tout ça soit colmaté tout le temps.

4780 Donc, les puits sont extrêmement surveillés en termes de présence d'eau, de façon hebdomadaire et avec des mesures correctives très, très proactives. Donc, il n'y a pas de risque associé... le risque nul n'existe pas, évidemment. C'est déjà arrivé une fois.

4785 **LA PRÉSIDENTE :**

Oui.

4790 **M. JEAN-BAPTISTE DROMER :**

Mais je vous dirais que vraiment, il y a un programme de surveillance extrêmement sévère à Mines Seleine pour ces questions-là.

4795 **LA PRÉSIDENTE :**

Bien, je vous remercie beaucoup. Monsieur Thorne, c'était la réponse de monsieur Dromer, je pense qu'elle était assez complète. Est-ce que ça va pour vous?

4800 **M. ANDRÉ THORNE :**

Merci beaucoup.

LA PRÉSIDENTE :

4805 Bien, ça me fait plaisir.

M. ANDRÉ THORNE :

Je vais avoir une deuxième question.

4810 **LA PRÉSIDENTE :**

Bon, allez-y.

4815 **M. ANDRÉ THORNE :**

Juste pour éviter la gêne, la mine se poursuit de gauche à droite, là, sous la mer. C'est comme connu. Ça fait qu'il n'y a pas de problème, vous ne pouvez pas tout savoir, mais c'est ça, la mine, elle est quand même, elle dépasse les niveaux terrestres en sous-sol.

4820

Bon. À partir de là, la deuxième question, c'est pour le câble sous-marin. Je sais que – j'ai écouté le 5 h 15 hier soir, et là, j'ai écouté toute la soirée encore aujourd'hui, c'est super... super parfait, merci. À partir de là, le câble souterrain, ça a été rejeté comme option.

4825

En 1880, à voile et à vapeur, on a transporté un câble qui reliait la Nouvelle-Écosse, l'Île du Cap Breton à la grande échouerie pour le télégraphe, en 1880. En 2026, nous les Madelinots, on va encore passer pour des pollueurs pour les prochaines décennies, comme les dernières décennies, comme quoi qu'on consomme du gaz naturel, qu'on consomme du gaz naturel.

4830

On ne sera pas sauvé par les éoliennes, vous le savez tant bien que moi. Une dépense de 2,2 milliards, 2,2 milliards, c'est les profits d'Hydro-Québec pour un trimestre. Ma question : pourquoi est-ce que cette option n'est pas évaluée plus sérieusement? On vend de l'électricité aux Américains, je pense qu'on pourrait régler ce problème-là une fois pour toutes. Les Îles-de-la-Madeleine sont vantées à travers le Québec, à travers le monde, je pense qu'on pourrait se payer un beau petit câble électrique et régler ce problème-là une fois pour toutes.

4835

Qu'est-ce que c'est que le panel peut me répondre là-dessus?

LA PRÉSIDENTE :

4840

Oui, d'accord. On va s'adresser à monsieur Scully d'Hydro-Québec. On a déjà abordé cette question-là, monsieur Scully nous a déjà dit que c'était surtout une question de coût. Je ne pense pas que ce soit un empêchement technique. Est-ce que ce genre de câble sous-marin là pour alimenter les populations de l'importance des Îles-de-la-Madeleine, est-ce que techniquement, c'était faisable?

4845

M. YANNICK SCULLY :

4850 Madame la Présidente, Yannick Scully, Hydro-Québec. Tout est faisable techniquement.
Cependant, Hydro-Québec a bien évalué la situation et s'est dit que ce n'était pas responsable, en
tant que société d'État et envers la responsabilité qu'on a envers la clientèle québécoise, d'aller de
l'avant avec un tel projet pour des raisons économiques.

4855 C'est ça qu'on a annoncé l'année passée, et encore cette année, pour aller de l'avant avec
le projet de centrale.

4860 Dans le cas du câble sous-marin, comme je l'ai mentionné plus tôt, on a estimé à plus de
2,5 G\$, le coût du câble. Il faut considérer aussi à l'intérieur de ce projet-là, pour assurer la stabilité
et la fiabilité du réseau, d'avoir une nouvelle centrale quand même, étant donné que la centrale
actuelle est dans sa fin de vie, et la nouvelle centrale – écoutez, je n'ai pas de chiffres exacts, mais
on peut évaluer ça, aussi à quelques milliards de dollars, versus qu'est-ce qui était annoncé, par
exemple, par Énergie Nouveau-Brunswick en ce moment. Ils ont annoncé une nouvelle centrale de
gaz naturel de 1,2 G\$.

4865 **LA PRÉSIDENTE :**

Et qui se compare à celle que vous allez...

M. YANNICK SCULLY :

4870 Tout dépendant de la motorisation, de la technologie qui est utilisée, c'est sûr et certain, mais
les projets, en ce moment, énergétiques vont en croissance de coûts, et c'est pour ça qu'il faut dire,
à ce moment-là, pour les Îles-de-la-Madeleine, le prix de 2,5 G\$ plus la nouvelle centrale, plus les
améliorations qu'Hydro-Québec apporte quand même au réseau, et les activités que l'on fait en
4875 efficacité énergétique font en sorte qu'à un moment donné, la décision a été prise et pour tout
l'ensemble de la population, parce que l'impact, ce n'est pas seulement pour les Îles, c'est pour
l'ensemble de la population québécoise.

LA PRÉSIDENTE :

4880

Merci, Monsieur Scully. Monsieur Thorne, c'est la réponse qu'Hydro-Québec nous fournit. Sur ce, écoutez, je vais vous souhaiter une bonne soirée, je vous remercie beaucoup d'avoir participé.

4885

M. LÉONARD CHEVRIER
(par téléphone)

LA PRÉSIDENTE :

4890

Nous allons mettre fin à nos travaux pour ce soir. Merci beaucoup d'être restés dans la salle... non, il en reste un? O.K., restez assis, on a retrouvé monsieur Chevrier. Merci, Alexandre. On a retrouvé monsieur Chevrier. Donc, Monsieur Chevrier, est-ce que vous êtes là?

4895

(PROBLÈME TECHNIQUE)

LA PRÉSIDENTE :

4900

Oui, Monsieur Leblanc, vous voulez meubler le temps, là?

M. JEAN-MICHEL LEBLANC :

4905

Bien, je profiterais du temps qu'on a, Madame Paul, pour faire une petite précision par rapport aux commentaires de monsieur Thorne pour le bénéfice de la commission et le bénéfice des gens qui nous écoutent sur place et en ligne.

Je voudrais rappeler que le projet éolien n'est pas au-dessus de la mine de Mines Seleine, mais que l'éolienne la plus proche est à 300 mètres des galeries les plus proches de Mines Seleine.

4910

LA PRÉSIDENTE :

D'accord, merci.

LA COMMISSION :

4915 Oui, c'est à vous, Monsieur Chevrier. La commission vous entend. On vous entend, Monsieur Chevrier, allez-y.

M. LÉONARD CHEVRIER :

4920 O.K., merci beaucoup. Pour revenir à ma question de ce soir à propos du démantèlement des éoliennes en cas de bris ou fin de durée de vie, un petit historique à propos de l'ancienne petite éolienne de 37 mètres à La Cormorandière, parce que les panélistes n'avaient pas l'information.

4925 Elle a été construite en 1977 par Hydro-Québec, le Conseil national de recherche du Canada et l'IREQ, qui est la Recherche électrique d'Hydro-Québec. Elle a été démantelée en 2019 par Hydro-Québec, 42 ans plus tard à ne pas fonctionner.

4930 Là, je voudrais savoir, qui a autorité sur le démantèlement du côté du promoteur? C'est Hydro-Québec qui a l'autorité pour le démantèlement ou c'est qui qui prend la décision à la dernière minute, là? Ça ne marche plus. Vous avez des assurances, n'importe quoi, mais qui fait quoi? Parce que là, 42 ans, par Hydro-Québec, avant de démonter une petite éolienne.

LA PRÉSIDENTE :

4935 Monsieur Scully, si j'ai bien compris tout à l'heure de la réponse que vous avez faite, c'était Hydro-Québec qui a décidé de la démanteler?

M. YANNICK SCULLY :

4940 Madame la Présidente, Yannick Scully, Hydro-Québec. Oui, c'est Hydro-Québec qui a décidé de la démanteler après des discussions avec le milieu local et dans sa responsabilité corporative, bien que l'éolienne ne lui appartenait pas à ce moment-là.

LA PRÉSIDENTE :

4945

D'accord. Mais au départ, vous étiez en fait partenaire avec deux instituts de recherche dans... parce que c'était expérimental, comme...

M. YANNICK SCULLY :

4950

Exact. Bien, l'histoire de cette éolienne-là, c'est une éolienne à axe vertical, qui était vraiment un projet expérimental et qui a été développée avec Hydro-Québec, oui, mais c'est en fin de compte l'Institut de recherche d'Hydro-Québec qui a travaillé sur ça, pour voir l'utilisation potentielle de tel type d'éolienne sur son réseau, aux Îles-de-la-Madeleine, principalement.

4955

Mais, par après, c'était devenu, à ma connaissance, et selon l'historique qu'on peut retrouver sur Google sûrement, c'était devenu, ça a été racheté par un propriétaire privé, et ça devait devenir comme une sorte de musée ou d'exposition sur l'énergie éolienne dans ce secteur-là, mais que ça n'a pas été utilisé et ça a été rendu désuet, et qu'à un moment donné, sûrement que ça avait été rendu dangereux de la laisser sur place et que, par responsabilité corporative et responsabilité sociale, Hydro-Québec l'a démantelée.

4960

LA PRÉSIDENTE :

4965

Merci beaucoup, Monsieur Scully. Donc, Monsieur Chevrier, voilà. On a encore eu un autre petit bout de l'histoire. Est-ce que vous avez une autre question?

M. LÉONARD CHEVRIER :

4970

Oui.

LA PRÉSIDENTE :

On vous écoute.

4975

M. LÉONARD CHEVRIER :

4980 Bien, c'est la même, on ne m'a pas répondu à ma question. Qui a l'autorité sur le
démantèlement? C'est encore une compagnie qui dit qui l'a, mais qui a l'autorité sur cette
compagnie-là pour ordonner un démantèlement en cas d'avarie?

LA PRÉSIDENTE :

4985 Là, on parle, est-ce qu'on parle de l'ancienne éolienne expérimentale ou on parle du projet
qu'on examine aujourd'hui? Est-ce qu'on parle du projet de Grosse-Île?

M. LÉONARD CHEVRIER :

4990 Le projet, oui, le projet de Grosse-Île et les deux existantes, qui a priorité... a autorité sur le
démantèlement pour dire à une compagnie : elles ne fonctionnent plus, il faut que ça sorte de là.
Qui a l'autorité de prendre les décisions?

LA PRÉSIDENTE :

4995 Bon, Monsieur Leblanc.

M. JEAN-MICHEL LEBLANC :

5000 Bien, en fait, pour...

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur parle d'autorité, mais moi, je parlerais de responsabilité.

5005 **M. JEAN-MICHEL LEBLANC :**

Tout à fait, vous allez...

5010 **LA PRÉSIDENTE :**

Qui a la responsabilité, je pense que c'est vous?

5015 **M. JEAN-MICHEL LEBLANC :**

Vous allez exactement où j'allais, Madame Paul. Effectivement, la responsabilité des démantèlements appartient au propriétaire des actifs. Donc, nous avons un engagement et une responsabilité de procéder au démantèlement lors de deux conditions : soit, à l'arrêt du contrat avec Hydro-Québec, lorsqu'il y a un arrêt de production parce que le parc est arrivé en fin de vie.

5020

Donc, nous avons un contrat pour les éoliennes de Dune-du-Nord pour 20 ans et nous avons un contrat, si le projet de projet de parc éolien de Grosse-Île voit le jour, pour 30 ans. Et à la fin de ce contrat-là, il peut y avoir des renouvellements, mais ce qui n'enlève pas la responsabilité du propriétaire de procéder au démantèlement lorsqu'il y a une fin de contrat avec Hydro-Québec ou lorsqu'il y a une cessation de production pendant plus de 24 mois, il peut y avoir une demande d'Hydro-Québec de procéder au démantèlement.

5025

Donc, c'est notre responsabilité. Par contre, je ne peux pas parler pour le cas passé de l'ancienne éolienne, mais dans le cas qui nous préoccupe, du parc éolien de Grosse-Île, même chose pour le parc éolien de la Dune-du-Nord, en plus d'avoir cette responsabilité-là, nous avons un engagement contractuel auprès d'Hydro-Québec de le réaliser et des garanties financières qui peuvent permettre ultimement à Hydro-Québec d'exercer le démantèlement, si le promoteur n'était pas... n'y procédait pas.

5030

5035 **LA PRÉSIDENTE :**

Bon. Monsieur Chevrier, c'est la réponse qu'on a. C'est entre les mains du propriétaire. Si le propriétaire vend, le nouveau propriétaire est en charge du démantèlement.

5040

Madame Leclerc, j'aimerais juste faire une petite vérification auprès de vous. L'initiateur nous indique que son véhicule, on va dire financier, c'est des lettres de crédit, des garanties financières, est-ce que le ministère a déjà examiné la possibilité d'aller plutôt vers un fonds en fiducie, comme ça se fait au niveau des lieux d'enfouissement?

Mme JULIE LECLERC :

5045

Oui, je crois que ça a déjà été dans les décrets de parcs éoliens il y a plusieurs années, mais maintenant, ce n'est plus la façon de fonctionner. Les garanties financières sont vraiment dans le contrat entre l'initiateur et Hydro-Québec.

5050

LA PRÉSIDENTE :

Donc, parce qu'ils sont dans le contrat, vous n'exigez plus, au niveau des conditions particulières attachées à l'autorisation, c'est ça?

5055

Mme JULIE LECLERC :

Pour des garanties financières, non, on n'exige rien.

LA PRÉSIDENTE :

5060

O.K., parfait. Merci beaucoup. Monsieur Chevrier, on va clore ce soir la séance. Je vous remercie beaucoup pour vos questions.

5065

MOT DE LA FIN

LA PRÉSIDENTE :

5070

Je vous remercie, tout le monde, de votre patience, de votre participation, c'est excessivement apprécié. Merci à tous, et nous reprendrons demain à 13 h, heure des Îles. Merci.

SÉANCE AJOURNÉE AU 12 FÉVRIER À 13 h 30 (heure des Îles) 12 h 30 (Heure de l'Est).

5075

5080

Je soussignée, YOLANDE TEASDALE, sténographe officielle bilingue, certifiée sous mon serment d'office que les pages qui précèdent sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des propos recueillis par moi, au meilleur de la qualité sonore et des enjeux liés à une audience par visioconférence.

Le tout conformément à la loi.

5085

Et j'ai signé :

Yolande Teasdale

5090

Yolande Teasdale [Membre : 289085-2]
Sténographe officielle bilingue